

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT**  
**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**mardi 15 décembre 2020**

N° DU RAPPORT	TITRE DU RAPPORT	PAGE
---------------	------------------	------

**A - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DU LOGEMENT, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE**

CP/151220/A/100	Convention de gestion - Débroussaillage des routes départementales transférées sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et relevant du schéma stratégique départemental DFCI	5
CP/151220/A/102	DSI - Adhésion au GIP e-santé Occitanie	7
CP/151220/A/103	Routes départementales - Affectations des Opérations de Sécurité de Réhabilitation	9
CP/151220/A/104	Patrimoine départemental - affectation autorisation de programme	17
CP/151220/A/105	Patrimoine - affectation d'autorisations d'engagement	19

**C - COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

CP/151220/C/100	Direction archives et mémoire - Convention de partenariat avec l'association Occitanie Livre et Lecture.	22
CP/151220/C/101	Lecture publique - Aide aux communes	24

CP/151220/C/102	Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2021.	25
CP/151220/C/103	Sport et Nature - Aide aux sites de Pleine Nature.	26
CP/151220/C/104	Education - affectation d'autorisations de programmes	28
CP/151220/C/105	Education - affectations d'autorisations d'engagement	31

## **D - COMMISSION DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES**

CP/151220/D/100	Protection des majeurs : Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) - Conventions de délégation de gestion pour 2021.	33
CP/151220/D/101	Autonomie - accueil familial d'adultes - conventions avec les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).	35
CP/151220/D/102	Enfance et famille : soutien à la parentalité et accompagnement des familles, actions d'insertion, actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents, actions d'accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans - Renouvellement des actions de prévention 2021.	37
CP/151220/D/103	Enfance et famille : Hébergement et accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales, hébergement et actions en faveur des jeunes, actions en faveur des pupilles et anciens pupilles de l'Hérault - renouvellement des actions de protection 2021.	46
CP/151220/D/104	Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellement et nouvelles actions 2021.	50

CP/151220/D/105	Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) déconcentré 2021 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.	63
CP/151220/D/108	Actions territorialisées dans le cadre du logement - Renouvellement des actions 2021.	67
CP/151220/D/109	Protection maternelle et infantile (PMI) : actions de soutien à la parentalité - renouvellements, reconductions et action nouvelle 2021.	75
CP/151220/D/110	Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellements et reconductions des conventions pour l'exercice 2021.	84
CP/151220/D/111	Autonomie : frais des personnes qualifiées en structures sociales et médico-sociales - convention.	86
CP/151220/D/112	Protection maternelle et infantile (PMI) : Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.	88
CP/151220/D/113	Relais assistant(e)s maternel(le)s - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.	95
CP/151220/D/114	Protection maternelle et infantile (PMI) : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.	100
CP/151220/D/115	Accueil du jeune enfant - reconduction de la convention avec Collectif 34 des crèches associatives pour l'exercice 2021.	102
CP/151220/D/116	Enfance - Dispositif de prise en charge et d'accompagnement des mineurs non accompagnés : avenants aux conventions avec COALLIA.	104

CP/151220/D/117	Autonomie - Convention de financement du Groupement d'intérêt public Maison des personnes handicapées (GIP MDPH) par le Département.	106
-----------------	--	-----

CP/151220/D/118	Autonomie : transport scolaire adapté - Avenant n° 1 à la convention conclue avec Hérault Transport pour l'année 2021.	109
-----------------	--	-----

**E - COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU  
TOURISME, DES POLITIQUES DE L'INSERTION ET DE  
L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

CP/151220/E/100	Pôle des politiques d'insertion - Actions d'accompagnement socio-professionnel en direction de publics bénéficiaires du RSA : crédits 2021	111
-----------------	--	-----

**G - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

CP/151220/G/100	Domaine de l'eau - ouvrages hydrauliques départementaux : affectation de crédits 2021	130
-----------------	---	-----



---

## Délibération n°CP/151220/A/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Convention de gestion - Débroussaillage des routes départementales transférées sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et relevant du schéma stratégique départemental DFCI**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/A/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'article 90 de la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) a conduit au transfert à la Métropole de la gestion de l'ensemble des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires sur son périmètre.

En matière de politiques publiques de prévention des feux de forêts, la caractérisation des différents niveaux de service et des normes d'entretien participe à une action de lutte plus efficace ; de plus, il est indispensable que les voies DFCI empruntées par les véhicules de prévention et de lutte soient débroussaillées selon les normes afin d'assurer la sécurité.

L'organisation actuelle du Département en matière de travaux de débroussaillage au titre de la DFCI porte sur 2 020 km de voies dont 42,19 km de voies concernées par les obligations légales de débroussaillage et transférées à la Métropole.

Compte tenu des obligations de chaque collectivité, des enjeux de sécurité sur le territoire et de la superposition des activités, une convention « de gestion pour débroussaillage des routes départementales transférées et relevant du schéma stratégique DFCI » a été signée par les Présidents du Conseil départemental de l'Hérault et de Montpellier Méditerranée Métropole le 7 juillet 2017, aux termes de laquelle il a été convenu entre les parties que le Département poursuivrait les opérations d'entretien en débroussaillage, au profit de la Métropole et dans son périmètre.

Cette convention ayant expirée le 7 juillet 2020, il est aujourd'hui opportun de poursuivre les opérations d'entretien en débroussaillage par le Département au profit de la Métropole sous couvert d'une nouvelle convention de gestion pour débroussaillage des routes départementales transférées et relevant du schéma stratégique DFCI en application des articles L 5217-7 et L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de gestion relative au débroussaillage des routes départementales transférées sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et relevant du schéma

stratégique départemental DFCI, sachant que la recette sera encaissée au Programme 20P090 – Défense des Forêts Contre les Incendies – Opération 20P090O002 – Entretien des pistes et voies – Enveloppe 20P034E04 - recette de fonctionnement annuel - nature analytique 1341 (70/70878-01) - Remboursements des frais par des tiers ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275779-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/A/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : DSI - Adhésion au GIP e-santé Occitanie**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/A/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-santé Occitanie est un GRADeS, c'est-à-dire un Groupement d'Appui au Développement de l'e-santé. Il existe un GRADeS dans chaque grande région française. Chaque GRADeS travaille en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé de sa Région pour l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de l'e-santé.

La mission de e-santé Occitanie est de permettre aux acteurs de santé d'intégrer le numérique aux pratiques médicales, de coordonner les parcours de santé et de développer des projets d'innovation.

Ces services sont développés pour les professionnels et les établissements des secteurs sanitaire, médico-social et social, qu'ils soient membres du GIP ou non.

A ce titre, le Département de l'Hérault représente un partenaire privilégié tant au niveau de sa compétence en direction des publics fragilisés que de sa politique volontariste pour le développement du numérique.

Devenir membre du groupement d'intérêt public e-santé sera un atout pour la collectivité départementale afin de participer activement au développement numérique en santé sur notre territoire et bénéficier gratuitement des outils financés par l'ARS.

Concrètement, le Département assistera à l'assemblée générale et pourra candidater comme représentant au conseil d'administration.

Je vous précise que le conseil d'administration du GIP e-santé est composé de 7 collèges dont le collège des institutionnels et des financeurs dont fera partie la collectivité départementale. Celui-ci représente 19% des voix.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public e-santé Occitanie pour un montant de 1583,33 euros pour l'année 2021.  
Les crédits nécessaires figurent au budget départemental de l'exercice 2021 sur le programme 20P061, opération O010, natana 340 - 011/6281/01 Concours divers (cotisations...),
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275780-DE-1-1

---

Délibération n°CP/151220/A/103

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Routes départementales - Affectations des Opérations de Sécurité de Réhabilitation**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/A/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée Départementale

Les affectations des OSR suivantes - programme 20P055 Opération de sécurité et réhabilitation – opération 20P055O001 – natana 918 – imputation 23/23151/621 pour un montant total de **3 230 000 €** :

**Agence Cœur d'Hérault**

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 609	Réfection de la couche de roulement dans la traverse du Caylar – PR 4+890 à 5+470 (tranche 20P055O001T424)	70 000		70 000	
RD 140	Sécurisation entre Lauo et le Mas Audran – PR 0+000 à 0+500 – commune du Bosc (tranche 20P055O001T425)	70 000		70 000	
RD 609	Réfection couche de roulement – PR 23+690 à 24+530 – commune de Lodève (tranche 20P055O001T426)	100 000		100 000	
RD 149	Sécurisation PR 11+700 à 12+550 – entrée commune de Pégaïrolles de l'Escalette (tranche 20P055O001T427)	40 000		10 000	30 000
RD 140	Sécurisation et élargissement de la voie à Loiras – PR 0+000 à 0+500 - commune du Bosc	50 000		10 000	40 000

	(tranche 20P055O001T428)				
RD 149	Sécurisation et réfection de la couche de roulement – PR 5+800 à 6+000- communes de Soubès et Poujols (tranche 20P055O001T429)	120 000		120 000	
RD 151	Sécurisation et aménagement de traverse à Lauroux – PR 7+000 à 7+200 (tranche 20P055O001T430)	40 000			40 000
RD 128	Sécurisation route de Fouscail – PR 15+000 à 17+850 – communes de Nébian et Clermont l'Hérault (tranche 20P055O001T423)	40 000		40 000	
RD 156 <sup>F5</sup>	Sécurisation de la route – PR 3+000 à 4+150 – commune de Lacoste (Tranche 20P055O001T422)	70 000		70 000	
		<b>600 000</b>		<b>490 000</b>	<b>110 000</b>

B/ Sur l'enveloppe 20P055E01,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 128	Recalibrage de la chaussée entre Nébian et Lieuran-Cabrières (tranche 20P055O001T308)	67 000		67 000	
RD 128 <sup>E2</sup> / RD 128	Sécurisation entrées de ville à Usclas-d'Hérault (tranche 20P055O001T294)	32 000		32 000	
		<b>99 000</b>		<b>99 000</b>	

C/ Sur l'enveloppe 012511,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 128	Sécurisation du réseau routier sur le canton de Mèze (tranche 20P055O001T28)	30 000		30 000	
RD 153	Recalibrage entre Lodève et Soumont – PR 16+400 à 18+3000 (tranche 20P055O001T108)	50 000			50 000
RD 35	Aménagement du carrefour de l'octroi-commune de Lodève (tranche 20P055O001T204)	80 000		80 000	
RD Diverses	Sécurisation du réseau routier sur le canton de Lodève (tranche 20P055O001T44)	10 000		10 000	
		<b>170 000</b>		<b>120 000</b>	<b>50 000</b>

D/ Sur l'enveloppe 20P055E02,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 25/ RD 9	Sécurisation du carrefour du Mas de Bedos – commune de St-Pierre-de-la-Fage (tranche 20P055O001T396)	- 10 000		- 10 000	
		<b>- 10 000</b>		<b>-10 000</b>	

### Agence Thau Plaine d'Hérault

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 129	Reprise de chaussée du PR 09+570 à 10+850 – Commune de Frontignan (tranche 20P055O001T443)	29 000		29 000	
RD 114	Sécurisation d'un passage piéton – PR 24+600 – Commune de Vic-la-Gardiole (tranche 20P055O001T444)	29 000		29 000	
		<b>58 000</b>		<b>58 000</b>	

## Agence Haut Languedoc

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 908	Aménagement de sécurité – PR 24+300 à 24+800 – Commune de St-Martin de l'Arçon (tranche 20P055O001T431)	15 000		15 000	
RD 908	Dégagement de visibilité – PR 8+500 – Commune de Prémian (tranche 20P055O001T432)	10 000		10 000	
RD 908	Aménagement de sécurité – PR 27+500- Commune de Colombières sur Orb (tranche 20P055O001T433)	25 000		25 000	
RD 150 <sup>E5</sup>	Reprise de chaussée et création fossé bétonné – PR 0+000 à 1+200 – Commune de la Salvetat sur Agout (tranche 20P055O001T434)	80 000		80 000	
RD 160	Réfection de parapet et réparation mur de soutènement – PR 21+300 et 21+500 – Commune de Vieussan (tranche 20P055O001T435)	68 000		68 000	
RD 176	Rectification et calibrage de chaussée – PR 14+019 à PE 15+692 – commune de Pardailhan (tranche 20P055O001T436)	70 000		5 000	65 000
RD 907	Sécurisation du carrefour – PR 7+250 à PR 7+600 – Commune de la Salvetat-sur-Agout (tranche 20P055O001T437)	5 000		5 000	
		<b>273 000</b>		<b>208 000</b>	<b>65 000</b>

B/ Sur l'enveloppe 20P055E01,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 176	Aménagement traverse d'agglomération – PR22+400 à 22+500 – Commune de Pardailhan (tranche 20P055O001T266)	40 000		40 000	
		<b>40 000</b>		<b>40 000</b>	

C/ Sur l'enveloppe 012511,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 147	Aménagement de sécurité en traverse de village – PR23+224 à 23+900 – Commune de Verreries de Moussans (tranche 20P055O001T07)	175 000		175 000	
RD 920	Calibrage et mise en sécurité – PR 6+800 à 9+000 – Commune de Verrerie de Moussans	50 000		50 000	

	(tranche 20P055O001T81)			
RD 178	Rectification et calibrage de chaussée – PR 2+214 au 6+396 – Commune d'Assignan (tranche 20P055O001T321)	190 000		190 000
		<b>415 000</b>		<b>415 000</b>

### Agence Vignobles d'Ouest

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 184	Confortement de talus et aménagement pluvial – PR0+100 à 0+300 – Commune de Quarante (tranche 20P055O001T438)	100 000		100 000	
RD 16 <sup>E</sup> 2	Aménagement de sécurité en traverse du village – PR 3+135 à 3+500 – Commune de Creissan (tranche 20P055O001T439)	40 000			40 000
RD 168	Aménagement de sécurité en entrée de village – PR 11+200 à 12+000 – Commune de Cesseroas (tranche 20P055O001T440)	40 000			40 000
RD 37	Aménagement de sécurité en traverse de village – PR 13+500 à 14+000 – Commune de Poilhès (tranche 20P055O001T441)	40 000			40 000
RD 168	Aménagement de sécurité en entrée de village – PR 16+8000 à 17+200 – Commune d'Oupia (tranche 20P055O001T442)	40 000			40 000
		<b>260 000</b>		<b>100 000</b>	<b>160 000</b>

B/ Sur l'enveloppe 20P055E01,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 134	Aménagement de sécurité en traverse de village – PR 7+116 à 7+889 – Commune de Cazedarnes (tranche 20P055O001T358)	40 000			40 000
		<b>40 000</b>			<b>40 000</b>

C/ Sur l'enveloppe 012511,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 12 <sup>o</sup> 10	Aménagement de sécurité en traverse de village – Commune de La Livinière (tranche 20P055O001T195)	40 000			40 000
RD 37	Aménagement de sécurité en entrée de village – PR 1+800 à 2+363 – Commune de Quarante (tranche 20P055O001T11)	170 000		170 000	
		<b>210 000</b>		<b>170 000</b>	<b>40 000</b>

## Agence Monts d'Orb

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 22 <sup>E3</sup>	Aménagement de voirie PR 0+000 à 0+091 – Commune de Lamalou-les-Bains (tranche 20P055O001T446)	40 000		40 000	
RD 22 <sup>E18</sup>	Renforcement de chaussée – PR 0+000 à 0+500 – Commune de Villemagne l'Argentière (tranche 20P055O001T447)	30 000		30 000	
RD 35	Aménagement de sécurité – PR 20+500 à 21+500 – Commune de la Tour sur Orb (tranche 20P055O001T448)	100 000		100 000	
RD 35	Aménagement du carrefour de Boubals – PR 22+300 – Commune de la Tour Sur Orb (tranche 20P055O001T449)	30 000		30 000	
RD 146 <sup>E9</sup>	Aménagement de voirie – PR 0+000 à 0+400 – Commune de Pézènes les Mines (tranche 20P055O001T450)	50 000		50 000	
RD 180 <sup>E5</sup>	Aménagement de sécurité – PR 1+500 à 2+000 – Commune de Rosis (tranche 20P055O001T451)	30 000		30 000	
RD 922 <sup>E2</sup>	Aménagement de voirie – PR 0+000 à 0+179 – Commune d'Hérépian (Tranche 20P055O001T452)	50 000		50 000	
RD 160	Confortement mur de soutènement, rectification de virage et recalibrage chaussée – PR 0+500 à 1+200 – Commune des Aires (tranche 20P055O001T453)	30 000		30 000	
		<b>360 000</b>		<b>360 000</b>	

B/ Sur l'enveloppe 20P055E01,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 180	Amélioration sécurité routière – PR 17+000 à 21+000 – Commune de Rosis (tranche 20P055O001T355)	30 000		30 000	
RD 908 <sup>E1</sup>	Amélioration du revêtement routier – PR 1+200 à 2+619 – Commune de Bédarieux (tranche 20P055O001T365)	80 000		80 000	
RD 14 <sup>E2</sup>	Calibrage et élargissement – PR 0+000 à 2+000 – Commune de Romiguières (tranche 20P055O001T244)	50 000		50 000	
		<b>160 000</b>		<b>160 000</b>	

C/ Sur l'enveloppe 012511,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD Diverses	Mise en conformité d'accotements routiers – canton de Clermont l'Hérault (tranche 20P055O001T57)	80 000		80 000	
		<b>80 000</b>		<b>80 000</b>	

### Agence Biterrois

A/ Sur l'enveloppe 20P055E11,

RD	Libellé de l'opération	Affectation AP en (€)	Echéancier (€)		
			CP 2020	CP 2021	CP 2022
RD 19	Reprise de revêtement en giratoire – PR 27+1350 – Commune de Béziers (tranche 20P055O001T454)	20 000			20 000
RD 14	Reprise de chaussée du giratoire – PR 74+924 – Commune de Lespignan (tranche 20P055O001T455)	60 000			60 000
RD 19	Reprise de chaussée du giratoire – PR 16+469 – Commune de Murviel-lès-Béziers (tranche 20P055O001T456)	30 000			30 000
RD 37	Reprise de revêtement – Rue de la Glacière – PR 15+834 à 16+118 – Commune d'Alignan du Vent (tranche 20P055O001T457)	50 000			50 000
RD 37	Reprise de chaussée – PR 22+000 à 22+500 – Commune de Lespignan (tranche 20P055O001T458)	40 000			40 000
RD 37	Réfection couche de roulement – PR26+000 à 2+500 – Commune de Vendres (tranche 20P055O001T459)	55 000			55 000
RD 136	Dégagement de visibilité – PR 15+600 à 15+900 – Communes de Cabrerolles et St-Nazaire-de-Ladarez (tranche 20P055O001T460)	30 000			30 000
RD 136	Recalibrage de chaussée – PR 16+400 à 17+100 – Commune de Cabrerolles (tranche 20P055O01T461)	160 000			160 000
RD 909	Aménagement de l'aire de repos – PR 29+700 – Commune de Faugères (tranche 20P055O001T462)	30 000			30 000
		<b>475 000</b>			<b>475 000</b>

### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité d'approuver les affectations des autorisations de programme et leurs échéanciers en crédits de paiement ci-dessus.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275781-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/A/104

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Patrimoine départemental - affectation autorisation de programme**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/A/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée départementale le vote et les affectations d'autorisations de programmes suivantes :

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 800 000 € sur le programme grosses réparations 20P021, opération P3GR 20P021O012, enveloppe 20P021E05, natana 1453, imputation 23/231311-0202, selon la répartition ci-dessous. Cette autorisation de programme permettra d'engager les travaux de grosses réparations P3 sur les marchés de maintenance multi-technique.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
P3 GR 20P021O012	P3 GR Bâtiments Tranche 20P021O012T02	1 800 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € sur le programme Travaux neufs bâtiments 20P087, opération Autres domaines 20P087O001, enveloppe 20P087E03, natana 1467, imputation 23/231318-738, selon la répartition et l'échéancier ci-dessous. Ces autorisations de programme permettront de réaliser des travaux d'aménagement au domaine de Restinclières et au domaine des 3 Fontaines.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Autres domaines 20P087O001	Domaine de Restinclières Tranche à créer	300 000 €	200 000 €	100 000 €	0 €
	Domaine des 3 Fontaines Tranche à créer	200 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 300 000 € sur le programme Travaux neufs bâtiments 20P087, opération Bâtiments sanitaire et social 20P087O005, enveloppe 026665, natana 1455, imputation 23/231313-50, selon la répartition ci-dessous. Ces autorisations de programme permettront de réaliser les travaux de construction de la nouvelle agence sociale de Gignac, d'aménagement du STS de Jacou et d'extension et restructuration du STS Murviel les Béziers.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Bâtiments sanitaire et social 20P087O005	Agence sociale de Gignac Tranche 20P087O005T03	600 000 €	200 000 €	400 000 €	0 €
	STS de Jacou Tranche à créer	600 000 €	500 000 €	100 000 €	0 €
	STS de Murviels les Béziers Tranche à créer	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant 300 000 € sur le programme Travaux neufs Bâtiments 20P087, opération bâtiments techniques 20P087O006, enveloppe d'AP 027820, natana 1453, imputation 23/231311 – 0202, selon l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation de programme permettra d'engager les études pour la construction d'un centre d'exploitation routier et d'un centre de forestiers sapeurs à Lunas en remplacement des bâtiments vétustes actuels de Lunas et Le Bousquet d'Orb.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Bâtiments techniques 20P087O006	CE et FS de Lunas Tranche à créer	300 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €

#### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver les affectations des autorisations de programme et leurs échéanciers tels que figurant ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
 Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275782-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/A/105

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Patrimoine - affectation d'autorisations d'engagement**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/A/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée départementale les affectations d'autorisations d'engagement suivantes :

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 10 000 € sur le programme Grosses réparations 20P060, opération Animation Bessilles 20P060O001, enveloppe 20P060E12, natana 737, imputation 65/6574-221, selon la répartition ci-dessous. Cette autorisation d'engagement permettra d'engager une convention avec le comité de liaison des associations de personnes handicapées.

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
Animation Bessilles 20P060O001	Subvention 2021 Tranche à créer	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 900 000 € sur le programme Entretien, exploitation et Viabilisation 20P057, opération Entretien 20P057O001, enveloppe 20P057E05, natana 959, imputation 011/60612-0202, selon l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation permettra d'engager les nouveaux marchés d'entretien et d'exploitation du patrimoine départemental, autre que les bâtiments du social (prestations P1).

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
Entretien 20P057O001	P1 autres bâtiment Tranche à créer	900 000 €	60 000 €	230 000 €	610 000 €

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 2 300 000 € sur le programme Entretien, exploitation et Viabilisation 20P057, opération Entretien 20P057O001, enveloppe 20P057E05, natana 1507, imputation 011/615221-0202, selon l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation permettra l'engagement des nouveaux marchés d'entretien et d'exploitation du patrimoine départemental, autre que les bâtiments du social (prestations P2).

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
Entretien 20P057O001	P2 autres bâtiment Tranche à créer	2 000 000 €	50 000 €	460 000 €	1 490 000 €
	Vérifications périodiques Tranches à créer	300 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 350 000 € sur le programme Entretien, exploitation et Viabilisation 20P057, opération Entretien 20P057O001, enveloppe 20P057E05, natana 960, imputation 017/60612-566, selon l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation permettra l'engagement des nouveaux marchés d'entretien et d'exploitation des bâtiments du social (prestations P1).

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
Entretien 20P057O001	P1 Bâtiments sociaux Tranche à créer	350 000 €	20 000 €	70 000 €	260 000 €

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 550 000 € sur le programme Entretien, exploitation et Viabilisation 20P057, opération Entretien 20P057O001, enveloppe 20P057E05, natana 1509, imputation 017/615221-566, selon la répartition et l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation permettra l'engagement les nouveaux marchés d'entretien et d'exploitation des bâtiments du social (prestations P2).

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
Entretien 20P057O001	P2 Bâtiments sociaux Tranche à créer	550 000 €	22 000 €	110 000 €	418 000 €

#### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver les affectations des autorisations d'engagement et leurs échéanciers tels que figurant ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275783-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/C/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Direction archives et mémoire - Convention de partenariat avec l'association Occitanie Livre et Lecture.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les Archives départementales conservent une importante collection de périodiques constituée de plus de trois mille titres datant de 1725 à nos jours. Le fonds est composé en grande majorité de périodiques édités dans l'Hérault et le Languedoc-Roussillon. Ces dernières années, d'importants efforts ont été entrepris pour mettre à disposition ces collections en procédant notamment à leur identification mais également à leur numérisation et à leur mise en ligne.

Dans le cadre de la Convention – Cadre de pôle associé documentaire entre la Bibliothèque nationale de France et le Pôle associé régional Occitanie, l'association Occitanie livre et lecture coordonne et réalise les plans régionaux de numérisation (presse ancienne régionale). La mission première de ce plan est la constitution de collections numériques d'intérêt régional (presse ancienne régionale), la conservation des contenus ainsi que la valorisation et la mise à disposition de ces collections au public le plus large.

A ce titre, l'association Occitanie livre et lecture souhaite numériser certains titres conservés aux Archives départementales de l'Hérault.

Cette convention de partenariat a donc pour objectif de définir les conditions et modalités selon lesquelles Occitanie livre et lecture est autorisée à prendre en charge et faire numériser par un prestataire les titres définis annuellement en concertation avec le Département de l'Hérault.

L'opération bénéficie :

- d'une subvention de la BnF de 50 % de son coût total,
- d'une subvention de la Région Occitanie de 20 % de son coût total.

En raison de l'intérêt qui s'attache à cette opération, une subvention du Département de 30 % du coût total pourrait être attribuée à Occitanie Livre et Lecture dans la limite de 2 000 euros au titre de l'année 2021.

Les collections prêtées par le Département pourront aussi être ultérieurement mises à disposition du public sur un portail Internet mis en œuvre par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Les modalités de mise en ligne sur le site de la Région feront l'objet d'une convention spécifique.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat jointe en annexe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision,

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **2 000 €** à l'association Occitanie Livre et Lecture et de prélever les crédits nécessaires inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme Archives et mémoire (20P005), opération subventions archives (20P005O002), Dép. Fonct. Subventions annuel (20P005E03), natana 740 – 65/6574/315.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275859-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/C/101

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Lecture publique - Aide aux communes**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2021, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 170 000 € au titre des autorisations de programme dans le cadre de la construction, la rénovation, l'informatisation ou l'aménagement mobilier des bibliothèques / médiathèques.

Je vous propose de procéder à une répartition de ces crédits pour un montant total de 2 800 € pour le dossier suivant :

Demandeur N° dossier	Objet	Montant projet HT	Proposition
Communauté de communes La Domitienne 2020-04685	Informatisation de la médiathèque de Colombiers	10 657 €	2 800 €

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition de crédits détaillée ci-dessus pour un montant total de **2 800 €** sur le budget de l'exercice 2021 à imputer sur le programme Lecture Publique (20P025), opération subventions bibliothèque BIBL (20P025O001), AP subvention 2021 (20P025E07), natana 1408 - 204/204141/313 - Biens mobiliers, matériel et études ;

- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275860-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/C/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Il s'agit d'examiner le renouvellement du partenariat qui lie le Conseil départemental à l'association Hérault Sport.

Je vous sou mets pour approbation la convention annuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, qui lie notre collectivité à l'association pour l'année 2021.  
Dans le cadre de ce partenariat, Hérault Sport s'engage à réaliser les actions conformes à son objet et à son projet associatif, notamment celles concernant le soutien au bénévolat, la cohésion sociale, la prévention et la santé par le sport, au bénéfice des citoyens héraultais.

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2021, notre assemblée a voté une somme globale de 5 520 000 € à Hérault Sport, au titre du fonctionnement, pour mener à bien son projet et réaliser ses différents objectifs.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'attribuer à Hérault Sport une aide d'un montant de **5 520 000 €** au titre du fonctionnement étant précisé que le crédit est prévu sur le programme Hérault Sport 20P079, opération 20P079O001, enveloppe 20P079E01 et natana 721-65/6574/32 du budget 2021,

- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, liant le Département à l'association Hérault Sport pour l'année 2021.

Réceptionné par la préfecture le                   : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le                   : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission                   : 034-223400011-20201215-275861-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/C/103

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Sport et Nature - Aide aux sites de Pleine Nature.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département conduit une politique qui vise à favoriser l'exercice des pratiques sportives pour tous, sur l'ensemble du territoire héraultais. Elle se traduit par un accompagnement des initiatives d'associations ou de collectivités pour des aménagements en faveur des sports de nature. Elle permet également de soutenir des communes ou intercommunalités pour des projets de développement de leur offre d'équipements sportifs et socio-culturels.

L'aide sur laquelle je vous propose donc de délibérer ici, concerne :

- les aménagements ou équipements nécessaires pour améliorer la pratique, l'accessibilité, la sécurité et la pérennité de sites de sport de nature.

### **1) Aménagement des sites de pleine nature**

La commune de Lamalou-les-Bains souhaite développer un pôle Handisport afin de devenir un lieu de référence pour la pratique des activités de pleine nature pour tous. Il s'agira de mettre à disposition du public sportif/touristique et des personnes en rééducation à Lamalou-les-Bains, d'un matériel adapté à la pratique des sports de nature, gratuitement ou à la location.

Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions du pôle de pleine nature Montagnes du Caroux.

Outre la participation départementale demandée, le plan de financement prévisionnel d'un montant de 161 650 € prévoit une aide européenne (FEDER) de 40%, une subvention régionale (Occitanie) de 15% et un autofinancement de la commune à hauteur de 30%.

Je vous propose de vous prononcer aujourd'hui sur une première affectation de l'enveloppe pour permettre de répondre aux besoins exprimés par la commune de Lamalou-les-Bains.

N° de dossier	Nom bénéficiaire	Objet	Montant (€)
2020-05449	Lamalou-les-Bains	Projet d'un pôle Handisport	24 247 €

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité d'approuver la répartition de crédits telle que détaillée ci-dessus et de prélever 24 247 € sur le programme « Aménagements et équipements », opération 20P078O004 (Activités sportives de nature), enveloppe 20P078E07, natana 1857 – 204/204141/33.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275862-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/C/104

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Education - affectation d'autorisations de programmes**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée départementale les affectations d'autorisations de programmes suivantes :

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 29 150 000 € sur le programme Travaux neufs collèges 20P102, opération travaux neufs réhabilitation collèges 20P102O001, enveloppe 014143, natana 1454, imputation 23/231312-221, selon la répartition ci-dessous.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Travaux neufs réhabilitation collèges 20P102O001	Construction collège Port Marianne Montpellier Tranche 20P102O001T38	25 000 000 €	8 000 000 €	16 000 000 €	1 000 000 €
	Extension restructuration collège de Cazouls-lès-Béziers Tranche à créer	500 000 €	100 000 €	400 000 €	
	Construction collège ouest Béziers Tranche à créer	600 000 €	300 000 €	300 000€	
	Construction Collège Ouest Montpellier Tranche à créer	600 000 €	150 000 €	450 000 €	
	Réhabilitation collège Rimbaud Montpellier Tranche à créer	200 000 €	200 000 €		

	Salle polyvalente Collège Krafft Béziers Tranche à créer	800 000	120 000 €	600 000 €	80 000 €
	Extension collège de Cessenon Tranche à créer	450 000 €	450 000 €		
	Extension restructuration ½ pension collège Bédarieux Tranche à créer	400 000 €	400 000 €		
	Restructuration-réhabilitation collège de Poussan Tranche à créer	300 000 €	150 000 €	150 000 €	
	Restructuration-réhabilitation collège de St Clément de Rivière Tranche à créer	300 000 €	100 000 €	200 000 €	

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 600 000 € sur le programme Travaux neufs collèges 20P102, opération travaux neufs réhabilitation collèges 20P102O001, enveloppe 20P102E05, natana 1454, imputation 23/231312-221, selon la répartition ci-dessous.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Travaux neufs réhabilitation collèges 20P102O001	Extension collège de Castelnaud le Lez Tranche 20P102O001T19	1 000 000 €	800 000 €	200 000 €	0 €
	Salle polyvalente collège Croix d'Argent Tranche 20P102O001T24	600 000 €	50 000 €	550 000 €	0 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € sur grosses réparations 20P103, opération P3 MMT collèges 20P103O007, enveloppe 20P103E15, natana 1454, imputation 23/231312-221, selon la répartition ci-dessous. Cette autorisation de programme permettra d'engager les dépenses de grosses réparations effectuées dans les collèges et halles de sports au travers des marchés de maintenance multi-technique.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
P3 MMT collèges 20P103O007	P3 MMT collèges Tranche à créer	1 500 000 €	438 000 €	500 000 €	562 000 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant 30 000 € sur le programme Travaux halles de sports 20P104, opération Travaux neufs réhabilitation halles de sports 20P104O001, enveloppe d'AP 26926, natana 1457, imputation 23/231314-28, selon la répartition ci-dessous.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Travaux neufs réhabilitation halles de sports 20P104O001	Halle de sports de Lodève Tranche 20P104O001T01	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €

Affectation d'une autorisation de programme d'un montant 1 150 000 € sur le programme Gestion 20P105, opération Acquisitions et cessions collèges 20P105O004, enveloppe d'AP 20P105E03, natana 144, imputation 21/2111-221, selon l'échéancier ci-dessous. Cette autorisation de programme permettra d'engager les acquisitions à venir sur le collège de Cazouls et le collège Port Marianne de Montpellier.

Opération	Tranche	Affectation d'AP	Echéancier		
			2021	2022	2023
Acquisitions et cessions 20P105O004	Acquisitions Tranche à créer	1 150 000 €	1 100 000 €	50 000 €	0 €

#### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver les affectations des autorisations de programme et leurs échéanciers tels que figurant ci-dessus,
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275863-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/C/105

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Education - affectations d'autorisations d'engagement**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/C/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée départementale les affectations d'autorisations d'engagement suivante :

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 160 000 € sur le programme grosses Réparations 20P103, opération Grosses réparations collèges et halles des sports Direction 20P103O002, enveloppe 20P103E14, natana 1508, imputation 011/615221-221, selon la répartition ci-dessous. Cette autorisation d'engagement permettra d'engager les dépenses d'entretien P2 pour le collège du Crès.

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
GR Coll et HDS direction 20P103O002	Entretien P2 Tranche à créer	160 000 €	45 000 €	47 000 €	68 000 €

Affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 75 000 € sur le programme Grosses Réparations 20P103, opération Grosses réparations collèges et halles des sports Direction 20P103O002, enveloppe 20P103E14, natana 6426, imputation 011/60612-221, selon la répartition ci-dessous. Cette autorisation d'engagement permettra d'engager les dépenses de fonctionnement P1 pour le collège du Crès.

Opération	Tranche	Affectation d'AE	Echéancier		
			2021	2022	2023
GR Coll et HDS direction 20P103O002	Fonctionnement P1 Tranche à créer	75 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver les affectations des autorisations d'engagement et leurs échéanciers tels que figurant ci-dessus,
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à effectuer toute démarche et à signer, au nom et pour le compte du Département, tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275864-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection des majeurs : Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) - Conventions de délégation de gestion pour 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) est confiée, par convention, à deux associations gestionnaires de service de tutelle : ATG (Association tutélaire de gestion) et UDAF (Union départementale des associations familiales) et à une association spécialisée dans la lutte contre le surendettement Léo Lagrange Méditerranée.

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Ce dispositif mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'entrée en vigueur de la loi portant réforme de la protection des majeurs a permis à plus de 4000 personnes de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Le public concerné bénéficie en grande majorité de minimas sociaux, les difficultés sont essentiellement liées au logement et à la santé avec des risques d'expulsion suite à des impayés de loyer, des ruptures de droits et des difficultés d'accès aux soins. La proportion de femmes isolées représente les deux tiers des suivis.

Un tiers des mesures aboutissent à un rétablissement des situations, mais des difficultés peuvent survenir après la fin de la MASP. Dans un cinquième des cas, la MASP se termine par une mise sous protection judiciaire, curatelle, tutelle ou MAJ (mesure d'accompagnement judiciaire).

Les autres sorties de mesures sont dues à un défaut de mobilisation des majeurs (un peu moins d'un tiers des cas), à des déménagements, et des décès.

Les situations sont orientées majoritairement par les services territoriaux des solidarités (trois quart des cas), les SDA et les CCAS.

Je vous propose de reconduire ces conventions MASP pour l'année 2021 avec les trois associations.

Afin d'améliorer le pilotage du dispositif un appel à candidature sera être lancé sur la base d'un cahier des charges et d'une nouvelle convention qui sera soumis à votre approbation courant 2021.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département,

- les conventions de délégations de gestion des MASP pour l'exercice 2021 avec les trois associations gestionnaires : ATG, UDAF et Léo Lagrange Méditerranée selon le modèle joint en annexe.  
Les crédits correspondant sont inscrits au **programme 20P099 « Autonomie - Action sociale »**, opération 20P099O001 « MDA Protection des majeurs », enveloppe AP/EPCP (Dépenses, EPF) 20P099E01 imputation 011/6228/58 - Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires (NATANA266)
- ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275865-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/101

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Autonomie - accueil familial d'adultes - conventions avec les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le développement de l'accueil familial constitue un des objectifs du schéma de l'autonomie 2017/2021. L'accueil à titre onéreux, par des particuliers, de personnes âgées ou adultes handicapées, constitue une réponse adaptée offerte aux personnes qui ne désirent plus ou ne peuvent plus, en raison de leur perte d'autonomie ou de leur handicap, demeurer à leur domicile et ne souhaitant pas recourir à l'hébergement collectif en établissement.

Ces accueils représentent, dans l'Hérault, 284 places chez 125 accueillants familiaux, réparties au 30 septembre 2020 comme suit :

- Personnes âgées : 54 accueillants familiaux pour 132 places
- Personnes handicapées : 25 accueillants familiaux pour 32 places
- Accueils mixtes : 46 accueillants familiaux pour 120 places

La loi du 18 janvier 2002 sur le dispositif d'accueil familial prévoit que le Président du Conseil départemental organise le suivi social et médico-social des personnes accueillies, ce suivi pouvant être délégué à des prestataires.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application sont venus préciser les conditions d'agrément des familles d'accueil et leur formation.

Les suivis sociaux et médico-sociaux des personnes accueillies sont confiés, par convention, à des services autorisés par le Président du conseil départemental : services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Cette mission fait l'objet d'une convention type annexée au présent rapport. Les conventions individuelles préciseront le territoire d'intervention pour chaque service conventionné. La liste des services concernés est la suivante :

- L'Association Vallée de l'Hérault pour le SAVS AVH
- L'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSH34) pour les 2 SAVS suivants : Plaisance et Territoire du Lunellois
- L'Association Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Languedoc Roussillon pour le SAMSAH GIHP LR

La participation aux frais de fonctionnement proposée est basée sur le forfait annuel existant, fixé pour 2021 à :

- 531,24 € par an par personne suivie pour 3 visites en hébergement permanent,
- 354,16 € par an pour 2 visites en cas d'accueil discontinu
- 91,82 € par intervention supplémentaire à la demande des services départementaux.

Ces tarifs évolueront en fonction de l'objectif d'évolution des dépenses voté par l'assemblée départementale.

#### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité de donner délégation au Président du Conseil départemental pour faire évoluer ces tarifs par voie d'arrêté et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention jointe en annexe avec les services précités ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au projet du budget 2021, programme 20P095 - Offre médico-sociale ; opération 20P095O001 - MDA Agrément familial (NATANA 700) imputation 65-/6568/52.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275866-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :           Enfance et famille : soutien à la parentalité et accompagnement des familles, actions d'insertion, actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents, actions d'accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans - Renouvellement des actions de prévention 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Et conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du Schéma départemental enfance famille 2017-2021, la Direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités, identifie des actions sur le **champ de la prévention et de la protection des jeunes et des familles. Il s'agit notamment des actions visant à :**

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc...
- l'accompagnement des Mineurs non accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur
- soutenir la parentalité (points d'accueil et d'écoute individualisés, espace parents/enfants...)
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>ADAGES</b> <b>Espace Famille</b> 34090 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	150 personnes (parents, jeunes, enfants)	L'Espace de Vie Sociale « Le Mas des Possibles » propose une action de soutien à la parentalité visant à accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Cette action a pour objectif de renforcer les liens entre parents et enfants, de favoriser les échanges, de prévenir l'isolement et de permettre aux familles de trouver un appui et un soutien concernant leurs difficultés liées à la fonction parentale.	71 508 €	<b>2 000 €</b>	Prestations de services CNAF : 27 866 € Manifestations : 13 047 € Etat : 5 216 € Commune de Montpellier : 5 000 € CAF : 17 000 € adhérents : 1 379 €
<b>A DOMICILE</b> <b>HERAULT</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	10 à 16 femmes avec des enfants à charge.	Action de soutien à la parentalité : - ateliers de médiation sociale en direction de mineurs et de leurs familles.	12 000 €	<b>5 000 €</b>	CAF : 7 000 €
<b>Association des Familles du Faubourg et du Biterrois - AFFB</b> 34500 Béziers Du 01/01/2021 au 31/12/2021	10 parents à l'école et 100 familles aux ateliers collectifs ACF	Action d'animation collective des familles qui vise à la socialisation et l'intégration sociale en direction de mineurs et de leur famille.	56 448 €	<b>10 000 €</b>	CGET : 6 000 € Ville de Béziers : 15 700 € CAF : 22 648 € CABM : 1 200 € Adhésions : 900 €
<b>Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement APIEU</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	150 personnes visées par le projet (parents, enfants, jeunes)	Continuité éducative et parentalité dans les quartiers Gély, Petit Bard, Lemasson et Cévennes. Les objectifs sont de développer l'esprit de participation et d'élaboration de projet, de renforcer les liens parents/enfants et de valoriser les compétences parentales.	15 075 €	<b>7 500 €</b>	DDCS Adulte relais : 2 386 € Autofinancement : 5 189 €
<b>BALTHAZAR</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	700 personnes visées	Arts du cirque dans les quartiers Cité Gély-Figuerolles et Hauts de Massane -Accès aux pratiques d'activités physiques, culturelles et artistiques -Favoriser l'accès à la citoyenneté par des pratiques d'expression et d'épanouissement à travers les arts du cirque -Améliorer le lien social grâce des actions de mixité -Favoriser la scolarisation et l'accès aux savoir-être de base -Développer la prévention des risques (santé, sécurité)	30 500 €	<b>13 000 €</b>	Etat CGET : 6 000 € Montpellier 3M : 7 500 € CAF Hérault : 4 000 €
<b>Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active CEMEA</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	10 à 12 familles par territoire.	Action de soutien à la parentalité : ateliers autour de la parentalité et accompagnement des familles pour l'organisation de départ en vacances.	23 000 €	<b>17 000 €</b>	CAF (REAAP) : 6 000 €

<p><b>GRAND'DIRE ENSEMBLE</b></p> <p>34700 Lodève</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>100 personnes visées (parents, grands-parents et accompagnants d'enfants de tous les âges)</p>	<p>Ateliers de parents (accompagnement et soutien à la parentalité)</p> <p>-Proposer des ateliers de rencontre pour les parents d'enfants de tous les âges</p> <p>-Former les parents à une éducation bienveillante en leur apportant des outils pratiques, concrets et accessibles ainsi que des connaissances concernant le développement et les besoins de l'enfant.</p>	<p>31 000 €</p>	<p><b>2 500 €</b></p>	<p>Participation des usagers : 5 500 €</p> <p>Autres prestations de service : 8 900 €</p> <p>Autres produits (adhésions et vente livres) : 2 500 €</p> <p>CAF : 10 000 €</p> <p>Transfert de charges : 1 600 €</p>
<p><b>JOUONS EN LUDOTHEQUES</b></p> <p>34070 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p><b>Ludothèque LA PERGOLA</b></p> <p>130 personnes visées (enfants de 6 à 11 ans et leurs parents)</p>	<p>-Ouvrir un espace d'activités ludiques pour les enfants du quartier qui ne fréquentent pas de centre de loisirs le mercredi</p> <p>-Participer par ces activités à l'éveil et l'épanouissement des enfants</p> <p>-Favoriser l'implication des parents dans les loisirs et la socialisation du jeune enfant</p> <p>-Créer des relations familles-professionnels par les activités communes avec les enfants</p>	<p>21 350 €</p>	<p><b>6 000 €</b></p>	<p>usagers : 200 €</p> <p>Etat ACSE : 4 000 €</p> <p>Commune : 3 800 €</p> <p>CAF : 7 350 €</p>
	<p><b>Ludothèque PAUL VALERY</b></p> <p>65 personnes visées (enfants de 6 à 11 ans et leurs parents)</p>	<p>-Participer à la dynamique de la Maison de l'Enfant et de la Famille en renforçant son intégration dans la vie de quartier (Ludothèque LA PERGOLA)</p> <p>-Participer à la vie de quartier (Ludothèque PAUL VALERY)</p>	<p>11 300 €</p>	<p><b>2 000 €</b></p>	<p>usagers : 200 €</p> <p>Etat ACSE : 3 000 €</p> <p>Commune : 3 000 €</p> <p>CAF : 3 100 €</p>
<b>Total</b>				<b>8 000 €</b>	
<p><b>LA COMPAGNIE DES JEUX</b></p> <p>34700 Lodève</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Jeunes de 6 à 18 ans et leurs parents.</p>	<p>Action de soutien à la parentalité : ateliers et animations autour du jeu.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les parents à l'éveil de leurs enfants</li> <li>- favoriser un échange parents-enfants à partir du jeu</li> <li>- favoriser la découverte du patrimoine ludique</li> <li>- développer un réseau de personnes relais dans les différents lieux d'animations.</li> </ul>	<p>92 251 €</p>	<p><b>7 500 €</b></p>	<p>Prestations de services CNAF : 23 000 €</p> <p>Autres prestations de service CCAS : 500 €</p> <p>Manifestations : 5 364 €</p> <p>FONJEP : 7 107 €</p> <p>CGET : 4 000 €</p> <p>Etat (emplois aidés) : 3 280 €</p> <p>Région : 3 000 €</p> <p>Commune de Lodève : 1 000 €</p> <p>CCL&amp;L : 3 000 €</p> <p>CCL&amp;L Politique de ville : 5 500 €</p> <p>CAF : 26 500 €</p> <p>adhérents : 2 500 €</p>

<p><b>LASER</b></p> <p>34530 Montagnac</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	Enfants et leur famille	Action de soutien à la parentalité : rencontres, soutien scolaire, permanences et ateliers à destination des enfants, adolescents et adultes afin de favoriser le lien social et proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.	97 016 €	<b>10 000 €</b>	Prestations de services CNAF : 22 800 €  Etat (emplois aidés) : 1 300  Région : 800 €  Commune : 1 000 €  REAAP : 14 516 €  CLAS : 32 000 €  CAF fonds propres : 12 000 €  Participation des adhérents : 1 800 €  Transfert de charges : 800 €
<p><b>VIA VOLTAIRE</b></p> <p>34000 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2021 Au 31/12/2021</p>	Enfants de 5 à 21 ans. Groupes de 4 à 6 enfants	Cet « atelier marionnettes » a pour but de proposer aux enfants un espace d'expression afin de leur permettre de se dégager de vécus difficiles et de mettre en mots leurs émotions.	1 850 €	<b>1 850 €</b>	-
<p><b>ZADIGOZINC</b></p> <p>34070 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents (environ 300 personnes)	Action de soutien à la parentalité : café parents/enfants. Lieu de vie ouvert permettant de rompre l'isolement, de renforcer le lien parent-enfant, de participer à l'épanouissement de l'enfant et de favoriser la mixité sociale.	119 780 €	<b>10 000 €</b>	Participation des usagers : 7 800 €  Autres prestations de service : 4 000 €  Etat : 10 000 €  Etat (emplois aidés) : 26 640 €  Service civique : 3 000 €  Commune : 8 100 €  Métropole : 7 000 €  Conseil Régional : 4 000 €  CAF : 33 000 €  adhérents : 6 240 €
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>94 350 €</b>	

**2- Les actions de soutien à la parentalité renforcé : points d'accueil et d'écoute individualisés, actions envers les parents vulnérables rencontrant des difficultés sociales**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>CESAM Migrations Santé</b></p> <p>34080 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	180 à 200 familles prises en charge par an.	Action d'accompagnement santé pour les familles et leurs enfants : - améliorer le recours et l'accès aux soins pour les enfants scolarisés dans les établissements des réseaux REP + Alco et Mosson. - mettre en place une aide personnalisée au recours et à l'accès aux soins (soutien administratif, accompagnement	118 000 €	<b>12 000 €</b>	ARS : 21 000 €  CCAS Montpellier : 65 000 €  CAF : 20 000 €

		physique) et jouer un rôle de référent (agent de coordination) entre les personnels de santé scolaire (PMI et EN) et les professionnels de santé.			
<b>Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault</b> 34970 LATTES Du 01/01/2021 au 31/12/2021	570 parents 320 enfants 140 jeunes	Action de soutien à la parentalité : Point accueil écoute jeunes et Point écoute parents-enfants	288 143 €	<b>145 000 €</b>	DDCS - CGET - FIPD - ARS : 92 261 € Commune + EPCI : 30 000 € CAF : 9 200 € Région : 11 682 €
<b>EPISODE</b> 34500 BEZIERS Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents Professionnels du social et du médicosocial	Soutien à la parentalité renforcé : 3 PAEJ. Mise en place de permanences, d'actions d'informations et d'orientations ainsi que des actions prévention santé à destination des jeunes et de leurs familles.	167 772 €	<b>33 000 €</b>	DDCS : 54 801 € MILDECA : 7 107 € Conseil régional : 27 864 € ARS - ARPADE : 5 000 e COMM Agglo Béziers Méditerranée (Festa Ben) : 12 000 € COMM Agglo Hérault Méditerranée : 20 000 € CAF : 7 000 € Fondation ESCOFIT : 1 000 €
<b>La Ligue de l'Enseignement Hérault</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Environ 138 familles	Action de soutien à la parentalité : espace parents/enfants sur SETE et LUNEL. Amener les familles à se réinvestir dans leur fonction parentale et à favoriser leur intégration dans la cité en : - facilitant l'émergence et la consolidation des liens sociaux dans le cadre de la politique départementale d'insertion, - favorisant l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs (s) enfants (s) afin de renforcer leurs chances de réussite - en valorisant le rôle éducatif des parents.	71 132 € pour Lunel	<b>8 000 € pour Lunel</b>	Prestations de services CNAF : 23 442,90 € DDCS 34 : 3 200 € Etat - Emplois aidés : 3 296 e Commune de Lunel : 8 000 € CAF (Bonification) : 6 000 € Fonds propres sur CPO Éducation Nationale : 14 950,10 € Autres produits de gestion courante : 4 243 €

			58 420 € pour Sète	<b>17 500 € pour Sète</b>	Prestations de services CNAF : 18 986,50 €  DDCS : 2 560 €  Commune de Sète : 3 500 €  CAF (Bonification) : 4 800 €  Fonds propres sur CPO Education Nationale : 11 073,50 €
<b>Total</b>				<b>25 500 €</b>	
<b>La Ligue de l'Enseignement Hérault</b>  34070 Montpellier  Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Jeunes de 2 à 21 ans et leurs parents.	Action de soutien à la parentalité : PAEJ et point écoute. Apporter un soutien psychologique s'appuyant sur une écoute assurée par un professionnel qualifié ; Animer un espace : - d'orientation vers des structures médico-sociales du territoire, - de prévention en rapport aux thématiques de l'adolescence. - de médiation pour la famille.	94 220 €	<b>33 720 €</b>	DDCS : 30 000 €  Région : 3 000 €  CAF : 27 500 €
<b>LES LIEUX DU LIEN</b>					
34110 Frontignan  Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Environ 100 familles	Soutien à la parentalité en milieu carcéral à BEZIERS (Rester père en prison - Maintien du lien enfant/parent incarcéré) : -prêt de jouets et livres, accompagnement au parler -groupes de paroles pour les détenus sur la parentalité -entretiens individuels pour les détenus -visites médiatisées pour les enfants -ateliers fabrication d'objets (médiation artistique)	31 563 €	<b>8 000 €</b>	Etat - SPIIP : 6 000 €  FIPD : 2 900 €  CAF REAAP: 6 200 €  ASP / Service civique : 573 €  Fondation de France : 6 000 €  Participation des adhérents : 1 850 €  Produits financiers : 40 €
	15 à 20 adultes et 7 à 15 enfants	Dispositif « Passage de bras » -soutien à la parentalité -maintien ou restauration de relations familiales apaisées entre les parents dans l'intérêt de l'enfant, particulièrement en période de rupture ou de reconstruction familiale (familles recomposées) entre les parents séparés ou divorcés, entre les parents et leurs enfants	3 637 €	<b>1 500 €</b>	Participation des usagers : 180 €  Etat - CGET : 300 €  Frontignan - Politique de la ville : 300 €  Sète - Politique de la ville : 270 €  CAF REAAP : 1 000 €  Participation des adhérents : 81 €  Produits financiers : 6 €

	30 à 35 enfants et 60 parents (du CP au CM2) sur LIGNAN et BASSAN (villages Béziers Agglo Méditerranée)	Action CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : -accompagner et soutenir les enfants et leurs parents sur le temps des devoirs, dans un objectif de soutien à la parentalité pour les parents, de réussite scolaire pour les enfants. -soutenir le lien entre les familles et l'institution scolaire, les structures d'accompagnement existantes dans un objectif de co-éducation.	12 694 €	2 000 €	Autres prestations de service (CAF CLAS) : 5 720 € Commune de Bassan : 2 200 € Commune de Lignan : 2 200 € ASP Service Civique : 287 € Participation des adhérents : 86 € Produits financiers : 6 € Reprise sur amortissement et provision : 195 €
<b>Total</b>				<b>11 500 €</b>	
<b>PEPA Groupe SOS Solidarités</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Jeunes de 11 à 25 ans  (environ 450 personnes)	Mise en place de permanence PAEJ afin d'assurer une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risque et de leur entourage adulte.	135 254 €	PAEJ Montpellier : 6 000 €  PAEJ Lez Salaison et Etang de l'Or : 37 500 €  PAEJ Bassin de Thau : 10 000 €  <b>Pour un total de 53 500 €</b>	DDCS : 44 754 € Région (Politique de la Ville) : 6 000 €  Pays de l'Or Agglomération Castries - Le Crès : 11 500 €  FAJ 3M : 8 000 €  CAF : 11 500 €
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>314 220 €</b>	

### 3- Actions d'insertion

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>ALMA NOVA</b>  34070 Montpellier  Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Jeunes mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.	Action d'insertion : mise en place d'ateliers de remobilisation et d'ateliers chantiers à destination de mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.	134 319 €	128 000 €	Autres prestations de service (autres revenus éducatifs = revenus éducatifs privés) : 6 319 €
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>128 000€</b>	

### 4- Actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Ateliers multiformes d'aide à la créativité AMAC</b>  34500 Béziers  Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Enfants, adolescents, parents	Accueil, soutien et accompagnement des enfants, adolescents et de leur famille autour de la médiation artistique et corporelle dans le but de prévenir l'isolement, le mal-être, la mésestime de soi, de protéger les enfants ainsi que les parents exposés et victimes de violences intrafamiliales, de soutenir la parentalité dans sa pluralité.	110 150 €	13 000 €	Etat : 40 000 € Région OCCITANIE : 7 000 €  CABM et CAHM : 20 000 €  CAF (REAAP) : 30 000 €  Participation des adhérents : 150 €

<b>Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault</b> 34970 LATTES Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Environ 120 familles	Action de soutien à la parentalité : permanence d'écoute et de soutien psychologique pour les enfants témoins de violences intrafamiliales et leurs parents.	34 000 €	<b>12 000 €</b>	CGET - FIPD : 4 000€ Commune de Lodève : 3 000 € CAF : 15 000 €
<b>VIA VOLTAIRE</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Environ 138 enfants de moins de 18 ans.	Soutien psychologique des enfants exposés aux violences conjugales et intrafamiliales.	35 000 €	<b>10 000 €</b>	CAF : 25 000 €
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>35 000 €</b>	

### 5- La Maison des Adolescents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale Maison des Adolescents de l'Hérault - MDA 34</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Jeunes de 11 à 25 ans ainsi que leur famille et professionnels de l'adolescence.	-Faciliter l'accès aux soins psychologiques, sociaux et culturels pour une meilleure prise en compte des besoins des adolescents et de leur famille en termes de prévention, d'information et d'accompagnement. -Faciliter les rencontres entre professionnels de l'adolescence -Proposer des actions collectives de prévention	1 420 870 €	<b>128 000 €</b>	ARS FIR (CPOM 2019-2022) : 717 060 €  ARS dotation via CHU : 201 960 €  DRAC : 8 160 €  CROUS : 10 000 €  CGET POVI Montpellier, Lodève, Sète, Lunel : 13 260 €  CGET POVI Béziers, Bédarieux, Agde : 7 950 €  Conseil régional (POVI) : 8 160 €  Département jeunesse : 5 100 €  Département CFPPA : 35 000 €  Métropole / Agglo : 5 600 €  Ville Bédarieux et CC : 4 200 €  CIAS + Ville Lodève : 4 080 €  Agglo thau + Ville Sète : 2 000 €  Montpellier / Béziers : 45 000 €  Ville Lunel : 4 500 €  CAF (POVI, REAAP, PDN) CAF 48 : 40 000 €  Adages reversement personnel : 88 800 €  Fonds européens : 3 000 €

					Autres subventions : 6 400 €  Autres produits de gestion courante : 19 750 €  CNASEA (emplois aidés) : 20 000 €  Produits financiers : 4 000 €  reprises amort et prov : 2 900 €  Prestations autres MDA : 9 090 €  Formations : 4 000 €  EPISODE (participation locaux) :  14 400 €  CHB (participation locaux) : 8 500 €
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>128 000 €</b>	

#### 6- Les actions d'accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>GESTARE</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2021 au 31/12/2021	11 familles : mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse.	Service d'accompagnement des familles (11 familles avec enfant(s) de moins de trois ans et plus, hébergées en appartement relais, cumulant une problématique de logement et d'exercice de la parentalité).	148 176 €	<b>40 000 €</b>	Prestations de services CNAF : 49 923 €  Montpellier Métropole : 42 064 €  Participation des usagers : 16 189 €
<b>TOTAL opération « Actions de prévention » 20P091O001 – NATANA 6367</b>				<b>40 000 €</b>	

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Nicole Morère ne prend part ni au débat ni au vote :

- De répartir la somme de **739 570 €**, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, au **Programme « Enfance et famille » (20P091) opération « actions de prévention » (20P091O001)**, enveloppe « dépenses de fonctionnement / participations annuelles » (20P091E02), imputation 65/6568-51 (NATANA 6367) ;
- Et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275867-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/103

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :**                **Enfance et famille : Hébergement et accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales, hébergement et actions en faveur des jeunes, actions en faveur des pupilles et anciens pupilles de l'Hérault - renouvellement des actions de protection 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Par ailleurs, conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du Schéma départemental enfance famille 2017-2021, la direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités, identifie des actions sur le **champ de la prévention et de la protection des jeunes et des familles. Il s'agit notamment des actions visant à :**

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc...
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.
- soutenir la parentalité (points d'accueil et d'écoute individualisés, espace parents/enfants...)
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur
- l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

### 1- L'hébergement et l'accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Association Trait d'Union</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2021 au 31/12/2021	2 familles	Hébergement et accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences.	24 000 €	<b>24 000 €</b>	-

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	7 mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Hébergement et accompagnement de 4 familles monoparentales, avec enfants de moins de 3 ans sur Montpellier. Capacité d'accueil étendue à 3 familles monoparentales à Pérois.	25 550 €	<b>25 550 €</b>	-
<b>ISSUE</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.	Hébergement d'urgence et accompagnement social des femmes enceintes et mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans. Possibilité d'hébergement pour les femmes victimes de violences pour une durée de 2 mois maximum. Hébergement en appartements, en chambres et/ou en résidence hôtelière à vocation sociale à Montpellier et Vendargues. Capacité d'accueil de 75 places sur un parc de 27 unités d'hébergements.	512 500 €	<b>500 000 €</b>	Participation des usagers : 12 500 €
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b>				<b>549 550 €</b>	

## 2- L'hébergement et les actions en faveur des jeunes en contrats jeunes majeurs (CJM)

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	16 jeunes en CJM	Hébergement et accompagnement de 11 jeunes en CJM sur Montpellier. Capacité d'accueil étendue à 5 CJM à Pérois soit un total de 16 jeunes en CJM.	280 320 €	<b>280 320 €</b>	
<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2021 au 31/12/2021	15 jeunes en CJM	Hébergement et accompagnement vers un logement autonome de 15 jeunes en CJM.	109 500 €	<b>109 500 €</b>	

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
-------------	------------------	---------------------	----------------------------	------------------------------------	---------------------

<p><b>Association Emile CLAPAREDE</b></p> <p>34500 Béziers</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>18 jeunes en Contrat Jeune Majeur</p>	<p>Hébergement et accompagnement de 18 jeunes CJM afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.</p>	<p>998 869 €</p>	<p><b>63 500 €</b></p>	<p>Participation des usagers : 590 100</p> <p>Prestations de services CNAF : 100 189</p> <p>Manifestations : 58 600</p> <p>FONJEP - AGLS : 36 770</p> <p>Commune de Béziers : 15 000</p> <p>Autres produits d'exploitation : 8 780</p> <p>Autres produits de gestion : 3 250</p> <p>Produits financiers : 2 000</p> <p>Produits exceptionnels : 59 780</p> <p>Reprise sur amortissement et provision : 3 000</p> <p>Transfert de charges : 57 900</p>
<p><b>Association Emile CLAPAREDE</b></p> <p>34500 Béziers</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>10 jeunes majeurs et 15 mineurs</p>	<p>Accueil et accompagnement de 10 jeunes majeurs au sein du FJT Emile Claparède et de la Résidence E. AÏN à Béziers. Accompagnement de 15 mineurs dans les procédures administratives</p>	<p>644 930 €</p>	<p><b>209 580 €</b></p>	<p>Dotation globale : 434 350</p> <p>Transfert de charges : 1 000</p>
<p><b>Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau</b></p> <p>34200 Sète</p> <p>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Jeunes en Contrats Jeunes Majeurs.</p> <p>Jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture.</p>	<p>Hébergement et suivi de jeunes en Contrat Jeunes Majeurs. 9 places mises à disposition du CD.</p> <p>Projet LEVIER : hébergement et accompagnement de jeunes (18 à 25 ans) aux démarches d'insertion socio-professionnelles.</p>	<p>433 033 €</p>	<p><b>Pour les jeunes en CJM : 40 000 €</b></p> <p><b>Projet LEVIER 16 000 €</b></p> <p><b>Pour un total de 56 000 €</b></p>	<p>Participation des usagers : 228 966</p> <p>Autres produits : 1 000</p> <p>DDCS (ALT AGLS URGENCE ET FONJEP) : 44 350</p> <p>Etat (emplois aidés) : 11 117</p> <p>CAF : 60 000</p> <p>Parrainage : 3 000</p> <p>FAJ : 12 800</p> <p>EPCI SAM : 6 000</p> <p>Autres produits de gestion courante : 9 800</p>
<p><b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b></p>				<p><b>718 900 €</b></p>	

**3- Action en faveur des Pupilles et anciens Pupilles de l'Hérault et toutes personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global	Montant financé par le Département	Autres financements
-------------	------------------	---------------------	----------------	------------------------------------	---------------------

			de l'action		
<b>Association Départementale d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de l'Hérault</b>  <b>ADEPAPE 34</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Toute personne accueillie à l'ASE durant sa Minorité et jeune Majeur	Action d'entraide, d'accompagnement, de conseils et de soutien en faveur des pupilles et anciens pupilles et toutes personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE.	122 010 €	<b>118 000 €</b>	Dons et cotisations : 2 400 €  Autres participations : 610 €  Participation à l'Assemblée Générale : 600 €  Produits financiers : 400 €
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b>				<b>118 000 €</b>	

#### 4- Dispositif de mise à l'abri sanitaire : centre d'isolement COVID19 pour les mineurs et jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global estimé
<b>Association COALLIA</b>  75592 PARIS	Mineurs confiés par décision de justice, ou en CJM.	<b>Avenant 2 prolongation de la convention pour le Centre d'isolement Covid19 jusqu'au 31/03/2021</b> : Hébergement et accompagnement de 30 mineurs confiés par décision de justice, en statut de mise à l'abri, ou en CJM.	<b>333 930 €</b>  du 01/01/2021 au 31/03/2021
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 – NATANA 1532</b>			<b>333 930 €</b>

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- De répartir la somme de **1 720 380 €**, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits aux imputations suivantes du budget départemental de l'exercice 2021, au **Programme « Enfance et famille » (20P091) opération « actions de protection » (20P091O002)** enveloppe « dépenses de fonctionnement / participations annuelles » (20P091E02) :
  - imputation 65/6568-51 (NATANA 6367) pour un montant de **1 386 450 €**,
  - imputation 65-/652418-51 « Frais de séjours - autres établissements et services » (NATANA 1532) pour un montant de **333 930 €**,
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, à signer les conventions et l'avenant joints en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
 Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275868-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/104

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Actions territorialisées dans le cadre de l'action sociale - renouvellement et nouvelles actions 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département, par l'intermédiaire du secteur des solidarités (maisons départementales des solidarités et direction de l'action sociale et du logement - service action sociale) accompagne des actions mises en place sur les territoires, par le secteur associatif et par quelques CCAS.

Elles visent à favoriser l'insertion sociale des personnes, à prévenir des situations d'exclusion et à renforcer le lien social. Elles constituent un relais de l'action départementale en complémentarité du travail effectué par les services départementaux et couvrent les champs suivants :

- l'accès aux droits et la médiation administrative,
- la redynamisation de la personne par des activités collectives,
- le développement de la citoyenneté,
- la mobilité géographique,
- l'alimentation solidaire.

A noter que le financement des actions concernant le volet " alimentation solidaire et lutte contre le gaspillage alimentaire" est abondé pour moitié par des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté, conformément à la fiche action n° 2 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Il vous est proposé de soutenir en 2021 les actions suivantes :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Union Départementale de l'Hérault Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Permanences pour l'accès aux droits et le traitement des situations de surendettement, accompagnement individualisé sur orientation exclusive des maisons départementales des	<b>MDS du Montpelliérain, de Cœur d'Hérault – Pic Saint Loup – Petite Camargue et Haut Languedoc - Ouest Hérault</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>250 places surendettement et 350 places accès aux droits</b>	CAF 28 000 €  <b>Coût global : 115 775 €</b>	<b>87 775,00 €</b>

	solidarités.				
<b>Association Renaissance Développement Insertion (ARDI)</b>  34080 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action « Femmes autonomes ». Redynamisation sociale et implication des femmes du quartier dans des projets collectifs, accompagnement vers l'accès aux droits.	<b>SDS Hauts de Massane</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>30 places</b>	Etat 21 892 € Commune Mtp. 6 000 € CAF 6 000 € Région 2 000 € BNP Paribas 3 000 € Cotisations 750 €  <b>Coût global : 50 642 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>Association ESPOIR 34</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action de remobilisation, d'accès aux droits et d'accès aux outils numériques.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Habitants du quartier Petit Bard  <b>500 places</b>	Commune Mtp. 5 000 € Etat (DDCS) 15 000 € Région 7 500 € Participations privées 3 500 €  <b>Coût global : 34 000 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>Association Vivre Ensemble en Citoyens dans le quartier des Cévennes (AVEC)</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'aide aux démarches administratives et apprentissage de la langue française.	<b>SDS Alco</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>650 places</b>	Etat – emplois aidés 15 700 € Politique de la ville 22 500 € Commune Mtp. 4 000 € CAF 2 000 € Région 4 000 € Autres 800 €  <b>Coût global : 69 000 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès aux Droits des Exclus (CICADE)</b>  34090 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Lieu ressource sur le droit de la famille et des femmes étrangères ou issues de l'immigration : accueil, permanences téléphoniques, suivi juridique des situations et animations collectives ; formations en direction des travailleurs sociaux.	<b>MDS du Montpelliérain, du Biterrois et de Petite Camargue</b>	Public des MDS concernées et professionnels  <b>800 situations</b>	Etat 44 000 € Commune Mtp 2 000 € CAF 3 000 € DRDFE 4 000 € FONJEP 7 110 € Prestations services 1 440 € Adhésions 40 €  <b>Coût global : 75 190 €</b>	<b>13 600,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
-------------------------------------	-----------	---------------------------	--------	-------------------------------	----------------------------

<p><b>Association pour le Développement de la Formation et de l'Insertion (DEFI)</b></p> <p>34080 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action visant l'insertion sociale des personnes, le développement du lien social et de la mixité par l'intermédiaire d'un soutien individuel et d'actions collectives.</p>	<p><b>SDS Mosson</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 600 personnes</b></p>	<p>Etat DDCS 15 000 € Commune Mtp. 5 000 € CAF 15 000 €</p> <p><b>Coût global : 91 126 €</b></p>	<p><b>56 126,00 €</b></p>
<p><b>Association FACE HERAULT</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action de médiation administrative : accueil, information et accompagnement individuel, réunions collectives thématiques pour favoriser l'accès aux droits des personnes.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 340 places</b></p>	<p>Etat – DDCS 18 000 € Etat – emplois aidés 44 030 € Préf. Hérault 30 000 € CAF 6 000 € CPAM 12 000 € Entreprises 20 000 € MMM 4 000 €</p> <p><b>Coût global : 154 030 €</b></p>	<p><b>20 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Mas des moulins</b></p> <p>34090 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action « baby car » permettant de lever les freins à l'insertion par la mise en place d'une crèche itinérante à destination des enfants de 3 mois à 4 ans.</p>	<p><b>SDS Alco</b></p>	<p>Parents bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>50 places</b></p>	<p>CNAF 35 000 € Usagers 2 500 € Commune Mtp. 15 200 € CAF 40 000 €</p> <p><b>Coût global : 109 700 €</b></p>	<p><b>17 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Solidarité Dom Tom (SODOTO)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action de médiation sociale et administrative : permanences d'accès aux droits, épicerie sociale et solidaire et projets citoyens.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 000 personnes (80 familles)</b></p>	<p>Etat 74 860 € Région 11500 € MMM 9 000 € CAF 3 500 € Commune Mtp. 34 000 € Fondation 12 000 € Produits excep. 2 881 € Usagers 1 403 € Fonds propres 13 000 €</p> <p><b>Coût global : 202 144 €</b></p>	<p><b>40 000,00 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>ADAGES – Espace Famille</b> 34097 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Mise en place d'actions collectives en direction des familles pour informer sur les droits, renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.	<b>SDS Mas Drevon et Ovalie</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>300 personnes</b>	CAF (REAAP) 5 000 € Commune Mtp 10 000 € Prestations - CNAF 22 988 € Produits exceptionnels 300 € Adhérents 657 €  <b>Coût global : 53 565 €</b>	<b>14 620,00 €</b>
<b>Centre d'Accompagnement Parcours d'Adultes et Jeunes (APAJ)</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Actions de redynamisation sociale, de médiation administrative et d'accès aux droits (ateliers multimédia liés à l'insertion, ateliers socio linguistiques et alphabétisation).	<b>SDS Proudhon St Martin, Millénaire, Ecusson</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>115 personnes</b>	Commune Montpellier 500 € CAF 7 500 € Etat – emplois aidés 260 €  <b>Coût global : 24 260 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Association Cesam Migrations Santé</b> 34080 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Activités pour la prévention des difficultés dans l'acquisition du langage. Le soutien s'adresse aux familles et aux professionnels.	<b>SDS Mosson et Alco</b>	Familles et acteurs professionnels du territoire d'intervention  <b>150 places</b>	CAF (REAAP) 18 000 € MMM 3 500 € Etat (CGET) 4 000 € Etat (emplois aidés) 3 200 € Région 3 500 € Prestations service 1 500 €  <b>Coût global : 36 900 €</b>	<b>3 200 ,00 €</b>
<b>Association Jasmin d'Orient</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Permanences d'accès aux droits et redynamisation des personnes par l'animation d'ateliers collectifs.	<b>SDS Saint Martin</b>	Bénéficiaires des minima sociaux 60 places	CAF 1 500 € Etat – DDCS 11 000 € Etat – emplois aidés 10 328 € Commune Mtp 6 500 € MMM 4 000 € Autres produits 2 000 € Fond. BNP Paribas 1 500 €  <b>Coût global : 45 828 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>Association GAMES</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Action de redynamisation sociale qui se décline en ateliers sociolinguistiques et ateliers de soutien à la parentalité.	<b>SDS Millénaire</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>100 personnes</b>	CAF (CV) 16 000 € CAF (CLAS) 9 240 € Etat – CGET 3 300 € Commune Mtp 2 000 € Participation usagers 240 € Prestations service 379 €  <b>Coût global : 47 309 €</b>	<b>16 150,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Via Voltaire</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'animation et de coordination du réseau des habitants du quartier Gély-Gambetta-Figuerolles : « des mots pour vous dire ».	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Habitants du quartier Gély Figuerolles  <b>30 personnes</b>	CAF 9 000 €  <b>Coût global : 12 400 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>La Boutique d'écriture and Co</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action de redynamisation sociale en direction des adultes et de soutien à la parentalité à travers des permanences et des actions liées à la réussite éducative des enfants.	<b>SDS Ovalie</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>500 places</b>	Commune Montpellier 18 000 € CAF 41 600 € Etat – DRAC 8 000 € CGET 48 000 € Etat – DDCS (jeunesse et éducation populaire) 4 800 € FONJEP 9 000 € MMM 12 800 € Région Occitanie 12 600 € Emplois aidés 15 715 € Service civique 8 566 € Produits exceptionnels 9 000 € Contributions volontaires 20 840 € Cotisations 917 €  <b>Coût global : 230 038 €</b>	Dpt. Hérault – DGA ECJSL – Direction jeunesse 3 000 €  <b>17 200,00 €</b>  Total = 20 200 €
<b>Association le Relais, maison des enfants dans la ville</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Accompagnement éducatif et social des adolescents et de leurs parents, prévention des conduites à risques par la mise en place de projets collectifs.	<b>SDS Ecusson</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>210 places</b>	Commune Montpellier 5 500 € CAF 7 000 € CAF (prest.sces) 2 500 € Autres produits 4 500 € Autres prestations 2 000 € Part. Adhérents 7 500 €  <b>Coût global : 40 900 €</b>	<b>11 900,00 €</b>
<b>Association Rhizome</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	« la grande oblique » vise à rompre l'isolement et à favoriser la réinsertion sociale par des ateliers intergénérationnels et artistiques.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>40 places</b>	Etat 2 500 € CAF 3 000 € Prestations service 400 €  <b>Coût global : 7 200 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
<b>Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale (SOMIS)</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Médiation administrative et socio-culturelle visant l'accès aux droits et l'information de personnes en difficulté linguistiques, afin de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>5 000 places</b>	Etat – ACSE 14 140 € Etat – emplois aidés 15 868 € Commune Montpellier 5 252 € CAF 12 827 € MSA 3 000 € BTP 1 500 € Autofinancement 342 € Produits financiers 150 €  <b>Coût global : 87 279 €</b>	<b>34 200,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Tin Hinan</b>  34080 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action de médiation sociale et administrative.	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>500 personnes</b>	Commune Mtp 12 650 € Etat 47 260 € CAF 20 000 € Fondations 3 000 € Région 5 000 € Part. adhérents/dons 2 200 €  <b>Coût global : 98 710 €</b>	<b>8 600,00 €</b>
<b>Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI)</b>  34380 VIOLS LE FORT  01/01/2021 au 31/12/2021	Actions d'éducation autour du cadre de vie. Accompagnement socio-éducatif et accès aux droits.	<b>SDS Pignan</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>30 personnes</b>	pas de co-financement  <b>Coût global : 5 200 €</b>	<b>5 200,00 €</b>
<b>Centre socio-culturel l'Agantic</b>  34190 GANGES  01/01/2021 au 31/12/2021	Actions collectives favorisant l'insertion sociale des personnes en difficulté, le soutien aux initiatives des usagers et prévention en direction des jeunes.	<b>SDS Saint Mathieu Ganges</b>	Tous publics en difficulté  <b>4 400 personnes</b>	Part. usagers 16 295 € Produits manif. 4 500 € DDCS 5 000 € Etat – FONJEP 3 550 € Etat – emplois aidés 4 300 € Commune Ganges 32 800 € CC Cévennes Gangeoises et Suménoises 13 500 € CAF 84 068 € REAAP 8 500 € Fonds Agantic sur subvention de fonctionnement général 16 226 € Bénévolat 3 614 € Prestations nature 34 243 €  <b>Coût global : 251 846 €</b>	Dpt. Hérault – DGA EJCSSL – Direction jeunesse 4 000 €  <b>21 250,00 €</b>  Total = 25 250 €
<b>Association Croix Rouge française Unité Locale de Montpellier</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'animation collective à travers divers ateliers, dans le cadre de l'accès à une épicerie sociale (cuisine, peinture, sport et culture, écriture...) à Gignac.	<b>SDS Gignac</b>	Bénéficiaires de minimas sociaux  <b>50 personnes</b>	Commune Gignac 4 200 € Commune Aniane 600 € Participation usagers 6 200 € Participation adhérents 650 €  <b>Coût global : 16 150 €</b>	<b>4 500,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Association l'Encrier</b></p> <p>34700 SAINT ETIENNE DE GOURGAS</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Permanences d'information et de médiation pour l'accès aux droits.</p>	<p><b>SDS Clermont, Gignac, Lodève</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>550 personnes</b></p>	<p>Etat – CGET 2 000 € CC Lod. Larz. 1 600 € CC Clermontais 1 600 € CC Vallée de l'Hit 1 600 € Commune de Lodève 2 000 € Région Occitanie 2 250 € Part.adhérents 226 €</p> <p><b>Coût global : 17 276 €</b></p>	<p><b>6 000,00 €</b></p>
<p><b>SCIC-IFAD (Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Information Formation Animation Développement) APP Piémonts</b></p> <p>34190 GANGES</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action de redynamisation à travers l'accès à un espace culturel et artistique de proximité sur Lodève « Tiers Lieu », espace permettant l'expression et favorisant l'estime de soi.</p>	<p><b>SDS Lodève</b></p>	<p>Personnes en difficulté d'insertion</p> <p><b>50 personnes</b></p>	<p>DRAC 5 000 € CGET 5 000 € Commune de communes Lodévois et Larzac 7 000 € Région 2 000 € Participation usagers 2 000 €</p> <p><b>Coût global : 24 000 €</b></p>	<p><b>3 000,00 €</b></p>
<p><b>Association I.Projet Echanges Internationaux Culture Citoyenneté (I.PEICC)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>L'objectif de l'action « université du citoyen » est de promouvoir une citoyenneté active en proposant des ateliers et des rencontres ouverts sur la ville.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain et Etang de Thau</b></p>	<p>Habitants du territoire des MDS concernées</p> <p><b>200 personnes</b></p>	<p>CGET 8 000 € Etat – emplois aidés 7 200 € Région 5 000 € MMM 3 000 € Commune Frontignan 500 € CAF Hérault 23 000 € Participation adhérents 200 € Commune Montpellier 8 000 €</p> <p><b>Coût global : 64 900 €</b></p>	<p><b>10 000,00 €</b></p>
<p><b>Association les Loco'vores</b></p> <p>34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire "la boutique solidaire", afin de permettre l'accès à une alimentation locale de qualité</p>	<p><b>SDS Saint Mathieu Ganges</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>100 places</b></p>	<p>Financements privés 3 100 € Participation adhérents 4 500 €</p> <p><b>Coût global : 11 600 €</b></p>	<p><b>4 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Terre Contact</b></p> <p>34800 CLERMONT L'HERAULT</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Démarche de redynamisation sociale à travers des dynamiques collectives et participatives : actions d'animation sociale de proximité, d'accompagnement à la parentalité, d'alimentation solidaire et animation en itinérance.</p>	<p><b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b></p>	<p>Personnes en difficulté d'insertion</p> <p><b>10 000 personnes</b></p>	<p>Communes de Clermont l'Hérault, Gignac, Lodève, Fontès, Pouzols, Puechabon, Nébian, Belarga 70 080 € Région 33 000 € CAF 70 300 € MSA 5 000 € Etat, DDCS, CGET 23 500 € Etat – Fonjep 7 100 € Fondations 19 150 € Prestations sce 120 700 € Produits manifestations 13 210 € Participation usagers 4 050 € Autres prestations sce 8 460 € Part. adhérents 39 300 €</p> <p><b>Coût global : 515 900 €</b></p>	<p>DGA SD – DEF et CFPPA 21 500 €</p> <p>DGA ECJSL - Direction agences culturelles territoriales 1 000 €</p> <p><b>Direction action sociale et logement 59 550,00 €</b></p> <p>+ plan pauvreté (ex FAPI) 20 000 € dont 50% financés par l'État</p> <p><b>Total = 102 050 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Terre en partage</b> 34700 LODEVE 01/01/2021 au 31/12/2021	Action de socialisation et redynamisation par l'implication dans la dynamique collective des jardins partagés et des composteurs de proximité.	<b>SDS Lodève</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>1 000 personnes</b>	CGET 5 000 € Communauté de communes Lodévois et Larzac 5 000 € CAF Hérault 3 500 € Région Occitanie 7 000 € ARS 3 000 € Participation usagers 1 680 € Produits exceptionnels 1 480 € Produits de structure 5 640 €  <b>Coût global : 46 000 €</b>	<b>13 700,00 €</b>
<b>Association Vigan Inter'Aide</b> 30120 LE VIGAN 01/01/2021 au 31/12/2021	L'action consiste en la mise en œuvre et l'animation d'évènements et de rencontres à thèmes, avec la participation des usagers, et dans le cadre du développement d'un partenariat local.	<b>SDS Saint Mathieu Ganges</b>	Personnes en grande difficulté et en situation d'isolement  <b>50 personnes</b>	Fonds propres 500 €  <b>Coût global : 3 050 €</b>	<b>2 550,00 €</b>
<b>Association Vivre à Aniane</b> 34150 ANIANE 01/01/2021 au 31/12/2021	Développement d'une citoyenneté active par l'implication dans des espaces collectifs tels des jardins partagés et pédagogiques et un atelier de cuisine partagée.	<b>SDS Gignac</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>300 personnes</b>	CAF 28 864 € Commune Aniane 880 € Produits manifestations 5 196 € Participation adhérents 3 696 €  <b>Coût global : 43 736 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
<b>Association Les Ziconofages</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Action « Outils vidéo participatifs » qui s'emploie à la redynamisation et la revalorisation des personnes par la réalisation et la diffusion de documents vidéo sur des thématiques citoyennes.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic St Loup, du Montpelliérain, Etang de Thau et Petite Camargue</b>	Personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle  <b>800 personnes</b>	Etat – ANCT 3 000 € DRAC 4 000 € Métropole Montpellier 3 000 € CAF 1 000 € Etat - emplois aidés 12 300 € Région 3 000 € Participation des adhérents 265 €  <b>Coût global : 40 565 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Association O Cœur de Flo</b> 341510 FLORENSAC 01/01/2021 au 31/12/2021	Organisation d'un espace de vie sociale avec des ateliers de redynamisation des personnes et de l'accompagnement individuel dans les démarches administratives et l'accès aux droits	<b>SDS Pézenas</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>50 personnes</b>	CAF 32 500 € Vente de produits 204 €  <b>Coût global : 35 404 €</b>	<b>2 700,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>A Domicile Hérault</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	L'action « du jardin à l'assiette » vise à favoriser la mobilité et à rompre l'isolement des personnes en facilitant leur accès aux jardins partagés.	<b>SDS Agde</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>10 familles</b>	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée 2 000 € Fondation de France 3 500 € Fonds propres 500 €  <b>Coût global : 6 500 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Escale de Terrisse</b> 34300 AGDE 01/01/2021 au 31/12/2021	Action visant à favoriser la réinsertion et l'autonomie de la personne au travers l'accès à l'épicerie sociale et aux ateliers collectifs de remobilisation.	<b>SDS Agde</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>500 places</b>	Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée 2 200 € CCAS d'Agde 11 000 € Vente de produits 26 497 € Participation des usagers 563 €  <b>Coût global : 44 760 €</b>	<b>4 500,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté
<b>Centre Communal d'Action Sociale de Balaruc les Bains</b> 34540 BALARUC LES BAINS 01/01/2021 au 31/12/2021	Action de redynamisation sociale et d'insertion dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et aux ateliers collectifs afférents	<b>SDS Frontignan</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>150 personnes</b>	Commune de Balaruc 23 438 €  <b>Coût global : 25 938 €</b>	<b>2 500,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté
<b>Association Femmes en Languedoc Roussillon (FLR)</b> 34110 FRONTIGNAN 01/01/2021 au 31/12/2021	Action visant l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle au travers de deux axes d'intervention : médiation administrative, accès aux droits et redynamisation de la personne en participant à l'animation de la vie sociale locale.	<b>SDS Frontignan</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>200 places</b>	Etat – DDCS / CGET 6 000 € FDVA 2 500 € Région 4 500 € Prestations de service 24 126 € CAF (REAAP) 20 000 € CAF (EVS) 10 000 € Commune Frontignan 23 500 € Participations privées (BNP Paribas) 5 000 € Ventes de produits 3 139 € Part. adhérents dons 4 300 €  <b>Coût global : 118 665 €</b>	Dpt. Hérault - PAT 1 200 €  <b>14 400,00 €</b>  Total = 15 600 €
<b>Concerthau</b> 34200 SETE 01/01/2021 au 31/12/2021	Remobilisation des personnes à travers des ateliers (écriture, multi-média, alphabétisation) en vue d'acquérir plus d'autonomie et de s'impliquer dans la vie du quartier de l'île de Thau.	<b>SDS Sète centre ville et SDS Ile de Thau</b>	Habitants du territoire des SDS concernés  <b>285 places</b>	Etat – FONJEP 1 200 € ASP Services civiques 330 € Commune de Sète 2 000 € CAF 4 500 € Vente de produits 1 040 € Participation des adhérents 600 €  <b>Coût global : 22 420 €</b>	<b>12 750,00 €</b>
<b>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Marseillan</b> 34340 MARSEILLAN 01/01/2021 au 31/12/2021	Action de médiation administrative et permanences d'accès aux droits ; mise en œuvre d'animations collectives de proximité pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.	<b>SDS Mèze Gigan</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>50 places</b>	Commune Marseillan 5 000 € CCAS Marseillan 2 000 € CAF 6 000 € Participation usagers 1 600 € Dons 130 €  <b>Coût global 17 430 €</b>	<b>2 700,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Lattes</b></p> <p>34970 LATTES</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action de redynamisation dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale « cabassol ».</p>	<p><b>SDS Lattes</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>30 familles</b></p>	<p>Commune de Lattes 49 787 € Participation des usagers 4 000 € Autres produits 1 000 €</p> <p><b>Coût global : 58 287 €</b></p>	<p><b>3 500,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté</p>
<p><b>Association Arts et Cultures</b></p> <p>34400 LUNEL</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action «Rencontres intergénérationnelles et citoyennes », il s'agit de proposer des activités et des rencontres entre des personnes de différentes générations et de différentes cultures, autour de thèmes d'actualité ; cela pour développer le lien social et lutter contre les replis communautaires.</p>	<p><b>SDS du Lunellois</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>250 bénéficiaires</b></p>	<p>Etat (Politique de la ville) 2 600 € Région 2 000 € Emploi aidé 1 905 € Service civique 557 € CAF 2 000 € Commune de Lunel 2 000 €</p> <p><b>Coût global : 14 062€ €</b></p>	<p><b>3 000,00 €</b></p>
<p><b>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Mauguio-Carnon</b></p> <p>34130 MAUGUIO</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>L'action « mets tissage » vise la redynamisation de la personne et la lutte contre l'isolement.</p>	<p><b>SDS Mauguio</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>60 personnes</b></p>	<p>Commune Mauguio-Carnon 250 € CAF de l'Hérault 1 150 € MJC Mauguio-Carnon 3 400 € MJC bénévoles 350 €</p> <p><b>Coût global : 7 300 €</b></p>	<p><b>2 150,00 €</b></p>
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Castries</b></p> <p>34160 CASTRIES</p> <p>01/03/2021 au 31/12/2021 (nouvelle action)</p>	<p>Action collective permettant l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et l'animation de l'épicerie sociale</p>	<p><b>SDS Jacou Castries</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>80 personnes</b></p>	<p>Commune de Castries 11 345 €</p> <p><b>Coût global : 13 345 €</b></p>	<p><b>2 000,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté</p>
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Jacou</b></p> <p>34830 JACOU</p> <p>01/01/2021 au 31/12/2021</p>	<p>Action collective permettant l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et l'animation de l'épicerie sociale</p>	<p><b>SDS Jacou Castries</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>20 places</b></p>	<p>Commune de Jacou 12 000 €</p> <p><b>Coût global : 14 400 €</b></p>	<p><b>2 400,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté</p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>ADAGES Centre social mas des rencontres</b> 34090 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Action dynamisation et bien être en direction des personnes en situation de précarité du quartier la Devèze à Béziers (accompagnement individuel, ateliers et sorties)	<b>MDS du Biterrois</b>	Publics en situation de précarité  <b>30 places</b>	Etat – emplois aidés 890 € Participation usagers 225 € Prestations services 5 797 € CAF 3 000 € Autres produits 150 €  <b>Coût global : 25 062 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>ADAGES Centre social mas des rencontres</b> 34090 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Emancipation et mobilité : accompagnement individuel et collectif vers l'autonomie, pour un groupe de femmes de la Devèze.	<b>MDS du Biterrois</b>	Publics en situation de précarité  <b>15 places</b>	Etat – emplois aidés 890 € Prestations services 5 100 € Participation usagers 850 € CAF 1 907 € Dons 150 €  <b>Coût global : 20 897 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF)</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Service d'accès aux droits (permanences, réponses juridiques par téléphone ou par internet...) en direction des personnes du territoire héraultais.	<b>les 6 MDS</b>	Personnes en situation de précarité ou d'exclusion  <b>6 000 places</b>	Etat - DRDFE (Direction Régionale Droits des Femmes et à l'Egalité) 43 690 € Etat - Ministère Justice 61 160 € SPIP 15 400 € Fds politique de la ville 15 000 € Commune de Montpellier 1 550 € CABM – Contrat de ville 2 200 € Autres prest. service 39 500 € Fonds propres 14 740 €  <b>Coût global : 237 540 €</b>	<b>44 300,00 €</b>
<b>Familles rurales Fédération Hérault</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Epicerie sociale et solidaire itinérante sur le territoire de la CC du Minervois au Caroux et visant à combattre les inégalités sociales et économiques et à développer des liens de solidarité.	<b>MDS Haut Languedoc – Ouest Héraultais</b>	Personnes en situation de grande précarité sociale  <b>100 personnes</b>	Participation des usagers 5 640 € Fonds propres 16 094 € Etat - emplois aidés 7 800 € DRJSCS 15 000 € DRAAF 6 000 € Commune St Pons 1 500 € Commune d'Olonzac 1 500 € Communauté communes 3 000 € MSA 5 000 € Région 5 000 € ANDES 3 500 € FDVA 1 200 € Subventions privées 15 000 € Participation adhérents 750 € Transfert de charges 1 000 €  <b>Coût global : 121 984 €</b>	<b>Direction action sociale et logement 14 000,00 €</b>  + plan pauvreté (ex FAPI) 20 000 € dont 50% financés par l'État  <b>Soit total 34 000 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Familles rurales Fédération Hérault</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Prévention et lutte contre le surendettement – accès aux droits et médiation administrative.	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Hérault</b>	Personnes en situation de précarité et d'exclusion  <b>450 places</b>	Etat-CGET 6 000 € DDCS 3 500 € Communauté de communes Grand Orb 1 500 € Commune de Bédarieux 500 € Région 2 500 € Caisse dépôts consignations 1 500 € CAF – Contrat de ville 6 000 € CAF – Piémont Biterrois 2 500 € MSA 3 500 € Participation des usagers – Fonds propres 3 376 € Autres prestations de service 2 250 € Transfert de charges 3 000 € Subventions privées 250 €  <b>Coût global : 59 376 €</b>	<b>23 000,00 €</b>
<b>Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée (FCCM)</b>  34500 BEZIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Rompre l'isolement et favoriser l'insertion des personnes en utilisant le support du cinéma et de l'éducation à l'image.	<b>MDS du Biterrois</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>1 050 personnes</b>	Etat – DRAC 1 000 € Etat – CGET 1 500 € Etat – Contrat aidé 420 € FONJEP 500 € Agglo. Béziers Méditerranée 500 € CAF 500 € Report ressources 1 500 €  <b>Coût global : 10 920 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Epicerie Sociale et Solidaire de Capestang</b>  34310 CAPESTANG  01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'animation collective sous la forme d'ateliers liés au développement de la vie sociale	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Hérault</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>91 places</b>	Commune de Capestang 2 000 €  <b>Coût global : 5 500 €</b>	<b>3 500,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté
<b>Association Maison René Cassin</b>  34500 BEZIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Action de médiation socio - juridique et administrative afin de favoriser l'accès aux droits et d'informer les personnes.  Accompagnement à l'inclusion numérique.	<b>MDS du Biterrois</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>2 000 places</b>	CAF 8 500 € Etat 15 000 € Autres 602 €  <b>Coût global : 65 602 €</b>	<b>41 500,00 €</b>
<b>Association Mosaïque 2000</b>  34500 BEZIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Accueil individuel pour l'accès aux droits et action de redynamisation de la personne à travers des ateliers.	<b>MDS du Biterrois</b>	Habitants du centre-ville de Béziers  <b>340 places</b>	Participation usagers 1 900 € Prestations service CNAF 22 988 € Autres prestations service 12 000 € Etat - CGET 10 000 € Etat - Adulte relais 19 675 € Agglomération Béziers 7 000 € Région 7 000 € Trésorerie association 2 276 €  <b>Coût global : 92 839 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Cesam Migrations Santé</b> 34080 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Soutien psychosocial aux personnes ou familles en situation de vulnérabilité et aide à l'intervention des professionnels du secteur médico-social.	<b>MDS du Biterrois, du Montpelliérain et du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>200 places</b>	Etat (CGET et ARS) 17 000 € Région 4 000 € Commune de Lodève et Communauté de communes Lodévois et Larzac 6 500 € CAF (REAPP + Lodève) 33 500 € Commune Montpellier et Métropole 10 000 € Communauté communes Béziers 5 550 €  <b>Coût global : 104 000 €</b>	<b>27 450,00 €</b>
<b>Association les petits débrouillards</b> 34000 MONTPELLIER du 01/01/2021 au 31/12/2021	« les ateliers de la solidarité » proposent des ateliers autour du bien manger et du gaspillage alimentaire aux bénévoles et aux bénéficiaires de 2 épicerie sociales et solidaires du territoire.	<b>SDS Capestang et St Pons de Thomières</b>	Bénévoles et bénéficiaires des épicerie sociales de St Pons et de Capestang  <b>100 places</b>	Autofinancement association 2 000 €  <b>Coût global : 9 400 €</b>	<b>7 400,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté
<b>Accueil Santé Béziers</b> 34500 BEZIERS 01/01/2021 au 31/12/2021	Accueillir et soigner gratuitement des personnes exclues du système de santé ou qui nécessitent d'être accompagnées dans l'accès aux soins. Les orienter vers les dispositifs de droit commun, en lien avec le réseau des partenaires locaux.	<b>MDS du Biterrois</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>1 100 personnes</b>	ARS Occitanie 52 000 € CGET 23 000 € Commune de Béziers 12 200 € Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée 4 500 € Remboursement consultations / Centre de santé 20 000 € ARS 30 000 € Participation adhérents 400 €  <b>Coût global : 202 850 €</b>	DGA DETIE - PPI 46 000 €  <b>14 750,00 €</b>  Total = 60 750 €

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **823 921,00 €** aux structures précitées, les crédits nécessaires sont inscrits au programme développement social local (20P110), opération AS Actions territorialisées action sociale (20P110O001), enveloppe de dépenses de fonctionnement annuel (20P110E02), imputation 65-/6568-58 (NATANA 701),
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département à signer les conventions en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision »

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
 Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275869-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/105

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) déconcentré 2021 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Fonds d'aide aux jeunes est un dispositif créé en 1988 lors du vote de la loi contre les exclusions, et placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est né de la volonté de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale et de leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le public est constitué de jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale, économique ou professionnelle.

Comme le prévoit la loi, le département de l'Hérault délègue le FDAJ à des communes et EPCI volontaires (hors de la métropole de Montpellier qui a acquis la compétence au 01/01/2018), il s'agit du FDAJ délégué. Il gère directement le FDAJ sur l'ensemble des autres communes et EPCI, c'est le FDAJ déconcentré.

Il est proposé de vous prononcer sur le FDAJ déconcentré qui comporte deux modalités d'aides : les aides individuelles et les actions collectives.

Le FDAJ délégué fera l'objet d'une autre proposition lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

### **1 – FAJ déconcentré- les aides individuelles :**

L'instruction des aides individuelles du FDAJ déconcentré est assurée, au sein de la Direction Générale Adjointe des solidarités départementales, par les maisons départementales des solidarités (services départementaux des solidarités) selon leur territoire d'intervention. L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est chargée de la mise en paiement de ces aides. Une convention de gestion en précise les modalités. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2020, il vous est donc proposé une nouvelle convention jointe en annexe.

**Le montant du FDAJ déconcentré au titre des aides individuelles est arrêté pour l'exercice 2021 et s'élève à la somme de 102 440 €** dont 98 500 € au titre des aides et 3 940 € maximum au titre des frais de gestion représentant 4% du montant des aides payées par l'UDAF. Cela concerne le territoire départemental, hors Montpellier Métropole et hors territoires des FDAJ délégués.

## 2 – FAJ déconcentré - les actions collectives :

Aux côtés des aides individuelles, des projets collectifs appuient la démarche d'insertion sociale des jeunes, ils sont portés par des associations et des missions locales d'insertion (MLI) et concernent : la mobilité, le logement, la formation et la qualification, l'insertion par le sport, la prévention santé, les ruptures, les addictions, l'accès aux droits et la découverte des métiers.

Ces actions permettent de redonner confiance aux jeunes concernés, de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes et dans la recherche de nouvelles voies pour leur insertion. Elles sont suivies par les services départementaux des solidarités et par la direction de l'action sociale et du logement (service action sociale).

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association pour l'insertion des jeunes par l'économique (APIJE)</b>  34030 MONTPELLIER  01/01/2021 au 31/12/2021	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	<b>30 jeunes</b>	Etat – emplois aidés 8 976 € Fonds européens 119 724 € MMM 2 250 €  <b>Coût global : 274 900 €</b>	DGA DETIE-PPI 129 974 € Emplois aidés 8 976 €  <b>5 000 €</b>  Total = 143 950 €
<b>Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Montpellier Orb/CFPPA Hérault (pour l'Atelier de Pédagogie Personnalisée de Servian)</b>  34290 SERVIAN  du 01/01/2021 au 31/12/2021	Accompagnement des jeunes aux parcours de formation et à la préparation aux concours.	<b>MDS du Biterrois</b>	<b>30 jeunes</b>	FAJ délégué Béziers 9 000 € Fonds propres APP 8 722,34 €  <b>Coût global : 29 362.34 €</b>	<b>11 640 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b>  34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Action « ne me donne pas je bosse » proposant à 12 jeunes en difficulté d'exécuter une mission de travail rémunérée afin d'obtenir un salaire et d'enrichir leur parcours d'insertion.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	<b>12 jeunes</b>	CC. Grand pic Saint Loup et Gangeoises et Suménoises 1 995 €  <b>Coût global : 6 995 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b>  34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Action « l'insertion professionnelle pour le processus créatif » consiste à valoriser l'envie d'entreprendre des jeunes et les accompagner dans leur projet selon une méthode qui suscite et développe la créativité des jeunes.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	<b>20 jeunes</b>	CC. Grand pic Saint Loup et Gangeoises et Suménoises 1 397 €  <b>Coût global : 6 397 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b>  34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS  01/01/2021 au 31/12/2021	Action « point écoute territorial » proposant aux jeunes de 18 à 25 ans et à leurs parents, un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	<b>120 jeunes</b>	DDCS et CAF 67 025 € Région 13 876 € CC. Grand pic Saint Loup et Gangeoises et Suménoises 20 379 €  <b>Coût global : 108 780 €</b>	<b>7 500 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Mission Locale des Jeunes Cœur d'Hérault</b> 34700 LODEVE 01/01/2021 au 31/12/2021	Action proposant aux jeunes un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion, ainsi que des actions collectives favorisant le développement de la confiance en soi.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	275 jeunes	CGET 1 035 € Région 27 200 € Communes 5 385 €  <b>Coût global : 38 620 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Association Potentiel Jeunes</b> 34700 LODEVE 01/01/2021 au 31/12/2021	Action consistant à remobiliser les jeunes dans l'élaboration de leur projet de vie à travers un parcours d'activités sociales, culturelles et professionnelles visant à stimuler les différents potentiels. Ateliers de travail autour du bois de la terre, du fer.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	30 à 40 jeunes	CGET 6 000 € DIRECCTE 11 000 € Etat 3 514 € Région 3 000 € Comcom Lodévois Larzac 4 000 € Fondation 5 000 € Financement participatif 3 000 € Fonds propres 1 191 €  <b>Coût global : 42 205 €</b>	<b>5 500 €</b>
<b>Passerelles Insertion</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : relais mobilité et accompagnement au permis de conduire.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	40 jeunes	Etat – emplois aidés 4 000 € CGET 4 000 € Communauté de communes Lodévois et Larzac - politique de la ville 3 800 € Participation des usagers 3 500 € Entreprises 950 € Produits des aides AFI 3 500 € Commune Clermont l'Hérault (FAJ délégué) 2 000 € Commcomm Lodévois et Larzac (FDAJ délégué) 2 000 €  <b>Coût global : 120 640 €</b>	DGA DETIE – Pôle des politiques d'insertion 91 590 €  <b>5 300 €</b>  Total = 96 890 €
<b>Mission Locale Centre Hérault</b> 34120 PEZENAS 01/01/2021 au 31/12/2021	Action « 2 roues vers l'insertion » favorisant l'accès à la mobilité des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.	<b>MDS Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault</b>	40 jeunes	Etat 2 000 € FAJ délégué CIAS Pézenas 2 500 € FAJ délégué d'Agde 3 000 € MLI Centre Hérault (fonds propres) 19 679 € Participation des jeunes 19 679 € 3 000 €  <b>Coût global : 35 179 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF)</b> 34200 SETE 01/01/2021 au 31/10/2021	Action « Festipop » : chantier d'insertion dans le cadre de l'organisation d'un évènementiel annuel visant la découverte et l'apprentissage des métiers de la production et de l'audiovisuel, la valorisation des savoirs faire et des savoirs être ainsi que l'engagement citoyen.	<b>MDS Etang de Thau</b>	<b>10 jeunes sur chantier d'insertion</b>  <b>(150 jeunes bénévoles sur le Festipop)</b>	Région 6 000 € Etat 1 500 € CAF 2 000 € Commune de Sète 1 200 € Commune de Frontignan 1 000 € FAJ délégué Sète 2 000 € FAJ délégué Frontignan 2 000 € Vente de produits 26 600 €  <b>Coût global : 48 330 €</b>	DGA ECJLS – pôle culture 2 300 € Hérault sport 730 €  <b>3 000 €</b>  Total = 6 030 €

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Action d'animation d'unité mobile d'addictologie : information, sensibilisation et prise en charge des difficultés des jeunes.	<b>Département de l'Hérault</b>  <b>Hors territoire métropole de Montpellier</b>	<b>18 jeunes</b>	Etat 10 000 € Etat – CGET 11 000 € CPAM 4 500 € Sète Agglopolé 8 000 € Commune Agde 500 € Fondation de France 15 000 € Produits de gestion courante 135 €  <b>Coût global : 154 235 €</b>	DGA DETIE – PPI 92 780 €  <b>12 320 €</b>  Total : 105 100 €
<b>Centre d'Accueil et d'Hébergement Elisabeth Bouissonnade</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2021 au 31/12/2021	Action visant l'accueil, l'accompagnement renforcé et le suivi des jeunes filles victimes de mariages forcés.	<b>Département de l'Hérault</b>  <b>Hors territoire métropole de Montpellier</b>	<b>30 jeunes femmes</b>	CCAS Montpellier 6 510 €  <b>Coût global : 10 000 €</b>	<b>3 490 €</b>
<b>MLI Petite Camargue Héraultaise (Antenne de Mauguio-Carnon)</b> 34130 MAUGUIO 01/01/2021 au 31/12/2021	Action bien-être et estime de soi visant à lever les freins psychologiques identifiés en vue de mobiliser le jeune dans son parcours d'insertion.	<b>MDS Petite Camargue</b>	<b>20 jeunes</b>	MLI Petite Camargue 148 €  <b>Coût global : 3 648 €</b>	<b>3 500 €</b>

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux et Michèle Dray Fitoussi ne prennent part ni au débat ni au vote :

- d'approuver l'attribution de **179 690 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au Programme action sociale – aides à la personne (20P109), opération Fonds d'aide aux jeunes (20P109O002), enveloppe EPF – Dépenses de fonctionnement annuel (20P109E01), nature analytique 65-/6556-58 (NATANA 680) du budget départemental de l'exercice 2021 dont :

- ° 102 440 € à l'U.D.A.F au titre des aides individuelles du FDAJ déconcentré et des frais de gestion,
- ° 77 250 € aux organismes précités au titre des actions d'accompagnement collectif du FDAJ déconcentré.

- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la convention avec l'U.D.A.F. et les conventions d'objectifs des actions collectives jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
 Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275870-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/108

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Actions territorialisées dans le cadre du logement - Renouvellement des actions 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/108 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département apporte son soutien aux associations et organismes qui œuvrent dans le domaine du logement, essentiellement au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et au titre de ses crédits propres consacrés au logement et au développement social local.

Le FSL est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), créé par la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et confortée par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la responsabilité de sa mise en œuvre revient au Département, à l'exception du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole qui s'est vue transférer cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le financement du FSL (article 6.3 de la Loi du 13 août 2004) est assuré par le Département. Les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, les organismes HLM, EDF, ENGIE et les autres partenaires peuvent également participer au financement du FSL.

Le Département peut déléguer par convention (article. 6-4 de la Loi du 13 août 2004), sous sa responsabilité et son contrôle, la gestion financière et comptable du FSL à un organisme de sécurité sociale. Le Département confie donc par convention la gestion financière et comptable du FSL de son territoire à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Le Département s'est engagé de manière volontariste aux côtés de l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi par des actions structurées autour de deux catégories : un socle commun d'engagement et des initiatives laissées au choix du Département, notamment dans le domaine du logement. Ainsi, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Département de l'Hérault définit des engagements conjoints et décline leur mise en œuvre.

A ce titre, le Département finance des aides directes (accès, maintien, électricité, gaz et eau) et des actions d'accompagnement en faveur des héraultais et des héraultaises défavorisés hors territoire métropolitain.

Ancré dans la politique sociale de la collectivité, toutes les actions mobilisent les personnes et les acteurs des territoires dans des démarches participatives et partenariales.

## 1- La contribution du Département au FSL

Le versement de la contribution 2021 du Département à la CAF de l'Hérault, gestionnaire financier et comptable du FSL pour un montant total de 2 639 140 € :

- 2 562 310 € au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- 76 830 € au titre du reversement de crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conformément à la fiche action logement n° 1 «logement et insertion des familles monoparentales».

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant financé par le Département
<b>CAF DE L'HERAULT</b>	Gestion financière et comptable du FSL	Département Hérault hors Métropole	<b>2 562 310 €</b>
<b>CAF DE L'HERAULT</b>	Reversement des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté	Département Hérault hors Métropole	<b>76 830</b>

## 2- Le renouvellement des actions financées dans le cadre du FSL – aides indirectes (dont la gestion / le paiement est délégué à la CAF)

- Les actions ayant les objets suivants :
- animer un atelier recherche logement,
  - mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien prévention des expulsions locatives, propriétaires ou accédants en difficulté),
  - gérer des logements temporaires dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté,
  - mener une action de réhabilitation ou une action d'auto-réhabilitation accompagnée,
  - favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau,
  - mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire,
  - développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
  - contribuer à l'insertion par le logement des familles monoparentales dans le cadre du plan pauvreté.

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
<b>Association Biterroise d'Entraide et de Solidarité</b>  <b>ABES</b>  du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (installation). *Gérer des logements temporaires : 27 appartements relais et 17 sous locations à bail glissant.	Béziers	334 278 €	<b>136 533 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 99 315 € Participation des usagers (hébergement) : 98 350 € Fonds propres : 80 €
<b>Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Etablissements Spécialisés</b>  <b>ADAGES</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer un «Point Information Logement». *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT. *Gérer des logements temporaires : 7 sous-locations à bail glissant 3 appartements relais *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement	Maisons départementales des solidarités (MDS) Coeur d'Hérault Pic Saint Loup et Petite Camargue	153 733 €	<b>105 711 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 10 622 € CAF : 5 000 € Participations des usagers (hébergement) : 32 400 €
<b>Association d'entraide et de reclassement social</b>  <b>AERS</b>  <b>Plan pauvreté</b>  du 01/01 au 31/12	Mettre à disposition des logements à vocation de bail glissant captés auprès des bailleurs sociaux.  Mettre en œuvre un accompagnement social renforcé auprès du public intégrant ces logements.	Le territoire des Maisons départementales des solidarités (MDS) du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Héraultais	85 500 €	<b>85 500 €</b>  Dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté  <b>42 750 €</b>	-
<b>Association Trait d'union</b>  <b>ATU</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer 3 Ateliers Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : 19 Appartements relais 16 Sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités (MDS) Coeur d'Hérault -Pic Saint Loup et Biterrois	383 535 €	<b>249 151 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 62 109 € Participation des usagers (hébergement) : 72 275 €
<b>CCAS Agde</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier de Recherche de Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer 5 appartements relais	Agde	132 665 €	<b>61 796 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 18 362 € Agde : 50 007 € Régie logements temporaires 2 500 €
<b>CCAS Mauguio-Carnon</b>  du 01/01 au 31/12	Gérer un appartement relais	Mauguio	9 554 €	<b>3 388 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 3 766 € Participation des usagers (hébergement) : 2 400 €

<p><b>Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de l'Hérault</b></p> <p><b>CLCV</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Animer des ateliers de recherche de logement *Mettre en œuvre des actions de médiation entre bailleur et locataire *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT dans le cadre du FATMEE *Mettre à disposition des savoirs en matière de droit commun en répondant aux questions juridiques des travailleurs sociaux.</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de l'Étang de Thau et Petite Camargue</p>	<p>51 400 €</p>	<p><b>50 311 €</b></p>	<p>Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 1 089 €</p>
<p><b>Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault</b></p> <p><b>CLLAJ</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Animer un Atelier Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : 4 appartements relais 6 sous-locations à vocation bail glissant *Mobiliser et instruire les «mesures jeunesse Logement» développées par le Conseil départemental</p>	<p>Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup</p>	<p>123 674 €</p>	<p><b>53 167 €</b></p>	<p>Etat- Allocation logement temporaire (ALT) :13 775 € Allocation logement (CAF) : 10 815 €  Participation des jeunes (hébergement) : 15 567 €  CAF : 20 000 €  Communes : 7 200 €  Autres subventions publiques : 3 150 €</p>
<p><b>Compagnons Bâtisseurs du Languedoc Roussillon</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Mettre en œuvre une action d'auto réhabilitation accompagnée, visant l'amélioration des conditions d'habitat et le maintien dans leur logement des ménages (locataires ou propriétaires occupants).</p>	<p>Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier CAHM CABM Maisons départementales des solidarités de l'Étang de Thau</p>	<p>302 128 €</p>	<p><b>178 950 €</b></p>	<p>Etat : 13 000 € Communes : 8 000 € EPCI : 16 000 €  CAF : 45 000 €  Bailleurs et fondations : 23 000 €  Région Occitanie : 3 000 €  Usagers, manifestations : 3 300 € Autres : 1 556 € Adhérents et dons : 10 322 €</p>
<p><b>Groupement d'Etudes et de Formation sur les Outils Solaires et les Alternatives Technologiques</b></p> <p><b>GEFOSAT</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de l'Étang de Thau, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup et Petite Camargue Services départementaux de l'autonomie Est et centre CCAS partenaires</p>	<p>93 369 €</p>	<p><b>76 569 €</b></p>	<p>CAF : 16 800 €</p>
<p><b>GEFOSAT (action expérimentale)</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>Action visant à la diminution des coûts induits par les charges énergétiques et optimisation du budget familial.</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de, Cœur d'Hérault- Pic St Loup et Haut Languedoc Ouest Hérault,</p>	<p>26 000 €</p>	<p><b>26 000 €</b></p>	<p>Néant</p>

<b>GERANTO SUD</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement. *Gérer 4 sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	112 362 €	<b>112 362 €</b>	Néant
<b>Habitat et Humanisme</b>  du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer des logements temporaires : 17 sous-locations simples 6 sous-locations à bail glissant	Béziers	61 245 €	<b>55 995 €</b>	CAF : 5 000 €  Autofinancement : 250 €
<b>Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau</b>  du 01/01 au 31/12	*Réaliser une action de prévention et d'accompagnement à la disposition des jeunes. *Mettre en oeuvre des mesures ASLL *Gérer 2 appartements relais. *Mener des actions d'accompagnement socio-éducatif de socialisation et d'autonomisation. *Apporter une prise en charge spécifique et renforcée pour les jeunes suivis par la direction enfance et familles sous contrat jeunes majeurs. *Mobiliser les dispositifs d'aide au public jeune développés par le Département et instruire les demandes : Mesures Jeunesse logement et Cap Jeune. *Mettre en place un «Service Logement» comprenant : - une permanence, la mise en œuvre de mesures ASLL et la gestion de 2 sous-locations à bail glissant.	Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Haut Languedoc Ouest Hérault	183 878 €	<b>69 039 €</b>	Etat- DDCS / ALT + IML : 16 343 €  CAF : 12 000 €  Ville de Sète : 6 000 €  Contrat de ville Sète : 15 500 €  Sète Agglopolie : 25 896 €  Action logement 1% : 3 000 €  Participations des usagers : 36 100 €
<b>Institut de Formation, d'Insertion et d'Ingénierie Pédagogique</b>  <b>IFIIP</b>  du 01/01 au 31/12	*Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté : 11 appartements relais 2 en sous-locations à bail glissant	Agde	99 569 €	<b>42 191 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 38 025 €  Participation des usagers (hébergement) : 19 353 €
<b>Initiative de Solidarité aux Situations d'Urgences sociales de l'Espoir</b>  <b>ISSUE</b>  du 01/01 au 31/12	*Gérer 54 logements au sein de l'hôtel social *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social (recherche, installation, maintien)	St Clément de Rivière et maison départementale des solidarités Petite Camargue	424 412 €	<b>133 044 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 197 668 €  Participation des usagers (hébergement) : 93 700 €
<b>Fédération Léo Lagrange Méditerranée Délégation Languedoc Roussillon</b>  du 01/01 au 31/12	*Participer au comité technique organisé par GEFOSTAT et le PACT Habitat, dans le cadre du Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE). *Mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire	Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup, du Biterrois, Haut Languedoc Ouest Hérault	14 990 €	<b>10 874 €</b>	EPCI : 616 €  Communes : 2 000 €  Etat (CGET) : 1 500 €

<b>Les restaurants Relais du Cœur de l'Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre 5 logements en sous-location simple à disposition des publics prioritaires du PDALHPD.	Communes de Montady et de Béziers	34 720 €	<b>2 475 €</b>	CAF : 20 000 € Participations usagers (hébergement) : 5 000 € Fonds propres : 7 245 €
<b>Soliha Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat. *Gérer 6 sous locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	75 471 €	<b>46 671 €</b>	CAF (Allocation logement) : 24 120 € Participations des usagers (hébergement) : 4 680 €
<b>Solidarité Urgence Sétoise</b> <b>SUS</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des ménages en difficulté, pour les aider à rechercher, à s'installer ou à se maintenir dans un logement autonome. *Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion ou du logement adapté : 17 appartements relais et 6 en sous-location à bail glissant	Maison départementale des solidarités de l'Etang de Thau	235 130 €	<b>127 091 €</b>	Etat : Allocations logement temporaire (ALT + emplois aidés) : 60 360 € Participation des usagers (hébergement) : 47 179 € Autres : 500 €
<b>Union Départementale des Associations Familiales</b> <b>UDAF</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (maintien, accédant à la propriété, prévention des expulsions).	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	203 283 €	<b>203 283 €</b>	Néant
<b>UDAF Plan pauvreté</b> du 01/01 au 31/12	Accompagnement visant à prévenir les expulsions en amont des procédures	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	52 160 €	<b>52 160 €</b> Dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté <b>26 080 €</b>	-
<b>TOTAL</b>				<b>1 882 261 €</b>	

### 3- Le développement social local (DSL)

Ces actions englobent les actions sur l'ensemble du territoire départemental visant à :

- l'information juridique sur les questions de logement pour les locataires, les bailleurs ainsi que pour les travailleurs sociaux
- la gestion d'un observatoire du logement,
- la lutte contre l'indécence des logements
- l'animation de suivi de la commission des ménages en difficulté économique et sociale (MDES).

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
<b>Association départementale pour l'Information sur le Logement</b>  <b>ADIL</b> (mission générale)  du 01/01 au 31/12	*Apporter un conseil complet neutre et professionnel à l'ensemble des ménages que ce soit dans le cadre de : - l'accession à la propriété - les rapports locatifs entre propriétaires et locataires - l'investissement locatif - l'amélioration de l'habitat - le droit au logement *Faire bénéficier, aux services du département de l'Hérault, de son expertise sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement	Département Hérault	593 000 €	<b>163 400 €</b>	Etat : 115 000 € CAF et MSA : 28 730 € Communes et EPCI : 94 900 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 23 000 € Action logement : 145 000 € Autres 22 970 €
<b>ADIL</b> (Observatoire)  du 01/01 au 31/12	*Actualiser les indicateurs spécifiques en fonction des nouvelles orientations données par l'Etat et le Conseil départemental, dans le cadre du PDALHPD *Suivre l'évolution des marchés de l'habitat et des problématiques du logement concernant plus particulièrement le parc privé et réaliser les études et analyses nécessaires. *Actualiser et analyser les indicateurs de suivi du Programme Départemental de l'Habitat *Proposer 3 notes d'information semestrielle dont le contenu sera validé par le comité permanent de l'observatoire et produire une étude annuelle dont le sujet sera défini par le comité technique de l'observatoire	Département Hérault	106 000 €	DGA AT 24 300 €  <b>DGA SD  24 300 €</b>	Etat : 30 000 € Communes et EPCI : 21 400 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 5 000 € Autres : 1000 €
<b>CAF de l'Hérault</b>  Du 01/01 au 31/12	Dans le cadre du FSL, fixer les modalités de partenariat en vue de lutter contre la non-décence des logements du parc privé.	Département Hérault	31 537 €	<b>31 537 €</b>	Néant
<b>Occitanie Méditerranée Habitat</b>  <b>OMH</b> du 01/01 au 31/12	*Animer la gestion de la Commission des Ménages en Difficultés Economiques et Sociales (MDES) Nombre de ménages: 852	Département de l'Hérault	142 620 €	<b>22 158 €</b>	Etat : 55 000 € OMH et bailleurs sociaux : 65 462 €
<b>TOTAL</b>				<b>265 695 €</b>	

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Vincent Gaudy ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'approuver la contribution 2020 du Département au Fonds solidarité logement (FSL) dont la gestion est confiée à la CAF Hérault, pour un montant de **2 562 310 €** ;
- d'autoriser le reversement d'un montant de **76 830 €** au titre des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conformément à la fiche action logement n° 7 «développer des actions à destination des familles monoparentales » ;

les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Logement- Aides à la personne » (20P112)** opération « Fonds solidarité logement » (20P112O002) enveloppe EPF/dépenses de fonctionnement - Subventions annuelles (20P112E01) nature analytique 65-/6556-72 (NATANA 681)

- de répartir les financements aux organismes précités au titre du FSL – aides indirectes pour un montant de **1 882 261 €** (délégation de gestion à la CAF) ;
- de répartir les financements aux organismes précités au titre du développement social local (DSL) pour un montant de 265 695 €, les crédits nécessaires sont inscrits :
  - **au programme «Logement - Aides à la personne» (20P112)** opération «Actions territorialisées logement» (20P112O001) enveloppe EPF, Dépenses de fonctionnement annuel (20P112E01) imputation 65-/6568-58 (NATANA 701) pour un montant de **241 395 €**
  - **au programme «Partenaires secteur de l'habitat» (20P035)** opération observatoire départemental de l'habitat (20P035O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P035E01) imputation 011/617-72 «études et recherches» (NATANA 54) pour un montant de **24 300 €** ;
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275871-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/109

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile (PMI) : actions de soutien à la parentalité - renouvellements, reconductions et action nouvelle 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/109 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Depuis l'année 2000, le Département finance des actions de soutien à la parentalité sur le territoire des Maisons départementales de la solidarité (MDS). Ces actions sont renouvelées sur le dispositif de soutien à la parentalité lorsque le bilan s'avère positif et que la MDS concernée en souhaite la poursuite.

Les actions présentées s'inscrivent toutes dans les axes prévention du schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021, notamment l'orientation 1 « consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Par ailleurs, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi conclue en 2019 entre le Département et l'Etat pour la période 2019-2021 prévoit dans ses axes de développer un réseau de crèches (établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE) permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et ou sociale.

Dans ce cadre et dans l'enveloppe des crédits reçus à ce titre, le Département s'engage à verser une somme maximum **de 6 000 € par an et par place** aux EAJE permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et/ou sociale. Le montant de cette participation est susceptible d'être revu chaque année en fonction du renouvellement des crédits alloués par l'Etat au Département.

Il vous est proposé pour l'année 2021 :

- le renouvellement des actions de soutien à la parentalité
- la reconduction des conventions passées dans la cadre de la lutte contre la pauvreté pour la réservation de places en crèches ainsi que la conclusion d'une convention pour une nouvelle réservation de places en crèche.

## 1- Soutien à la parentalité : décisions de renouvellement de 19 actions pour 2021

### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Gutenberg – Grabels</b> 34790 Grabels  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	Accueil des enfants fréquentant la consultation PMI au sein de l'espace communal du quartier de la Valsière à Grabels. <u>Objectifs</u> : poursuivre l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative et encourager les relations intrafamiliales.  <b>2019</b> : 186 passages dont 98 enfants - 12 séances. En moyenne 8 enfants par séance	3 045 €	<b>2 580 €</b>	Commune Grabels 465 €
<b>La Locomotrice</b> 34230 Pouzols  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Pignan	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant.  <b>2019</b> : 44 séances - 27 enfants orientés	6 742 €	<b>3 905 €</b>	CAF 2 827 € Adhérents 10 €

### Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Piscénois Agathois

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b> 34230 Pouzols  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Pézenas	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2019</b> : 44 séances - 18 enfants orientés	7 203 €	<b>4 100 €</b>	CAF : 3 093 € Adhérents 10 €
<b>Les Amis de l'enfance</b> 34120 Pézenas  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Enfants de 3 mois à 6 ans des écoles, de la crèche municipale et leurs parents  Pézenas	Proposer des espaces de paroles, de rencontres avec les familles en vue de renforcer les liens avec les différents partenaires et ainsi prévenir les difficultés en créant du lien social dans l'ensemble des institutions, favoriser les relations école/familles pour améliorer la réussite scolaire des enfants. <u>Objectifs</u> : - Accompagner et aider les parents dans leur rôle d'éducateurs, - Faire entrer la lecture-plaisir dans les habitudes familiales, - Rendre les parents partenaires des institutions. <b>2019</b> : 143 enfants concernés	4 500 €	<b>3 000 €</b>	Commune de Pézenas : 500 €  Etat : 250 €  Produits financiers : 500 €  CAF : 250 €

**Maison départementale des solidarités Hauts Languedoc Ouest Hérault – STPMI Hauts Languedoc Ouest Hérault**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b> 34230 Pouzols  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Bédarieux	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2019</b> : 44 séances - 14 enfants orientés	6 317 €	<b>3 007 €</b>	CAF 3 129 € Commune de Bédarieux 171 €  Participation des adhérents 10 €

**Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault - STPMI Cœur d'Hérault**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b> 34230 Pouzols  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Clermont l'Hérault – Lodève)	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2019</b> : 88 séances réalisées – 35 enfants reçus	8 468 €	<b>5 075 €</b>	CAF : 3 383 €  Participation des adhérents 10 €

**Maison départementale des solidarités Petite Camargue - STPMI Mauguio Lunel**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Jouons en Ludothèques</b> 34070 Montpellier  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Accueil femmes enceintes et parents bébés	Mise en place d'ateliers proposant une écoute des problématiques amenées par les parents.  <u>Objectifs :</u> Accompagnement des femmes enceintes, des parents et des enfants jusqu'à l'âge de la marche et écoute des problématiques rencontrées par les futurs parents et les parents, échanges autour de la relation parents-bébé, prévention précoce des dysfonctionnements relation parents enfants  <b>2018</b> : 45 séances - 384 enfants présents soit 8,5 enfants/séance	10 950 €	<b>4 050 €</b>	CAF : 4 750 €  Communauté de communes Pays de l'Or : 2 150 €

**Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Foch, Albert 1<sup>er</sup> et Devèze/Sérignan**

Intervenant	Population	Objectifs & moyens	Montant global	Montant	Autres
-------------	------------	--------------------	----------------	---------	--------

Durée	visée	indicateurs	de l'action	financé par le département	financements
<b>Ligue de l'enseignement</b> 34000 Montpellier  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Enfants de 0 à 4 ans	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants  <b>2019</b> : 82 familles orientées dont 32 ont participé régulièrement aux ateliers - 105 ateliers réalisés	33 150 €	<b>17 650 €</b>	CAF : 15 500 €

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Saint Martin - Lattes**

<b>Jouons en Ludothèques</b> 34070 Montpellier  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> Soutenir la relation parent-enfant, d'accompagner les échanges toniques et émotionnels et de proposer des expérimentations corporelles variées et facilitatrices de l'organisation de la motricité chez le nourrisson et l'enfant de moins de 3 ans.  <b>2018</b> : 18 enfants concernés - 55 actes effectués	4 700 €	<b>2 350 €</b>	CAF : 2 350 €
---	---	---	---------	----------------	---------------

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Saint Martin / Lattes, Mas Drevon, Ovalie, et Jacou Millénaire**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Mental'ô</b> 34470 Pérols  <i>04 janvier au 31 décembre 2021</i>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental	Mise en place d'une activité aquatique collective pour des familles en difficultés, bénéficiaires d'une mesure individuelle contractualisée « d'appui parental » animée par une éducatrice sportive, une puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants.  <u>Objectifs :</u> Accompagner de manière précoce les parents dans la parentalité, Rompre avec l'isolement, Tisser du lien social.  <b>2019</b> : 32 familles et 32 enfants présents – 49 séances réalisées	4 430 €	<b>4 430 €</b>	-

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
----------------------	------------------	-----------------------------------	-------------------------------	---------------------------------------	------------------------

<b>Jouons en Ludothèques</b> 34070 Montpellier  02 janvier au 31 décembre 2021	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de prévention des difficultés du langage chez l'enfant de moins de 3 ans autour d'activités sur la voix, le chant et de la musique, approche ludique et universelle  <u>Objectifs :</u> La prévention des troubles du langage, de la communication et du développement chez le jeune enfant en sensibilisant les parents à l'intérêt d'échanger en précocité avec leur enfant,  <b>2018 :</b> 58 enfants concernés sur 13 séances	4 100 €	<b>4 100 €</b>	-
<b>Petits et Grands</b> 34070 Montpellier  08 janvier au 17 décembre 2021	Parents et leur bébé	Mise en place d'ateliers massages bébé dans le cadre de l'appui parental.  <u>Objectifs :</u> - Rendre accessible aux familles en difficulté sociale et/ou psychologique une méthode simple et compréhensible par tous, soutenant la relation avec leur bébé, - Apporter à ces familles un moyen et un temps concourant à leur bien-être.  <b>2019 :</b> 16 familles ont participé aux ateliers – 27 séances	2 490 €	<b>2 470 €</b>	Participation des adhérents 20 €

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Jouons en Ludothèques</b> 34070 Montpellier  02 janvier au 31 décembre 2021	Mères et enfants sur Jacou et Saint Brès	Travail sur le lien mère-enfant et les problématiques liées à la séparation freinant les possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle.  <u>Objectifs :</u> Préparer précocement et favoriser autant que possible la séparation mère-enfant pour permettre aux femmes de se réinsérer plus rapidement.  <b>2018 :</b> 27 mères à Jacou + 9 mères sur St Brès soit 36 mères et 39 enfants	6 150 €	<b>3 750 €</b>	CAF : 2 400 €

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>J'ose Lire et Clair de Plume</b>	Population du quartier des	Projet contes intergénérationnel : rencontres régulières autour d'ateliers, de sorties ou de	3 400 €	<b>1 400 €</b>	Commune Montpellier

<b>34080 Montpellier</b>  <i>15 février au 31 décembre 2021</i>	Aubes, Pompignane. Projet intergénérationnel  - Petite enfance (crèches, assistantes maternelles)  - Ecoles, CLSH  - Maison de Retraite, Club du 3 <sup>e</sup> âge	spectacles. <b>Objectifs :</b> - sensibiliser l'enfant à l'écoute et favoriser l'acquisition du langage,  Développer les liens intergénérationnels et le partenariat entre les divers établissements du territoire Aubes / Pompignane en proposant une ouverture culturelle.  <b>2019 :</b> 420 enfants concernés : accompagnés par le personnel des crèches, assistants maternel(le)s – 13 animations réalisées			2 000 €
---	--	---	--	--	---------

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Jouons en ludothèques</b> 34070 MTP  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Jeunes enfants	Accueillir à la maison de l'enfance et de la famille de jeunes enfants par une éducatrice pour permettre à des mères de suivre des cours d'alphabétisation. <b>Objectifs :</b> - Permettre à des mères de jeunes enfants de suivre des cours d'alphabétisation, - Permettre aux enfants pendant ce temps d'être accueillis par des professionnels, - Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant  <b>2018 :</b> 9 enfants accueillis / 7 familles par séance	6 250 €	6 250 €	-

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes et STPMI Jacou Millénaire**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Association Chant Dessus Dessous</b> 34070 Montpellier  <i>02 janvier au 31 décembre 2021</i>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental (enfants de 0 à 3 ans)	Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur des ateliers comptines et partage (jeux de rythmes, de voix, chantés et d'expression) pour des familles en difficultés bénéficiant d'une mesure contractualisée individuelle « d'appui parental ». <b>Objectifs :</b> Favoriser les activités d'expression corporelle et artistique, promouvoir le plaisir du chant et de la musique, aider les enfants à accéder à l'expression de soi, à développer ses aptitudes langagières sensorielles imaginatives et son image corporelle au travers du chant, des comptines et d'un éveil musical, et de tisser du lien par le biais du chant et d'activités artistiques.  <b>Nouvelle action (mise en place en octobre 2019) :</b> 12 enfants concernés	2 720 €	2 720 €	-

**Maison départementale des solidarités Etang de Thau – STPMI Etang de Thau**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Jouons en Ludothèques</b> 34070 Montpellier	Enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'au moins un	Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur le langage des enfants de moins de 3 ans. Cette action s'inscrit dans les engagements du schéma de	4 000 €	4 000 €	-

02 janvier au 31 décembre 2021	parent	l'enfance et de la famille 2017/2021 (orientation 1 fiche action 3), sur le développement des actions de prévention précoce. <b>Objectifs :</b> Stimuler le développement du langage chez de jeunes enfants repérés par les professionnels du STPMI, favoriser l'interaction précoce parents-enfants en utilisant le livre comme support, soutenir les relations parents-enfants, sensibiliser les parents d'enfants de moins de 3 ans aux risques liés à l'exposition aux écrans.  <b>Bilan 2019 :</b> 24 présences d'enfants			
<b>Association Ligue de l'enseignement Hérault 34000 Montpellier</b>  02 janvier au 31 décembre 2021	Enfants de 0 à 4 ans	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel. <b>Objectifs :</b> - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants  <b>Action qui a débuté en mars 2020</b>	30 100 €	<b>14 100 €</b>	CAF 16 000 €

## 2 – Réservations de places en crèches dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté

### 2.1 Décisions de reconduction des actions en cours de validité pour l'exercice 2021

Il vous est proposé de reconduire les conventions en cours de validité dont vous trouverez les caractéristiques décrites synthétiquement dans le tableau suivant.

La participation du Département s'élève à **6 000 € par an et par place**.

Convention en cours Date d'autorisation	Intervenants	Territoire	Nombre de places	Montant global de l'action	cofinancement	Montant 2021 financé par le Département
<b>2020-659 Délibération du 19/10/2020</b>	Centre communal d'action sociale d'Agde	MDS du Biterrois – STPMI Piscénois Agathois	6 places	95 942 €	Participation des usagers : 12 547 € Commune d'Agde : 3 572 € CAF : 39 625 €	<b>36 000 €</b>
<b>2020-522 Délibération du 14/09/2020</b>	Commune de Juvignac	MDS du Montpelliérain - STPMI Ovalie Pignan	2 places	33 730 €	Commune de Juvignac : 5 430 € CAF : 12 000 € Participation des usagers : 4 300 €	<b>12 000 €</b>
<b>2020-521 Délibération du 14/09/2020</b>	Association Arlequin	MDS du Biterrois STPMI Albert 1er	2 places	27 450 €	Commune de Béziers : 6 642 € CAF : 8 163 € Etat : 350 €	<b>12 000 €</b>

Convention en cours Date d'autorisation	Intervenants	Territoire	Nombre de places	Montant global de l'action	cofinancement	Montant 2021 financé par le Département
<b>020-519 Délibération du 14/09/2020</b>	Association culturelle et sociale du Polygone  Multi accueil Les Lutins	MDS du Montpelliérain - STPMI Jacou Millénaire	3 places	58 746,20 €	CNAF : 25 386,85 € Prestations des usagers : 2 482,39 € Autres prestations de services : 120 € Commune de Montpellier : 10 680,05 € Etat : 1 436,24 € Produits fin. : 148,94 €	<b>18 000 €</b>

					Produits exceptio. : 491,73 €	
<b>2020-196 Délibération du 24/04/2020</b>	Centre communal d'action sociale de Frontignan	MDS Etang de Thau – STPMI Etang de Thau	2 places	12 000 €	-	<b>12 000 €</b>
<b>2020-195 Délibération du 24/04/2020</b>	Centre communal d'action sociale de Mèze	MDS Etang de Thau – STPMI Etang de Thau	1 place	14 490,08 €	CAF : 3 373 € Commune de Mèze : 3 993,97 € Prestations des usagers : 681 € Transfert de charges : 342,11 €	<b>6 000 €</b>
<b>2020-194 Délibération du 24/04/2020</b>	Les câlins	MDS du Montpelliérain – ST PMI Jacou Millénaire	1 place	6 000 €	-	<b>6 000 €</b>
<b>2020-184 Délibération du 02/03/2020</b>	Communauté de Communes du Lodévois et Larzac	MDS du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup – STPMI Cœur d'Hérault	3 places	63 495 €	CNAF : 28 571 € Prestations des usagers : 3 492 € Commune de Lodève : 13 432 €	<b>18 000 €</b>
<b>2020-182 Délibération du 02/03/2020</b>	Ricochet	MDS du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire	2 places	41 048 €	CNAF : 23 776 € Commune de Montpellier : 5 272 €	<b>12 000 €</b>
<b>2020-118 Délibération du 11/12/2019</b>	Ville de Montpellier	MDS du Montpelliérain – STPMI Ecusson	4 places	84 221 €	CAF : 21 656 € Commune de Montpellier : 37 647 € Prestations des usagers : 918 €	<b>24 000 €</b>
<b>2020-117 Délibération du 11/12/2019</b>	Ville de Castelnau le Lez	MDS du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire	5 places	8 165 €	CNAF : 37 446 € usagers : 14 455 € Commune de Castelnau le Lez : 6 264 €	<b>30 000 €</b>
<b>2020-116 Délibération du 11/12/2019</b>	Les cabrioles	MDS du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan	1 place	17 258 €	CAF : 10 000 € Commune de Murviel lès Montpellier : 1 038 € Produits exceptionnels : 28 € Transfert de charges : 192 €	<b>6 000 €</b>
<b>2020-115 Délibération du 11/12/2019</b>	Les bout 'choux	MDS du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan	2 places	33 594 €	CNAF : 12 991 € adhérents : 40 € Cne de Courmonterral : 1 715 € Etat (emplois aidés) : 2 840 € Transfert de charges : 423 € Autres subventions publiques : 3 785 €	<b>12 000 €</b>
<b>2020-114 Délibération du 11/12/2019</b>	Adages espace famille	MDS du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan	2 places	44 063 €	Commune de Montpellier : 9 928 € CNAF : 13 359 € Etat : 1 360 € Part. usagers : 4 301 € Manifestations : 905 € Produits exceptionnels : 1 047 € Autres heures atypiques CAF : 1 163 €	<b>12 000 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>216 000 €</b>

## 2.1 Nouvelle action : réservation de 3 nouvelles places pour l'exercice 2021

### Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup – STPMI Cœur d'Hérault

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Communauté de communes du Clermontois</b>  <i>02 janvier au 31</i>	Enfant de 0 à 4 ans	Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio- économique.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles)	61 649 €	<b>18 000 €</b>	CAF : 20 808 €  Prestations des usagers 6 288 €  Autres produits : manifestations : 637 €  Communauté de

<i>décembre 2021</i>		et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  Nouvelle action			communes du Clermontais : 15 437 €  Autres : 274 €  Transfert de charges : 205 €
----------------------	--	--	--	--	--

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **106 937 €** aux associations et collectivités précitées,
- d'approuver les décisions de reconduction annuelles pour un montant total de **216 000 €**.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au programme Protection maternelle et infantile (20P098), opération «prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe Dépenses de fonctionnement annuel (20P098E01) du budget départemental de l'exercice 2021, imputation 65-/6568-41 autres participations (NATANA 698)
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275872-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/110

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellements et reconductions des conventions pour l'exercice 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/110 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département de l'Hérault assure sa compétence obligatoire en matière de planification et éducation familiale, en conformité avec le décret du 21 mai 2003, soit en s'appuyant sur des opérateurs à qui il délègue la mission soit avec des personnels départementaux dans des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Six CPEF maillent le territoire départemental :

- 4 sont portés par des partenaires,
- 2 sont assurés par des agents du Département à Montpellier.

Le Département, en conformité avec le décret du 21 mai 2003, s'appuie sur :

- l'association du Planning 34 qui pilote **3 centres** – Centre de santé associatif à Montpellier, Centre hospitalier de Lunel, Centre hospitalier d'Agde,
- l'hôpital de Béziers qui accueille **1 centre**.

Pour ces gestionnaires, il s'agit d'assurer, sous la responsabilité et le pilotage de la direction de la protection maternelle et infantile, les activités liées aux CPEF prévues par l'article 2311-7 du code de la santé publique :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale,
- les entretiens de conseil conjugal et familial,
- les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse,
- les entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,

Pour le Département, il s'agit de prendre en charge :

- les rémunérations et charges de personnel, travaillant dans le dispositif, le cas échéant,
- les actes de consultations médicales, si besoin,
- les dépistages biologiques (diagnostics de grossesse, frottis et bilans sanguin, dépistage occasionnels des IST dans le cadre de la contraception),
- les produits contraceptifs remboursables prescrits dans le cadre des consultations,
- une participation aux frais fixes propre au centre, le cas échéant.

Le Département et la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault (CPAM) ont mis en place une convention financière pour le remboursement des activités de la planification et de l'éducation familiale (PEF). Dans ce cadre, l'assurance maladie prend en charge les actes relatifs aux consultations, les frais d'analyses médicales, ceux de produits pharmaceutiques contraceptifs et des infections sexuellement transmissibles, en dehors des traitements HIV et Hépatites.

**1- Renouvellement de la convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020 dont** le montant de la dépense est estimé pour l'année 2021 à **243 000 €** pour l'association Planning 34 (Montpellier, Lunel et Agde),

**2- Décision de reconduction d'une convention en cours de validité pour l'exercice 2021**

Il vous est proposé de reconduire la convention en cours de validité dont vous trouverez les caractéristiques décrites synthétiquement dans le tableau suivant.

Convention en cours	Intervenant	Montant estimé de la participation du Département 2021
Date d'autorisation <b>2020-181</b> Délibération du <b>02/03/2020</b>	Centre hospitalier de Béziers	<b>87 500 €</b>

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité des voix exprimées, une abstention par procuration du groupe Défendre l'Hérault (Franck Manogil) :

- d'approuver l'attribution aux structures associatives et hospitalières, des crédits inscrits au **programme « Protection maternelle et infantile » (20P098)**, opération « centre planification et éducation familiale » (20P098O006) enveloppe EPF - Dépenses de Fonctionnement annuel (20P098E01) nature analytique 011-/62261-41 (NATANA 1018) pour un montant de **330 500 €** ;
- d'approuver le renouvellement de la convention jointe en annexe, et d'autoriser le Président du conseil départemental à la signer, au nom et pour le compte du Département ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- d'approuver la décision de reconduction pour 2021 de la convention avec le Centre hospitalier de Béziers.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
 Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275873-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/111

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Autonomie : frais des personnes qualifiées en structures sociales et médico-sociales - convention.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/111 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

J'ai l'honneur de soumettre à la commission permanente le projet de convention de participation financière au dispositif « personnes qualifiées » entre le Département de l'Hérault et l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie suivante ;

Les services et établissements sociaux et médico-sociaux accueillent des personnes qui peuvent être fragilisées pour faire valoir leurs droits. Le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-3 à L.311-5, L312-1, R.311-1 et R.311-2, permet à ces usagers de solliciter l'intervention de personnes qualifiées au sein des établissements et services médico-sociaux pour faire valoir leur droits.

Le Président du conseil départemental de l'Hérault, le Préfet de l'Hérault et le Directeur général de l'ARS Occitanie arrêtent conjointement, conformément aux dispositions législatives, la liste des personnes qualifiées et le mode de fonctionnement de ce dispositif. Le mandat des personnes qualifiées est renouvelé pour une durée de 4 ans à compter de décembre 2020.

La convention jointe a été travaillée par les services du Département et de l'ARS. Elle a pour objet de préciser le cadre financier de la prise en charge des frais engagés par la personne qualifiée à l'occasion de ses interventions auprès des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le Conseil Départemental de l'Hérault et l'ARS Occitanie s'engagent à financer :

- chacun en totalité les frais occasionnés par le fonctionnement du dispositif de la personne qualifiée pour ce qui concerne les établissements et services relevant de leur compétence exclusive ;
- chacun pour moitié les frais occasionnés pour réaliser l'intervention de la personne qualifiée dans les établissements et services relevant de la compétence conjointe du Président du conseil départemental et du Directeur général de l'ARS.

Il s'agit de la première convention de ce type, les personnes qualifiées et l'ARS Occitanie n'ayant jamais sollicité jusqu'ici le Département pour le co-financement de ces frais.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département la convention jointe en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision. Les crédits correspondants à la prise en charge de ces frais sont inscrits au **programme « Services communs & transversaux » (20P092)**, opération «

MDA Moyens pour ex. missions » (20P092O002), enveloppe « Dép. fonctionnement annuel » (20P092E01), imputation 011/6251-50 (NATANA 324).

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275874-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/112

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile (PMI) : Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/112 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des outils importants de prévention pour les familles avec de jeunes enfants. Ils concernent les parents avec des enfants de moins de 6 ans. Ils ont pour but d'accompagner les familles dans leur parentalité, dès la naissance et dans toutes les étapes à franchir, lorsque les enfants grandissent. Ces actions s'inscrivent dans les axes prévention du Schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021, notamment l'orientation 1 « Consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Ces lieux ouverts à tous les publics, sont notamment fréquentés par les usagers des Maisons départementales des solidarités (MDS).

Les objectifs sont de soutenir la relation parents-enfants et d'en prévenir les dysfonctionnements, de rompre l'isolement des familles en favorisant les échanges et d'ébaucher une forme de socialisation. Ils jouent aussi un rôle de relais d'information concernant les modes d'accueils de la petite enfance ou peuvent orienter les parents vers les lieux et professionnels adaptés à leurs besoins.

Les associations **le Baobab, Jouons en Ludothèques, la Locomotrice, Pause Goûter, UFCV, Terre Contact, Gutenberg-Grabels, le Royaume des Neuf Fiefs, association familiale de Boujan**, les centres communaux d'action sociale (CCAS) de **Mèze, Castries, et Sète**, les communes de **Clapiers et Juvignac**, les communautés de communes **Sud Hérault, du Minervois au Caroux, la Domitienne** assurent l'animation de lieux d'accueil enfants-parents.

Il vous est proposé **pour l'année 2021, le renouvellement des conventions** relatives au fonctionnement de ces **lieux d'accueil enfants parents** qui sont **cofinancés par le Département**. Les différents lieux, les indicateurs annuels issus des rapports d'activité 2019 et les cofinancements sont décrits synthétiquement dans le tableau suivant :

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Lunel (centre-ville et Vauban) Montpellier (Croix d'Argent, Antigone, Boutonnet, Voltaire Mosson, Cévennes)	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>286 séances</b> <b>Lunel :</b> 1 249 adultes 1 268 enfants <b>Montpellier</b> 2 045 adultes 1 951 enfants	<b>67 840 €</b>	<b>19 190 €</b>	CAF prestations de service : <b>22 000 €</b> Communes de : Montpellier <b>21 300 €</b> Lunel <b>5 000 €</b> part usagers : <b>350 €</b>

#### Intervenant : Jouons en Ludothèques

LAEP	Population visée :	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Sindbad » Pergola-Petit Bard Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Petit-Bard, Pergola, Celleneuve.	<b>45 séances :</b> 468 adultes 565 enfants	<b>309 250 €</b>	<b>124 200 €</b>	CAF Hérault (prestations de service) <b>91 780 €</b>
« Coccinelle » Ovalie Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Mas de Bagnères, Croix d'Argent, Mas Drevon, Ovalie et quartier des Grisettes.	<b>38 séances :</b> 357 adultes 363 enfants			Mutualité sociale agricole <b>600 €</b> CAF Gard <b>350 €</b> CD 30 <b>750 €</b>
« Galipettes » Gignac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gignac et des communes environnantes	<b>46 séances :</b> 695 adultes 889 enfants			Communauté d'agglomération du Pays de l'Or <b>16 700 €</b>
« Les Alizés » Carnon et la Grande Motte	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Carnon et la Grande Motte	<b>64 séances :</b> 179 adultes 147 enfants			Communauté de communes Grand Pic St Loup <b>19 600 €</b>
« Les Lucioles » St Mathieu de Trévières	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Saint Mathieu de Trévières et communes environnantes	<b>47 séances :</b> 422 adultes 479 enfants			<u>Communes</u> Montpellier <b>7 770 €</b>
« A la Ronde » Saint Georges d'Orques	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Georges d'Orques et des communes environnantes	<b>35 séances :</b> 263 adultes 328 enfants			Prades le Lez <b>4 650 €</b>
« La Farandole » Mauguio	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Mauguio et des communes environnantes	<b>47 séances :</b> 436 adultes 510 enfants			Puissalicon <b>3 250 €</b> Gigean <b>1 300 €</b>
« A la Ronde » Cournonterral	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Cournonterral et des communes environnantes	<b>45 séances :</b> 312 adultes 423 enfants			St André de Sangonis <b>3 450 €</b> Cournonterral <b>2 700 €</b>
« Les Lutins » Prades le Lez	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Prades le Lez et des communes environnantes	<b>45 séances :</b> 437 adultes 567 enfants			St Georges d'Orques <b>850 €</b>
« Les Canaillous » Gigean	Futurs parents, parent et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gigean et des communes environnantes	<b>47 séances :</b> 251 adultes 367 enfants			CCAS Lattes : <b>18 600 €</b> Baillargues : <b>4 900 €</b>
« Les P'tits loups du Pic » St Martin de Londres	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Martin de Londres et des communes environnantes	<b>78 séances :</b> 554 adultes 606 enfants			Fabrègues : <b>7 800 €</b>
« Les P'tits loups du Pic » Ganges	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Ganges et des communes environnantes	<b>39 séances :</b> 133 adultes 155 enfants			

« Parent' ailes » St André de Sangonis	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St André de Sangonis et des communes environnantes	<b>48 séances :</b> 517 adultes 626 enfants			
« Les Petits pas » Puissalicon	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Puissalicon et des communes environnantes	<b>49 séances :</b> 258 adultes 350 enfants			
« Etoiles Filantes » Lattes	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Lattes et des communes environnantes	<b>45 séances :</b> 331 adultes 412 enfants			
« Les Oursons » Saint Gély du Fesc	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Gély du Fesc et des communes environnantes	<b>43 séances :</b> 200 adultes 241 enfants			
« Graines de Malice » Baillargues	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Baillargues et des communes environnantes	<b>32 séances :</b> 167 adultes 175 enfants			
« Les Petites Guirlandes » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans du quartier cité Gély Figuerolles	<b>36 séances</b> 98 adultes 104 enfants			
« Le P'tit Coulazou » Fabrègues	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	<b>Ouverture</b> 09/05/2019 <b>19 séances</b> 92 adultes 110 enfants			

#### Intervenant : la Locomotrice

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pause Chocolat » Pézenas	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Pézenas et ses alentours	<b>37 séances :</b> 372 adultes 438 enfants	<b>14 494 €</b>	<b>7 821 €</b>	CAF <b>3 621 €</b> Commune de Pézenas <b>3 042 €</b> Adhérents <b>10 €</b>
« Pomme Reinette » Montagnac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Montagnac et ses alentours	<b>33 séances :</b> 103 adultes 188 enfants	<b>11 897 €</b>	<b>5 825 €</b>	CAF <b>2 972 €</b> Commune de Montagnac <b>3 090 €</b> Adhérents <b>10 €</b>
« Tom Pouce » Clermont l'Hérault	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Clermont et ses alentours	<b>66 séances :</b> 565 adultes 529 enfants	<b>18 770 €</b>	<b>3 564 €</b>	CAF prestations de service <b>5 628 €</b> Communauté de communes du Clermontais <b>9 568 €</b> Adhérents <b>10 €</b>

**Intervenant : Pause goûter**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pause Goûter Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Montpellier et communes limitrophes	<b>195 séances :</b> 1 023 adultes 962 enfants	<b>35 169 €</b>	<b>8 500 €</b>	CAF prestations de service <b>10 650,90 €</b> Commune de Montpellier <b>6 600 €</b> participation usagers <b>1 603,10 €</b> participation des adhérents <b>380 €</b> dons <b>1 800 €</b> contributions volontaires <b>5 635 €</b>

**Intervenant : UFCV**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Les Petits Pas Béziers	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Béziers	<b>90 séances :</b> 434 adultes 544 enfants	<b>12 433 €</b>	<b>7 140 €</b>	CAF prestations de service <b>5 110 €</b> auto financement <b>183 €</b>

**Intervenant : Terre Contact**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas LAEP itinérant	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans territoire du Lodévois-Larzac	<b>131 séances :</b> 775 adultes 911 enfants	<b>50 600 €</b>	<b>8 000 €</b>	CAF prestations de service <b>19 000 €</b> CAF subvention <b>8 000 €</b> CC Lodévois et Larzac <b>15 600 €</b>

**Intervenant : Gutenberg-Grabels**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
A Petits Pas Grabels	Parents et leurs enfants de 0 à 5 ans Grabels et communes environnantes	<b>151 séances</b> 962 adultes 1 394 enfants	<b>40 768 €</b>	<b>1 545 €</b>	CAF prestations de service <b>16 000 €</b> CAF subvention <b>5 000 €</b> Etat fonjep <b>3 554 €</b> Commune de Grabels <b>5 000 €</b> autres produits de gestion courante <b>4 969 €</b> produis financiers <b>700 €</b> transfert de charges <b>4 000 €</b>

**Intervenant : le Royaume des Neufs Fiefs**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Les Petites Coccinelles	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	<b>43 séances</b> 363 adultes 401 enfants	<b>32 652 €</b>	<b>5 000 €</b>	CAF prestations de service <b>9 252 €</b> CAF subvention <b>1 000 €</b> CC Avants Monts : <b>1 000 €</b> Commune de Neffies <b>10 000 €</b> Mise à disposition de locaux : <b>5 500 €</b> Mise à disposition personnel : <b>900 €</b>

**Intervenant : Association familiale de Boujan**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP Boujan sur Libron	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Boujan sur Libron et communes alentours	<b>43 séances</b> 172 adultes 199 enfants	<b>10 200 €</b>	<b>3 500 €</b>	CAF prestations de service <b>4 845 €</b> Commune <b>1 855 €</b>

**Intervenant : CCAS de Mèze**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Babillages Mèze	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Mèze et communes environnantes	<b>34 séances :</b> 333 enfants 269 adultes	<b>18 674 €</b>	<b>3 060 €</b>	CAF prestations de service <b>5 601 €</b> commune de Mèze <b>10 013 €</b>

**Intervenant : CCAS de Castries**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Espace Récré Castries	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Castries et communes environnantes	<b>45 séances :</b> 673 enfants 554 adultes	<b>16 560 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>5 074 €</b> CCAS <b>8 486 €</b>

**Intervenant : CCAS de Sète**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Froment Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>95 séances :</b> 1 021 enfants 1 023 adultes	<b>34 172 €</b>	<b>2 750 €</b>	CAF <b>15 927 €</b> CCAS de Sète <b>15 495 €</b>
Villefranche Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>100 séances :</b> 496 enfants 465 adultes	<b>35 408 €</b>	<b>2 650 €</b>	CAF <b>15 575€</b> CCAS de Sète <b>17 183 €</b>

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Gabino Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>100 séances</b> : 336 enfants 298 adultes	<b>36 464 €</b>	<b>3 260€</b>	CAF 17 389 € CCAS de Sète 15 815 €

**Intervenant : Communauté de communes Sud Hérault**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Canal Jeu LAEP itinérant (Capestang, Cessenon sur Orb, Cruzy, Cazedarnes, Puisserguier, St Chinian, Quarante)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de la communauté de communes	<b>174 séances</b> : 1 348 enfants 1 448 adultes	<b>48 340 €</b>	<b>4 500 €</b>	CAF prestations de service <b>32 474 €</b> CC Sud Hérault <b>11 366 €</b>

**Intervenant : Commune de Clapiers**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Pirouette Clapiers	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Clapiers et communes environnantes	<b>40 séances</b> : 236 enfants 190 adultes	<b>11 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>5 500 €</b> Commune de Clapiers <b>2 500 €</b>

**Intervenant : Commune de Juvignac**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Juvignac	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Juvignac et communes environnantes	Ouverture du LAEP en mai 2019 : <b>29 séances</b> : 254 enfants 246 adultes	<b>19 600 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>10 000 €</b> Commune de Juvignac <b>6 600 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes du Minervois au Caroux**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP itinérant (St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac	<b>111 séances</b> 94 enfants 72 adultes	<b>44 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	CAF prestations de service <b>12 852 €</b> Communauté de communes <b>25 648 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes La Domitienne**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
La Bougeothèque en Domitienne	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Nissan lez Enserune et communes environnantes	Ouverture du LAEP en mai 2019 <b>42 séances</b> 236 enfants 196 adultes	<b>37 318,55 €</b>	<b>5 000 €</b>	CAF prestations de service <b>11 784,48 €</b> Communauté de communes La Domitienne <b>20 534,07 €</b>

**Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de **230 505 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe Dépenses de fonctionnement

annuel (20P098E01) du budget départemental de l'exercice 2021, imputation 65-/6568-41 autres participations (NATANA 698)

- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275875-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/113

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Relais assistant(e)s maternel(le)s - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/113 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s représentent une composante importante du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. **Des relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM)** ont été mis en place dès 1992 dans le département. Ils contribuent, par leur finalité, à améliorer le dispositif en recensant l'offre et la demande par secteur géographique, en apportant un soutien aux démarches administratives auprès des parents employeurs et des assistants maternels, en promouvant la formation et en organisant l'information et la promotion de l'agrément.

Ces RAM sont répartis sur le territoire, leur coordination est gérée par la caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF). Dans le cadre de ce dispositif, des conventions sont signées entre les partenaires cofinanceurs, l'un des partenaires ayant à charge la gestion du relais.

Le Département et la CAF ont réaffirmé lors de la signature des contrats enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017 et 2017-2021 leur engagement dans le développement de ce dispositif avec pour objectif de doter les relais d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels.

Afin de pouvoir soutenir financièrement ce développement, le Département avait révisé sa participation à hauteur de 20% au lieu des 33% des salaires et charges du personnel en charge de l'animation de RAM pour les extensions et nouveaux relais mis en place après la signature du CEJ. Dans un contexte budgétaire contraint, le Département a fait le choix de poursuivre cette politique volontariste, en ramenant toutefois sa **participation à 25 % des salaires et charges du personnel en charge de l'animation pour l'ensemble des RAM.**

Il vous est proposé, pour l'exercice 2021, le renouvellement des conventions en prenant en compte ces nouvelles modalités de financement. Les cofinancements sont ainsi assurés par :

- le Département à hauteur de 25 % des salaires et charges du personnel assurant l'animation du RAM,
- la CAF qui s'engage, dans le cadre d'une convention spécifique avec le gestionnaire du relais, à lui verser une prestation de service dont le montant annuel s'élève à 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond arrêté chaque année par la CNAF et un bonus lié à la mise en place de missions renforcées,
- le gestionnaire du RAM pour le solde.

Les caractéristiques des conventions sont décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

Partenaires et	Territoire	Equivalent temps	Montant
----------------	------------	------------------	---------

<b>gestionnaire du RAM</b>		<b>plein dédié</b>	<b>prévisionnel 2021</b>
CCAS d'Agde, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Agde, Bessan, Castelnaud de Guers, Florensac, Marseillan, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint Thibéry, Vias.	2 ETP	25 500 €
- communauté de communes des Avants Monts, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojols, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel-lès- Béziers, Neffies, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Geniès de Fontédit, Saint Nazaire de Ladarez, Thézan-lès- Béziers, Vailhan.	2 ETP	21 000 €
- communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Bassan, Boujan, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuranc-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras-Plage, Villeneuve-les- Béziers	2 ETP	17 000 €
-commune de Béziers, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Béziers	2 ETP	18 000 €
- commune de Castelnaud, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Castelnaud-le-Lez, Clapiers, le Crès	1,5 ETP	16 500 €
- CCAS de Castries, gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Castries, Jacou	1 ETP	11 500 €
communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, gestionnaire  - CAF de l'Hérault	<u>Communes de l'Hérault</u> Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gornières, Laroque, Montoulieu, Moules et Baucels, St Bauzille de Putois.	1 ETP	13 500 €
- communauté de communes du Clermontais, , gestionnaire,  - CAF de l'Hérault	Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontes, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Merifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, St Félix de Lodez, Usclas de l'Hérault, Valmasclie, Villeneuveville.	1,5 ETP	20 500 €
- communauté de communes la Domitienne, gestionnaire,  -CAF de l'Hérault	Cazouls les Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan les Ensérune, Vendres	2 ETP	24 500 €
CCAS de Frontignan, gestionnaire,  -communes Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval,  - CAF de l'Hérault	Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval.	1,5 ETP	18 000 €

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Equivalent temps plein dédié	Montant prévisionnel 2021
<p>- communauté de communes Grand Pic St Loup</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p><b>St Gély du Fesc</b> : communes de Combaillaux, les Matelles, Murles, Prades-le-Lez, St Clément de Rivière, St Gély du Fesc, Vailhauquès.</p> <p><b>St Martin de Londres</b> : communes de Causse-de-la-Selle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Pegairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort.</p> <p><b>St Mathieu de Trévières</b> : Assas, Buzignargues, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Fontanès, Guzargues, Lauret, le Triadou, St Bauzille de Montmel, St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévières, St Vincent de Barbeyrargues, Ste Croix de Quintillargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Teyran, Vacquières, Valflaunès. + Prades-le-Lez</p>	2,8 ETP	35 000 €
<p>-communauté de communes Grand Orb, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Avène, Bédarioux, Brenas, Carlencas et Lévas, Camplong, Ceilhes et Rocozels, Combes, Dio et Valquieres, Graissessac, Hérépian, Joncels, Lamalou les Bains, La Tour sur Orb, Le bousquet d'Orb, Le Poujols / Orb, Le Pradal, Les Aires, Lunas, St Gervais /mare, St Gervais de Varenasal, St Etienne d'Estrechoux, Taussac et Bilière, Villemagne l'Argentière, Pézènes les Mines, Berlou, Boisset, Colombières sur Orb, Courniou, Ferrières Poussarou, Mons la Trivalle, Pardailhan, Olargues, Premian, Rieussec, Riols, Roquebrun, St Etienne d'Albagnan, St Jean du Minervois, St Julien d Olargues, St Martin de l'Arcon, St Pons de Thomières, St Vincent d Olargues, Velieux, Verreries de Moussans, Vieussan</p>	1 ETP	12 000 €
<p>-commune de Juvignac, gestionnaire,</p> <p>-CAF de l'Hérault</p>	<p>Juvignac et Grabels</p>	1 ETP	13 000 €
<p>- CCAS de Lattes, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Boirargues, Lattes, Maurin, Pérols</p>	1 ETP	14 500 €
<p>- commune de Lavérune, gestionnaire</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p><u>Vène et Mosson</u> : Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques et Saussan</p>	2,5 ETP	20 000 €
<p>- communauté de communes du Lodévois et Larzac, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Celles, Fozières, La Vacquerie Saint Martin de Castries, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Lodève, Olmet et Villecun, Pégairolles de l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, Soubès, Soumont, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Jean de la Blaquièrre, Saint Maurice Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Usclas du Bosc.</p>	1 ETP	13 000 €
<p>- CCAS Mèze, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Boulgues, Glgean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac.</p>	2 ETP	25 000 €

<b>Partenaires et gestionnaire du RAM</b>	<b>Territoire</b>	<b>Equivalent temps plein dédié</b>	<b>Montant prévisionnel 2021</b>
- communauté de communes du Minervois au Caroux, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Agel, Aigne, Aigues-Vives, Azillanet, Beaufort Cassagnoles, Cesseroles, Félines-Minervois, Ferrals les Montagnes, La Livinière, La Caunette, Minerve, Olonzac, Oupia et Siran.	0,7 ETP	6 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Aiguelongue)</u> : quartiers Aiguelongue, Arceaux, Beaux-Arts, Boutonnet, Hôpitaux Facultés, Les Aubes, Plan des 4 Seigneurs	1 ETP	14 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Antigone)</u> : quartiers Antigone, Centre historique, Chamberte, Comédie, Figuerolles, Gambetta, Gare, Mas Drevon, St Martin, Pompignagne, St Martin, Près d'arènes, Tournezy.	2 ETP	25 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Croix d'Argent)</u> : quartiers Bagatelle, Ovalie, Croix d'Argent, Estanove, Pas du Loup	1 ETP	14 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Mosson)</u> : quartiers Celleneuve, Malbosc-Euromédecine, Hauts de Massane, Mosson	1 ETP	12 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Odysseum)</u> : quartiers Aiguerelles, Millénaire, Port Marianne.	1 ETP	13 500 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Saint Clément)</u> : quartiers Alco, les Cévennes, la Martelle	1 ETP	14 500 €
- communauté d'agglomération du Pays de l'Or, gestionnaire - CAF de l'Hérault	<u>Candillargues, Carnon, Lansargues, La Grande Motte, Mauguio, Mudaison, Palavas-Les-Flots, Saint Aunès, Valergues</u>	2,5 ETP	31 000 €
- Communauté de communes du Pays de Lunel, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boisseron, Campagne, Entre-Vignes, Galargues, Garrigues, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint Just, St Nazaire de Pezan, Saint Séries, Saturargues, Saussines, Villetelle.	3 ETP	33 500 €
- CIAS Pays de Pézenas, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Adissan, Aumes, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Pézenas, St Pons de Mauchiens + Caux et Tourbes.	0,9 ETP	8 000 €
- commune de Saint Drézéry, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Saint-Drézéry, Beaulieu, Montaud, Restinclières, Sussargues et Saint-Géniès des Mourgues	0,8 ETP	8 000 €
- commune de Saint Jean de Védas, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Saint Jean de Védas	0,5 ETP	5 500 €
-CCAS de Sète, gestionnaire, -CAF de l'Hérault	Sète	1 ETP	12 000 €
CC Sud Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Assignan, Babeau-Bouldoux, Capestang, Cazedarnes, Cebazan, Cessenon sur Orbès, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerie, Poilhes, Prades sur Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint Chinian, Villespassans	1 ETP	12 000 €

Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Equivalent temps plein dédié	Montant prévisionnel 2021
- communauté de communes Vallée de l'Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Aniane, Arboras, Argelliers, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint-Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian.,	3 ETP	27 500 €
-commune de Vendargues, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Baillargues, Vendargues, St Brès	1 ETP	10 500 €
-commune de Villeneuve les Maguelone, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Villeneuve les Maguelonne	0,5 ETP	8 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>574 000 €</b>

Pour mémoire, je vous rappelle les modalités de la convention signée avec la CAF relative à la coordination des relais assistants maternels dont la validité est prévue pour la durée du contrat enfance jeunesse, jusqu'au 31 décembre 2021 :

Convention en cours Date d'autorisation	Partenaires et gestionnaire du RAM	Territoire	Modalités de cofinancement	Montant 2021
2019-109 Délibération du 17/12/2018	CAF de l'Hérault	Département : coordination des RAM et de l'accueil individuel	- Département : 50 % du total des dépenses dans la limite du montant prévisionnel fixé dans l'annexe financière du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021. - la CAF pour le solde	<b>72 000 €</b>

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de 646 000 € au profit des gestionnaires précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile »** (20P098), opération « PMI Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement annuel (20P098E01) imputation 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2021,
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275876-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/D/114

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile (PMI) : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques - renouvellement des conventions pour l'exercice 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/114 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre des consultations de pédiatrie préventives menées par les services de la protection maternelle et infantile (PMI), l'observation des compétences motrices et relationnelles des enfants est un outil important de prévention, complémentaire à l'examen pédiatrique mené par les médecins et les puéricultrices du Département.

Ce triple regard sur le développement des enfants et leur famille permet de proposer très tôt un soutien à la relation parents-enfants. En outre, cela permet de préparer l'enfant et sa famille, afin que l'examen médical se déroule dans des conditions optimales.

Des partenaires associatifs ou institutionnels du Département assurent ces interventions en salle d'attente et un temps de liaison formalisé entre l'intervenant et l'équipe des services territoriaux PMI (STPMI) est organisé régulièrement, dans le respect du secret médical pour les situations qui le méritent.

Le renouvellement des conventions avec ces intervenants vous est proposé pour l'année **2021** dans le tableau synthétique suivant :

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>association « Jouons en Ludothèques »</b> Intervention dans 24 lieux de consultations pédiatriques des STPMI : Mosson, Cévennes, Ecusson, Ovalie-Grand M, Jacou-Millénaire, Saint Martin-Lattes, Petite Camargue, Etang de Thau, Cœur d'Hérault, Vallée de l'Hérault,	séances : 1090 fréquentation : 8 746 enfants	<b>290 500 €</b>	<b>272 700 €</b>	CAF REAAP <b>17 800 €</b>
<b>association « la Locomotrice »</b> consultation pédiatrique de Clermont l'Hérault du STPMI Cœur d'Hérault	séances : 42 fréquentation : 281 enfants	<b>9 210 €</b>	<b>9 200 €</b>	adhérents <b>10 €</b>
<b>association « Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs » (UFCV) Languedoc Roussillon pour les consultations pédiatriques des STPMI Devèze-Sérignan, Foch, Albert 1<sup>er</sup></b>	séances : 247 fréquentation : 1 173 enfants	<b>37 850 €</b>	<b>37 690 €</b>	UFCV <b>160 €</b>
<b>Centre communal d'action sociale de</b>	séances : 51	<b>6 160 €</b>	<b>6 160 €</b>	-

Intervenant/Contenu	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Frontignan</b> consultation pédiatrique de Frontignan du STPMI Etang de Thau	fréquentation : 273			
<b>Centre communal d'action sociale de Sète</b> consultation pédiatrique de l'île de Thau du STPMI Etang de Thau	séances : 38 fréquentation : 270 enfants	<b>8 540 €</b>	<b>8 161 €</b>	CCAS 379 €
<b>TOTAL</b>			<b>333 911 €</b>	

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **333 911 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement annuel (20P098E01) du budget de l'exercice 2021, nature analytique 65-/6568-41 « autres participations » (NATANA 698) ;
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275878-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/115

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Accueil du jeune enfant - reconduction de la convention avec Collectif 34 des crèches associatives pour l'exercice 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/115 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'association Collectif 34 a pour mission d'harmoniser les attentes et les besoins de chaque partenaire de la petite enfance (Etablissements d'accueil du jeune enfant - EAJE, CAF, communes, Département) dans le cadre d'un projet global basé sur l'amélioration de l'accueil collectif. Elle œuvre pour un accueil de qualité du jeune enfant.

**Ses objectifs** sont les suivants :

- créer et coordonner un réseau dynamique pour diffuser et partager les connaissances et les compétences entre les acteurs du secteur de la petite enfance,
- constituer une représentativité collective et être porte-parole des adhérents auprès des différents partenaires institutionnels, des collectivités et autres associations,
- conduire des projets d'intérêts collectifs, et soutenir les professionnels et les gestionnaires bénévoles en apportant des réponses concrètes à leurs questionnements d'ordre juridique, administratif, budgétaire ou de gestion des ressources humaines.

Un poste de coordination a été créé dans le cadre des engagements du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2010-2013 signé entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et son cofinancement a été approuvé par l'assemblée départementale le 15 novembre 2010.

L'action a été renforcée dans le cadre du CEJ 2014-2017. Elle est consolidée dans les objectifs partenariaux en faveur de l'accueil collectif et l'accompagnement au secteur associatif du CEJ 2018-2021.

Le cofinancement par le Département, prévu pour un montant de **30 600 €**, est inscrit à l'annexe financière du CEJ. Il fait l'objet d'un reversement par la CAF pour un montant global de 58 893,78 € qui inclut le reversement pour la coordination des relais assistant(e)s maternel(le)s de l'accueil individuel.

En 2019 une convention a été signée avec le Collectif 34 avec la possibilité de reconduction expresse pour deux années jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2021. Il vous est donc proposé sa reconduction pour l'exercice 2021.

## Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision de reconduction de la convention,
- d'approuver l'attribution de **30 600 €** à l'association Collectif des crèches associatives 34, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)** opération « Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement annuel (20P098E01), nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du budget départemental de l'exercice 2021.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275879-DE-1-1

---

Délibération n°CP/151220/D/116

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Enfance - Dispositif de prise en charge et d'accompagnement des mineurs non  
                                 accompagnés : avenants aux conventions avec COALLIA.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/116 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental  
de l'Hérault.

Conformément aux articles L-111-2, L-112-3, L221-2 et L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département assure l'accueil, l'hébergement et le suivi éducatif des mineurs en statut de mise à l'abri ou confiés par décision de justice ou des mineurs devenus majeurs dans le cadre de contrats dits « jeune majeur ».

Afin d'assurer l'encadrement et la restauration des jeunes de manière adaptée à cette période de crise sanitaire et dans les meilleures conditions de sécurité, l'association COALLIA assure déjà ces missions sur les sites suivants :

- « Hôtel Le Méjean » à Lattes ;
- « Hôtel Bellagio » à Montpellier (gestionnaire POPPINS) ;
- Centre « Les Lutins Cévenols » Saint-Bauzille-de-Putois (gestionnaire GROUPE SOS SOLIDARITES) ;
- « Hôtel Côté Green » à Juvignac ;
- Centre de vacances « Grain de Sel » à Palavas-les-Flots ;

Un avenant est toutefois proposé pour chacune de ces conventions afin d'une part d'augmenter la capacité d'accueil sur le site « Les Lutins Cévenols » et sur le site « Hôtel Côté Green » ; et d'autre part de prolonger la durée des conventions jusqu'au 30/06/2021, le temps que ces dispositifs soient évalués et revus en dehors des conditions actuelles.

Le suivi éducatif au quotidien des jeunes est assuré par COALLIA, en lien régulier avec le service éducatif MNA du Foyer départemental de l'enfance et de la famille (FDEF), garant et coordonnateur des parcours des jeunes.

Le FDEF assure le lien avec la direction enfance famille du Conseil départemental de l'Hérault, service gardien des jeunes MNA. Le suivi médical des jeunes est assuré par le FDEF. L'équipe éducative de COALLIA doit appliquer les consignes et précautions qui seront édictées, en lien avec le médecin du FDEF.

Les conditions techniques et financières sont les suivantes :

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant global estimé (avec une capacité maximale d'accueil)
Association COALLIA  75592 PARIS	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 1 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2021.</b> Accompagnement de 30 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Le Méjean » à Lattes.	<b>28,40€ par jour et par jeune</b>	<b>154 212 €</b>  Du 01/01/2021 au 30/06/2021
	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 3 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2021.</b> Accompagnement de 105 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Bellagio » à Montpellier.	<b>39,40€ par jour et par jeune</b>	<b>748 797 €</b>  Du 01/01/2021 au 30/06/2021
	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 3 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2021.</b> Accompagnement et prestation de restauration pour 50 MNA tout statut confondu sur le site « Les Lutins Cévenols » à Saint-Bauzille-de-Putois.	<b>76,40 euros par jour et par jeune</b>	<b>691 420 €</b>  Du 01/01/2021 au 30/06/2021
	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 2 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2021.</b> Accompagnement de 84 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Côté Green » à Juvignac.	<b>39,40€ par jour et par jeune</b>	<b>599 037,60€</b>  Du 01/01/2021 au 30/06/2021
			<b>TOTAL</b>	<b>2 193 466,6 €</b>

#### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à la majorité des voix exprimées (6 contre dont une procuration du groupe défendre l'Hérault : Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle des Garets, Franck Manogil, Nicole Zenon et un contre de Guillaume Fabre, non inscrit) d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département les avenants joints en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021 sur le **programme Enfance et famille (20P091)** opération « EF Actions de protection » (20P091O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P091E02) imputation 65-/652418-51 « Frais de séjours - autres établissements et services » (NATANA 1532).

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275889-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/117

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Autonomie - Convention de financement du Groupement d'intérêt public Maison des personnes handicapées (GIP MDPH) par le Département.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/117 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département et la MDPH ont établi des relations de travail et de fonctionnement adaptés pour l'exercice de leurs missions. La Maison départementale de l'autonomie (MDA) créée en 2018 constitue le support commun de leurs actions en direction des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Dans ce cadre, plusieurs conventions ont été établies pour structurer cette organisation :

- Une convention de gestion du 1<sup>er</sup> février 2006 ;
- Une convention cadre relative à la Maison départementale de l'autonomie du 22 mai 2018 ;
- Une convention portant mise à disposition de services, de moyens et de délégation de mission dans le cadre de la mise en place de la Maison départementale de l'autonomie du 13 septembre 2018 ;

Après 2 ans de fonctionnement de la MDA, une simplification des modalités de fonctionnement entre le Département et la MDPH apparaît nécessaire en matière de relations financières. Celles-ci se traduisent par des flux financiers croisés mis en place au moment de la création de la MDPH. L'expérience de fonctionnement de la MDA montrent que le croisement des missions et des moyens dans un structure unique rend inopérant et trop complexe ce mode de gestion.

Il est proposé de refonder les relations financières sur les principes suivants :

- supprimer les flux qui ne visent qu'à se solvabiliser entre eux ;
- le GIP ne rembourse plus au Département ses apports en nature et ses contributions ;
- la contribution financière du Département est transformée en une participation d'équilibre ;
- les autres contributions non budgétaires deviennent des participations au sens de la convention constitutive ;
- les reversements de la MDPH vers le Département concernent uniquement :
  - o les fournitures administratives et petits équipements, les imprimés et les frais d'affranchissements
  - o les subventions fléchées de la CNSA,
  - o les créations de postes en remplacement d'agents de l'État, sur la base de la compensation qui est attribuée chaque année au GIP. En effet le Département se substitue à l'État. La participation de ce dernier doit donc lui revenir.
  - o les créations de postes fléchés par la CNSA sur une base forfaitaire
- les autres postes (fonctionnement et personnel) sont par nature des participations du Département au fonctionnement du GIP.

Cette proposition vise à :

- simplifier le travail des services ressources du Département et du service administration générale de la MDA, le suivi des moyens se fait de manière extra comptable ;
- éviter la formation d'excédents ou de déficit artificiels au budget de la MDPH ;
- établir de façon claire le coût net du GIP pour le Département à la hauteur de la subvention d'équilibre ;

À titre de comparaison, ce mode de financement est celui appliqué par les communes vis-à-vis de leur CCAS.

Cette évolution amène à modifier les conventions existantes, sans remettre en cause leur architecture puisqu'elles répondent à des finalités différentes et à actualiser la convention de financement pour l'exercice 2021.

## Avenants aux conventions

### → Avenant à la Convention de gestion du 1<sup>er</sup> février 2006 :

- L'article 3 « *Article 3 : Modalités - La mise à disposition s'effectue au moyen d'un procès-verbal contradictoire. L'inventaire des biens joint au procès-verbal tiendra lieu d'inventaire général. Les modifications de cet inventaire feront l'objet d'un procès-verbal dans les mêmes conditions* » est supprimé et les autres articles renumérotés en conséquence
- L'article 13 « *Article 13 : Obligations particulières du Groupement - En contrepartie de la mise à disposition gratuite qui lui est consentie par le Département, le Groupement s'engage expressément à valoriser et comptabiliser dans ses écritures comptables la jouissance gratuite des biens, locaux ou équipements mis à sa disposition.* » est supprimé et les autres articles renumérotés en conséquence

### → Avenant à la Convention cadre relative à la Maison départementale de l'autonomie du 22 mai 2018 :

- Le dernier alinéa de l'article 6 « *En application de la convention de gestion du 1<sup>er</sup> février 2006, le GIP valorise dans ses documents budgétaires les contreparties de ces interventions pour la part qui le concerne* » est supprimé.

### → Avenant à la Convention portant mise à disposition de services, de moyens et de délégation de mission dans le cadre de la mise en place de la Maison départementale de l'autonomie du 13 septembre 2018

L'article 6 Modalités financières :

« *Le GIP distingue dans son activité :*

- *les services et missions relevant, en tout ou partie, des compétences du Département*
- *les services et missions relevant, en tout ou partie, de ses compétences propres*

*Les apports en personnel et moyens du Département concernant les missions du GIP donnent lieu à remboursement de la part de celui-ci. Les apports en personnel et moyens du Département concernant les compétences départementales déléguées dans le cadre de la MDA ne font pas l'objet de remboursement.*

*La clef de répartition utilisée pour répartir la prise en charge des dépenses entre ce qui relève des compétences de la MDPH et celles du Département déléguées au GIP est basée sur les effectifs affectés par compétence.*

*Le GIP effectue les calculs relatifs aux champs de compétences du département et du GIP, conformément à la convention constitutive, à la convention de gestion, aux modèles budgétaires élaborés par la CNSA, à l'article 2 de la présente convention et à l'article R5111-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Cette valorisation s'effectue sur la base de la clef de répartition définie ci-dessus. Les valeurs utilisées sont récapitulées par document conjoint établi entre la direction du GIP et la Direction générale adjointe des solidarités départementale/Direction administrative financière et des systèmes d'information. Ce document est actualisé en tant que de besoin selon l'évolution des effectifs et de l'activité.*

*Les remboursements correspondants s'effectuent sur la base des états présentés par les services supports du Département.*

Concernant le personnel provenant du Département, le GIP procède au remboursement des rémunérations ainsi que des charges sociales correspondantes et des autres frais annexes (notamment formation, déplacements) par trimestre sur la base des données réelles.

Les moyens que le GIP affecte, le cas échéant, à la mise en œuvre de compétences départementales, sont déduits des remboursements dus au Département.

Le coût prévisionnel annuel global est évalué à 3 516 380 €, à la signature de la convention, selon les écritures portées au compte administratif prévisionnel 2017 de la MDPH ; soit :

- 3 112 589 € pour les charges de personnel
- 403 791 € pour les moyens de fonctionnement

Ce montant est actualisé au terme de chaque année civile pour tenir compte des coûts réels. Il est constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. »

- Devient : « Le GIP établit un rapport d'activité de la MDA permettant de distinguer les missions relevant respectivement du Département et de la MDPH et les moyens qui leurs sont affectés, selon le référentiel établi par la CNSA pour l'ensemble des MDPH et des MDA. Le Département contribue au budget du GIP par une subvention d'équilibre et par le reversement du concours de la CNSA au fonctionnement de la MDPH »

### Contribution du département au GIP pour l'exercice 2021

En application de la convention constitutive le département est contributeur au budget du GIP Maison des personnes handicapées.

Selon les évolutions décrites ci-dessus, **la contribution du Département au GIP pour l'exercice 2021 s'élèvera à 479 000 €**, auxquels s'ajouteront les 1 150 000 € de reversement par le département du concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour le fonctionnement de la MDPH. Le versement total s'élèvera donc à 1 629 000 €.

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de 1 629 000 € au GIP MPH, les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 :
  - o 479 000 € au titre de la contribution du Département inscrits au programme MDPH – Maison des personnes handicapées de l'Hérault (20P097), opération « MDA MDPH Maison des personnes handicapées de l'Hérault » (20P097O001) enveloppe EPF dépenses de fonctionnement subventions annuelles (20P097E02) nature analytique 65-65738/52 (NATANA 1302) ;
  - o 1 150 000 € au titre du concours de la CNSA inscrits au programme MDPH – Maison des personnes handicapées de l'Hérault (20P097), opération « MDA MDPH Maison des personnes handicapées de l'Hérault » (20P097O001) enveloppe EPF dépenses de fonctionnement annuel (20P097E03) nature analytique 65/651128/52 (NATANA 1521) (encaissé par le Département pour la MPH)
- et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département à signer les avenants aux différentes conventions et la convention relative au versement de la contribution du département de l'Hérault au GIP - Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault joints en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275894-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/D/118

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Autonomie : transport scolaire adapté - Avenant n° 1 à la convention conclue avec Hérault Transport pour l'année 2021.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/D/118 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Depuis de nombreuses années, un partenariat existe entre le Département et le syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault. Il a permis de développer un service de proximité répondant aux besoins de déplacements des héraultais tant en zone rurale qu'urbaine.

Depuis août 2015, la loi NOTRe a procédé à une nouvelle répartition des compétences en conservant au Département la responsabilité du transport scolaire adapté aux élèves et étudiants en situation de handicap dont les demandes individuelles, au titre du handicap, sont traitées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Hérault.

Le Département, la MDPH et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) ont établi une collaboration approfondie pour la mise en place des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap. Une convention de délégation de compétences entre le Département et le Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault (SMTCH) a été signée en janvier 2018 pour une durée d'un an tacitement reconductible deux fois.

Il est proposé pour l'année 2021, un avenant de reconduction à l'identique d'une durée d'un an.

La dépense correspondante est évaluée pour l'année 2021 à une enveloppe de 5,1 millions d'euros.

L'année 2021 devrait permettre d'élaborer un nouveau contrat et d'actualiser le règlement des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap de l'Hérault qui lui est annexé.

### **Après en avoir délibéré**

La commission permanente décide à l'unanimité et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département :

- l'avenant pour l'exercice 2021 à la convention relative au transport scolaire adapté aux élèves et étudiants en situation de handicap conclue avec le Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault (SMTCH)  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 au **programme 20P114 « Parcours enfants »**, opération 20P114O001 « MDA Transport scolaire adapté des enfants et étudiants en situation de handicap », enveloppe 20P114E01 dépenses de fonctionnement annuel (EPF), imputation 011/62268/52 (NATANA 1762) pour un montant de 5 100 000 €.

- ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275896-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/151220/E/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Pôle des politiques d'insertion - Actions d'accompagnement socio-professionnel en direction de publics bénéficiaires du RSA : crédits 2021**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/E/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'article L.263-1 du code de l'action sociale et des familles issu de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au revenu de solidarité active (RSA) a confirmé l'obligation pour le Département de mettre en œuvre un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont l'objectif est de :

- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- recenser les besoins de l'offre locale d'insertion,
- planifier les actions correspondantes.

L'offre d'insertion proposée dans le PDI actuellement en vigueur a pour objet d'aider les personnes allocataires du RSA à sortir du statut de bénéficiaire de l'aide sociale en leur proposant des solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, elle est constituée d'un large éventail d'actions mises en œuvre par des structures associatives.

Ainsi, plus de 120 associations mettent en œuvre 206 actions pour lever les freins à l'emploi des publics les plus en difficulté et les amener ensuite vers une reprise d'activité, d'emploi ou vers une formation qualifiante.

Ces actions d'accompagnement relèvent du domaine de la santé, du social et du professionnel et font l'objet de conventions conclues chaque année entre le Département de l'Hérault et les opérateurs intervenant dans ces différents champs.

Pour répondre au mieux aux besoins des publics destinataires de ces actions tout en respectant le cadre budgétaire défini par l'Assemblée départementale en matière de politiques d'insertion, des "référentiels" constituent le socle de contractualisation entre le Département et les opérateurs. Ils sont régulièrement actualisés et font l'objet d'appels à projets qui garantissent l'équité de traitement de l'ensemble des porteurs de projets et permettent d'enrichir l'offre d'insertion par la mise en place d'actions innovantes ou expérimentales.

Par conséquent, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation les dossiers dont vous trouverez le détail ci-après.

## I. REFERENTS UNIQUES

L'article L262-27 du code de l'action sociale et des familles (modifié par l'article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au RSA) dispose que le bénéficiaire du revenu de solidarité active ainsi que son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ont droit à un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins et organisé par un référent unique.

Ainsi, le bénéficiaire du RSA élabore conjointement avec son référent unique un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour rappel, le soutien financier consiste en une participation à la prise en charge des salaires (charges patronales incluses) des travailleurs sociaux en charge de la mission de référent unique.

Les référents uniques s'appuient sur le "Guide Départemental du RSA" qui définit les modalités de mise en œuvre, la méthodologie, les actes et comportements professionnels, ainsi que les engagements de qualité de service que les organismes chargés du service du RSA s'engagent à respecter, pour les missions qui composent le service du RSA (dont la contractualisation avec les bénéficiaires et le suivi des contrats d'engagements réciproques et l'accompagnement social des bénéficiaires le nécessitant).

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**.

Organisme et nombre de postes	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Béziers	9,1	Biterrois Béziers	1 820	<b>135 940 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodévois Larzac	1,25	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	250	<b>26 000 €</b>
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Pays de Pézenas	1	Biterrois Pézenas	200	<b>32 480 €</b>
APIJE	7,5	Montpelliérain	1 500	<b>200 029 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
ISSUE	7,8	Montpelliérain	1 420	<b>419 544 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
RDL (Régie de Développement Local)	4,83	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	1 000	<b>104 000 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>TOTAL</b>	<b>31,48</b>		<b>6 190</b>	<b>917 993 €</b>

## MODIFICATION DU MODELE TYPE DE CONVENTION

La Commission permanente du 17 décembre 2018 a validé des modèles types de conventions d'objectifs qui fixent le cadre de travail juridique, administratif, financier et technique commun à la plupart des actions collectives en matière d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA.

Une actualisation régulière des supports juridiques par le biais desquels le Département contractualise avec ses partenaires est nécessaire.

La modification présentée concerne l'ajout, à l'article 1, d'une précision sur les diplômes d'Etat de travailleur social.

Il vous est donc proposé de valider le modèle type de convention actualisé et joint en annexe, relatif "au financement d'une mission de référent unique".

## II. ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021** (hors action portée par le GESS détaillée plus loin).

### 1) Accompagnement à la création, au développement et à la pérennité des entreprises :

#### Accompagnement à la création d'activité :

Le soutien à la création d'activités est un des axes forts de la politique du Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

A ce titre, le Département soutient un réseau d'opérateurs qui accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche de reprise ou de création d'activité, dans le développement et la pérennisation de ces entreprises à plus de trois ans.

De même, toute personne ayant créé une activité et qui devient allocataire du RSA doit être accompagnée directement en post-crédation.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>AXENTS</b>	Montpelliérain, Biterrois Béziers	185	<b>149 290 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest</b>	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	205	<b>179 304 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Ouest-Hérault</b>	Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	250	<b>250 000 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Pays de Lunel</b>	Montpelliérain, Petite Camargue	115	<b>91 657 €</b>
<b>Carrière et Formation FM</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	115	<b>53 840 €</b>

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Context'Art</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Biterrois Pézenas	215	<b>194 479 €</b>
<b>Information Formation Animation Développement – Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP)</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Haut Languedoc Ouest Héraultais	115	<b>99 716 €</b>
<b>Profession Sport et Loisirs 34</b>	Département	25	<b>23 748 €</b>
<b>Profil Emploi</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Etang de Thau	225	<b>161 049 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) socio-économiques "Les Sablières"</b>	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	70	<b>52 868 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 520</b>	<b>1 255 951 €</b>

#### Test d'activité :

Le test d'activité en couveuse ou en coopérative d'activités et d'emplois (CAE) permet aux porteurs de projet d'être confrontés à la réalité du marché tout en bénéficiant d'un hébergement juridique et d'un accompagnement rapproché. Il s'agit pendant cette période de vérifier la validité du projet et sa viabilité économique.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
<b>Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault (ARIAC)</b>	25 accompagnements, 15 tests, 5 emplois/formations	<b>23 000 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Ouest-Hérault</b>	10 accompagnements, 5 tests 2 emplois/formations	<b>15 500 €</b>
<b>Context'Art</b>	40 accompagnements, 10 tests, 7 emplois/formations	<b>50 000 €</b>
<b>CREALEAD</b>	25 accompagnements, 18 tests, 5 emplois/formations	<b>35 000 €</b>

<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques "Les Sablières"</b>	8 accompagnements, 5 tests, 2 emplois/formations	<b>11 667 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>108 accompagnements, 53 tests, 21 emplois/formations</b>	<b>135 167 €</b>

#### **Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises dans le domaine agricole :**

Secteur spécifique de la création d'activités, les structures qui interviennent dans le domaine agricole cherchent à promouvoir l'emploi durable en agriculture et le développement local.

Cela se traduit par l'aide au développement d'installations agricoles progressives le plus souvent non aidées ou de pluriactivités en milieu rural.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

<b>Organisme</b>	<b>Suivis</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Terres Vivantes</b>	100	<b>120 000 €</b>
<b>Chambre départementale d'agriculture</b>	35	<b>35 831 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>155 831 €</b>

#### **Service Amorçage Projet (S.A.P) :**

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la création d'activités des populations des quartiers prioritaires de la Ville de Montpellier, d'impulsion et de soutien à l'émergence de projets.

<b>Organisme</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest</b>	Montpellierain	45 accueils de bénéficiaires du RSA, 15 suivis de bénéficiaires du RSA en amorçage de projet	<b>12 000 €</b>

#### **Micro-crédits :**

**L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** s'adresse aux porteurs de projets exclus du système bancaire classique en proposant :

- une prise de contact direct,
- un accueil,
- une analyse et un diagnostic du projet et de la situation financière du porteur,
- un accompagnement au montage du projet ou une réorientation vers les organismes spécialisés,
- un accompagnement financier sous forme de micro-crédit et/ou de prêts d'honneur,
- un accompagnement post-financement.

L'ADIE propose également la micro assurance et la micro franchise.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la participation du Département sur la base des objectifs suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus</b>	<b>Financement du Département</b>
------------------	--------------------	--	-----------------------------------

<b>Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)</b>	Département	175 diagnostics de projets de bénéficiaires du RSA, 50 accompagnements financiers de bénéficiaires du RSA, 25 suivis post création de bénéficiaires du RSA.	<b>30 000 €</b>
---	-------------	---	-----------------

#### Outil financier :

Membre du mouvement France Active, l'**Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)** a pour vocation de favoriser l'insertion économique des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, par la création d'entreprises locales et durables, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires sur l'ensemble du territoire héraultais.

L'objectif est de permettre à des personnes de créer leur propre emploi dans les conditions les plus sécurisées au regard de leur fragilité (accompagnement d'expertise financière et les dispositifs financiers solidaires mobilisés).

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la participation du Département sur la base des objectifs suivants :

Organisme	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)</b>	Département	120 accueils de bénéficiaires du RSA a minima, 80 dossiers expertisés de bénéficiaires du RSA a minima, 60 projets de bénéficiaires du RSA soutenus financièrement, 400 emplois créés ou consolidés.	<b>246 000 €</b> <b>dont 30 000 €</b> au titre de la mise en œuvre des actions socles du Plan de Lutte contre la Pauvreté – orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA

## 2) Bilans diagnostics professionnels agricoles (BDPA)

Les objectifs de ces actions sont :

- d'améliorer l'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires du RSA dans le secteur agricole, afin de sécuriser les parcours professionnels et conforter les entreprises,
- de renforcer la démarche de travail en réseau.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de l'Hérault (ADASEAH)</b>	20 BDPA 35 post BDPA dont 20 soutenus	<b>54 099 €</b>
<b>Association de Gestion et de Comptabilité Midi Méditerranée (AGC Midi Méditerranée - CER France)</b>	2 BDPA 4 post BDPA dont 2 soutenus	<b>5 693 €</b>
<b>Chambre départementale d'Agriculture</b>	10 BDPA 5 post BDPA	<b>12 000 €</b>
<b>Mutualité Sociale Agricole du Languedoc (MSA)</b>	20 suivis sociaux renforcés issus des préconisations des BDPA	<b>9 360 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>81 152 €</b>
--------------	-----------------

### 3) Actions portées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

#### Subvention de fonctionnement au titre d'un soutien financier au poste d'animatrice du Collectif Insertion par l'Activité Economique 34 (IAE 34) :

Le Collectif IAE 34 sollicite le renouvellement du soutien financier du Département, pour la poursuite et le développement de ses missions notamment d'animation de la vie associative, de représentation des structures de l'IAE auprès des partenaires, de communication, de centralisation et de partage des ressources.

La participation départementale qu'il vous est proposé d'approuver s'élève à **15.000 €** pour 2021 et contribue au financement du poste d'animatrice du Collectif IAE 34.

Organisme	Secteur RSA	Financement du Département
<b>Collectif IAE 34</b>	Département	<b>15 000 €</b>

#### Soutien aux réseaux de l'insertion par l'activité économique :

Il est proposé de renouveler l'action portée par le groupement d'entreprises sociales et solidaires 34 (GESS 34) pour six mois, soit du **1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021**, en raison d'une réflexion en cours sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en CDDI dans les entreprises d'insertion.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires 34 (GESS 34)</b>  Action proposée aux bénéficiaires du RSA recrutés en entreprise d'insertion en articulant la mise en situation de travail et l'accompagnement socioprofessionnel de façon à favoriser à l'issue du CDDI l'accès à l'emploi ou à la formation	Ensemble des secteurs RSA de l'Hérault où sont implantées les entreprises d'insertion adhérentes au GESS 34	18	<b>21 000 €</b>

#### Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) :

Ceux-ci rassemblent des entreprises, par exemple, du secteur de l'aide à domicile, qui se mobilisent pour la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification en faveur de publics sans emploi et en difficultés. Ils proposent à ces personnes, comme supports de la réalisation du projet professionnel, des contrats fondés sur des mises à disposition successives auprès de leurs entreprises adhérentes, mais aussi une formation individualisée et un accompagnement social adapté.

L'accompagnement socioprofessionnel dans un GEIQ s'adresse aux bénéficiaires du RSA souhaitant se qualifier pour accéder à des métiers déterminés.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>GEIQ "DOMICILE GRAND SUD"</b>	Département	<b>21</b> accueils – <b>9</b> contrats de professionnalisation, <b>6</b> sorties emplois	<b>15 000 €</b>

### Chantiers d'insertion :

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent, comme supports de travail, des activités d'utilité sociale et mobilisent des moyens humains spécifiques dédiés à l'encadrement technique et à l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion. Ils embauchent des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Les actions présentées ci-après sont programmées pour se dérouler du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021** soit sur douze mois.

Les dossiers portés par la Ligue de l'enseignement Hérault (LEH) "Défi Web", les Jardins du Caroux, les Jardins de Cocagne et le Groupement des Etablissements médico-sociaux du Cœur d'Hérault (GECOH) s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Lutte contre la Pauvreté (action du socle – fiche action n° 6 – garantie d'activité).

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>LEH (Ligue de l'enseignement Hérault)</b> Chantier d'insertion non permanent "Défi WEB"	Etang de Thau	14 postes au total dont 8 pour des bénéficiaires du RSA	60 000 €
<b>Les Jardins du Caroux</b> Chantier d'insertion non permanent dans le domaine du maraîchage biologique à Bédarieux	Haut Languedoc -Ouest Hérault	9 postes en insertion dont 6 pour les bénéficiaires du RSA	60 000 €
<b>Les Jardins de Cocagne Mirabeau</b> Chantier d'insertion non permanent dans le domaine du maraîchage biologique à Fabrègues	Montpelliérain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	48 944 €
<b>Groupement des Etablissements médico-sociaux du Cœur d'Hérault (GECOH)</b> Chantier d'insertion permanent pré-qualifiant dans les métiers des services à la personne	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Montpelliérain, Petite Camargue	42 postes en insertion dont 24 pour les bénéficiaires du RSA	120 000 € Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Avitarelle</b> Chantier d'insertion permanent dans le secteur de la restauration collective	Montpelliérain	13 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	62 000 €

<b>Organisme et nature du projet</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Convergences 34</b> 4 ateliers d'insertion permanents (Erca, Artex, Interlude, la Gaminerie)	Montpelliérain	<b>160</b> postes en insertion dont <b>115</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>388 485 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Convergences 34</b> Chantier d'insertion permanent "Ressourcerie"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>15</b> postes en insertion dont <b>9</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>30 400 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion permanent "maraîchage biologique" sur Montagnac	Biterrois Pézenas	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion permanent "maraîchage biologique" sur Paulhan	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion permanent "maraîchage biologique" sur Bayssan	Biterrois Béziers	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion non permanent "environnement"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>10</b> postes en insertion dont <b>7</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion non permanent "Rénovation du château d'Aumelas"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>6</b> postes en insertion dont <b>2</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>20 000 €</b>
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion non permanent "Bâtiment sur la commune de Gignac"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>69 500 €</b>

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion non permanent "Bâtiment sur la commune de Ganges"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	12 postes dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	69 500 €
<b>Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH)</b> Chantier d'insertion permanent "services à la personne et grande distribution" sur Sète	Etang de Thau	16 postes en insertion dont 10 pour les bénéficiaires du RSA	72 854 €
<b>Le Passe Muraille</b> Chantier d'insertion permanent dans le secteur des métiers du tertiaire et de la communication	Montpelliérain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	58 000 € Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Le Passe Muraille</b> Chantier d'insertion non permanent dans le secteur des métiers de la restauration collective	Montpelliérain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	68 200 €
<b>Passerelles insertion</b> Chantier d'insertion permanent sur le bassin de Thau dans le secteur du bâtiment et de l'aménagement des espaces verts	Etang de Thau	12 postes en insertion dont 9 pour les bénéficiaires du RSA	79 360 €
<b>Passerelles insertion</b> Chantier d'insertion permanent dans le domaine de l'artisanat d'art	Montpelliérain	14 postes en insertion dont 10 pour les bénéficiaires du RSA	125 480 €
<b>Passerelles insertion</b> Chantier d'insertion permanent dans le secteur de la mécanique	Montpelliérain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	95 470 €
<b>Régie d'Emplois et de services du Pays de Lunel</b> Chantier d'insertion permanent "relais enfants"	Petite Camargue	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	73 460 €

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Régie d'Emplois et de services du Pays de Lunel</b> Chantier d'insertion non permanent "valorisation du patrimoine du pays de Lunel"	Petite Camargue	12 postes en insertion dont 4 pour les bénéficiaires du RSA	20 000 €
<b>Restaurants du Cœur de l'Hérault</b> Chantier d'insertion permanent sur Villeneuve les Maguelone "Les jardins du Cœur"	Montpelliérain	15 postes en insertion dont 12 pour les bénéficiaires du RSA	36 576 € Sous réserve de cofinancement FSE
<b>TOTAL</b>		<b>458 postes en insertion dont 304 pour les bénéficiaires du RSA</b>	<b>1 701 629 €</b>

#### 4) Mobilité inclusive et durable :

Les actions listées ci-dessous qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b> Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Montpelliérain (hors Montpellier ville), Petite Camargue, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup	390 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 60 personnes pour l'atelier pré code et 40 personnes pour la conduite supervisée (dont 70% de bénéficiaires du RSA)	119 290 € <b>dont 109 040 € pour la DGA DETIE</b> 4 250 € pour la DGA SD/Service action sociale 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b> Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Etang de Thau	100 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 20 personnes pour l'atelier pré-code et 10 personnes pour la conduite supervisée (100% de bénéficiaires du RSA)	<b>81 263 €</b>

Organisme	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Passerelles Insertion</b>  Plate-forme mobilité et Accompagnement renforcé au permis B	Montpelliérain (Montpellier ville), Cœur d'Hérault- Pic Saint Loup	200 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 33 personnes pour l'accompagnement renforcé au permis, 20 personnes pour l'auto-école sociale (80% de bénéficiaires du RSA)	170 500 €  <b>dont 160 000 € pour la DGA/DETIE</b>  4 500 € pour la DGA SD/Service action sociale  6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable
<b>TOTAL</b>			<b>350 303 €</b>

#### 5) Actions spécifiques :

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b>  <b>Action "Parcours vers l'emploi de femmes victimes de violences conjugales"</b> Il s'agit d'offrir aux femmes victimes de violences, un service "insertion/emploi" spécialisé et adapté à leurs difficultés et de soutenir l'autonomie personnelle, sociale et économique des victimes par l'accès à l'emploi.	Montpelliérain	Accueil de 85 femmes, 70 accompagnements dans une démarche de projet	<b>8 000 €</b>
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b>  L'action <b>Femmes Egalité Emploi (FEE)</b> propose un accompagnement global et personnalisé des habitantes du quartier de la Mosson avec pour objectif l'emploi ou la formation.	Montpelliérain	70 femmes dont 27 bénéficiaires du RSA	<b>21 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>29 000 €</b>

#### Action "Visuel emploi" :

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires	Financement du Département
<b>ECHO VISUEL</b>  Réalisation d'ateliers vidéos de présentation de projets personnels de bénéficiaires du RSA	Département	66 participants bénéficiaires du RSA	<b>34 946 €</b>

### III. ACTIONS D'INSERTION SOCIALE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Uni'Sons</b> Action de mobilisation socioprofessionnelle des publics artistes	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	42	<b>40 000 €</b>
<b>Léo Lagrange Méditerranée</b> Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la résolution des problématiques de surendettement et information sur la prévention du surendettement <b>Cette action est financée dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté</b> (facultatif - initiatives départementales).	Cœur d'Hérault - Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	260 suivis dont 160 bénéficiaires du RSA	<b>117 875 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>157 875 €</b>

### IV. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ces actions couvrent l'exercice **2021**.

Organisme	Secteur RSA	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Etablissements Spécialisés (ADAGES) Espace Famille</b>	Montpelliérain	Service d'Accueil pour les Familles en Insertion (SAFI) – Plateforme garde d'enfants Ce service accueille les enfants de moins de 3 ans dont les parents allocataires du RSA reprennent une activité professionnelle, une formation, sont en période d'immersion professionnelle couverte par une convention ou créent une activité et se trouvent dans l'un des cas suivants: urgence, horaires atypique, pas de solution de droit commun. Ce service est mobilisable sur prescription des référents uniques, opérateurs conventionnés et Pôle emploi.	<b>5 000 €</b>
<b>Comité pour une Répartition Equitable de l'Emploi et des Revenus (CREER)</b>	Montpelliérain	Action qui vise l'insertion sociale de personnes rencontrant des difficultés liées à l'isolement et/ou des problèmes relationnels	<b>38 112 €</b>
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b>	Montpelliérain	Action de soutien à la création d'activité par les femmes	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>48 112 €</b>

## V. INCLUSION NUMERIQUE

Sur chaque territoire, les centres numériques emploi et territoires (CNET) animent sur le thème de l'emploi un lieu d'accès multimédia (LAM) central et un réseau d'accès aux technologies numériques : formation des animateurs, promotion des usages, événements... Ils dynamisent le partenariat entre LAM, services insertion RSA, opérateurs de l'insertion et référents uniques.

Les dossiers proposés s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté (facultatif - initiatives départementales).

Ces actions couvrent l'exercice 2021.

Organisme et nature du projet	Secteur RSA	Financement du Département
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b> Ce CNET coordonne 10 LAM en lien avec un réseau de 2 Espaces Publics Numériques positionnés sur les secteurs RSA Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>7 000 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques "Les Sablières"</b> Ce CNET coordonne 8 LAM en lien avec un réseau de 8 Espaces Publics Numériques positionnés sur la communauté de communes de la Domitienne.	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	<b>8 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 500 €</b>

## VI. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui respectent un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, mixité des financements entre ressources privées et publiques. Il s'agit en premier lieu des associations employeuses, des coopératives et des mutuelles.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**.

### 1) Grands partenariats économiques :

Ces partenariats visent à développer les relations avec le monde économique et les organisations professionnelles afin de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux emplois proposés par les entreprises, de répondre aux besoins en main d'œuvre des secteurs en tension et de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les exclusions.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
-----------	--------------------	----------------------------

<p><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA 34)</b></p>	<p>Visite des plateaux techniques des opérateurs ACA, AME, AOP, IAE de la CMA34, puis orientation par les opérateurs conventionnés des personnes ayant un projet professionnel relevant des métiers suivants : pâtisserie, coiffure, nettoyage et esthétique.</p> <p>1<sup>er</sup> parcours : découverte des métiers pour valider un projet professionnel.</p> <p>ce dispositif s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié mais n'ayant pas de compétences reconnues d'où une intégration en formation rapide (janvier à juin) pour une durée de 2 jours (7h/jour) avec à la clé un bilan du projet professionnel.</p> <p>2<sup>ème</sup> parcours : validation des prérequis professionnels</p> <p>En faveur des personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié pouvant justifier d'un diplôme dans le métier ou une expérience professionnelle. Intégration de janvier à décembre d'une durée d'1 jour de test pour vérifier les compétences de base et la mise en situation sur plateau technique avec à la clé une validation des pré-requis métiers avec fiche de synthèse.</p>	<p><b>20 000 €</b></p>
<p><b>Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de l'Hérault (CPME Hérault)</b></p>	<p>Favoriser l'interconnaissance entre entreprises, chercheurs d'emploi et professionnels de l'accompagnement</p> <p>Développer la mise en relation entre personnes en insertion et les entreprises du territoire (Montpellier, Thau, Lunellois)</p> <p>Valoriser l'engagement des entreprises en faveur de l'emploi des personnes en insertion</p> <p>Innover par la mise en place d'expérimentations territorialisées : découverte des nouveaux métiers.</p>	<p><b>6 980 €</b></p>
<p><b>Union des entreprises de proximité de l'Hérault (U2P)</b></p>	<p>Groupement solidaire avec la CAPEB, la CGAD, l'UNAMS dans le cadre d'une convention globale.</p> <p>Solidarité territoriale et accès des personnes aux services de proximité</p> <p>Mobilisation du réseau des artisans (Promotion des métiers, visites d'entreprises et immersions au CFA de Sète)</p> <p>Accueil et accompagnement des BRSA</p> <p>Conseils aux porteurs de projets</p> <p>Appui des BRSA employés en ateliers ou chantiers d'insertion</p> <p>Organisation d'événements (Forums, journées, ...)</p> <p>21 PMSMP</p> <p>12 allocataires placés en emploi</p> <p>25 entreprises accompagnées</p> <p>La CAPEB s'occupe de la partie "Métiers du Bâtiment"</p> <p>la CGAD s'occupe de la partie "Métiers de Bouche"</p> <p>L'UNAMS s'occupe de la partie "Métiers de services".</p>	<p><b>106 452 €</b></p>
<p><b>TOTAL</b></p>		<p><b>133 432 €</b></p>

## 2) Têtes de réseau :

Dans le cadre des actions conduites en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Hérault, le Département s'appuie sur les structures, têtes de réseau, avec lesquelles il engage un conventionnement depuis plusieurs années. Dans le contexte actuel, l'ESS apparaît de plus en plus comme un potentiel alternatif de création d'activités non délocalisables et d'emplois dans les territoires ruraux.

Pour le Département, ce secteur est celui qui porte sur le terrain les politiques d'insertion et de solidarités pour lesquelles il est chef de file, défend le développement durable, expérimente des modèles de gouvernance démocratique et qui, plus généralement, porte l'ambition d'une économie plus humaine qui profite à tous.

Organisme	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Hérault)</b>	2 axes sont prévus : - la mobilisation et l'accompagnement des entreprises (vie du réseau) : coordination et animation de la plateforme RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : - les actions « Emploi » : 200 allocataires du RSA participants à au moins un évènement et un atelier dans le cadre des actions "Métiers" et "Conviviales", 6 sorties en emplois/formations et 15 mises en parcours de bénéficiaires du RSA, la sensibilisation aux métiers de la filière du numérique.	<b>90 000 €</b>
<b>Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) du Languedoc Roussillon</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale auprès des acteurs de l'ESS et du développement territorial, - la participation du Département au jury de sélection des appels à projets de l'incubateur, - l'animation du réseau des coopératives : 70 SCOP et SCIC dans l'Hérault, avec le maintien et la consolidation, notamment en milieu rural des 774 emplois coopératifs et non délocalisables du département et l'accompagnement renforcé au développement des entreprises d'insertion en coopérative.	<b>36 000 €</b>
<b>Fédération des Entreprises d'Insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées</b>	Réseau de soutien des entreprises d'insertion, son objectif est de promouvoir le modèle économique et social de l'entreprise d'insertion (EI) et de l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), de les représenter et de les accompagner dans leur développement ou consolidation.	<b>32 000 €</b>
<b>Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Occitanie (CRGE)</b>	5 actions sont prévues : - la promotion de l'outil "groupement d'employeurs (GE)" dans le Département de l'Hérault, - l'accompagnement des GE (phase de démarrage, développement et consolidation des GE existants, regroupements), - la professionnalisation des GE (former les gestionnaires des GE, animer le club des GE), - la mutualisation des GE et des outils à partager, - l'anticipation et l'observation (animation de l'observatoire régional et production de données concernant l'Hérault), la réalisation d'études prospectives, le suivi des embauches de publics spécifiques dans les GE (bénéficiaires du RSA, handicapés), + réalisation d'une étude-action de faisabilité d'un GE dans le domaine du numérique.	<b>18 000 €</b>

<b>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale et le développement des dynamiques territoriales en ESS, - l'Observatoire Régional de l'ESS (ORESS), - le mois de l'ESS 2021, 15 <sup>ème</sup> édition.	<b>9 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>185 000 €</b>

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

#### 1) d'attribuer les subventions et participations aux organismes ci-après :

ADASEAH - BDPA	54 099 €
ADIE	30 000 €
AGC Midi Méditerranée / CER France - BDPA	5 693 €
AIRDIE (1)	216 000 €
APIJE - RU	200 029 €
APIJE – mobilité 1	109 040 €
APIJE – mobilité 2	81 263 €
ARIAC - test	23 000 €
AXENTS - ACA	149 290 €
BGE Ouest Hérault - ACA	250 000 €
BGE Ouest Hérault - test	15 500 €
BGE Sud-Ouest - ACA	179 304 €
BGE Sud-Ouest - Service Amorçage de Projet	12 000 €
BGE Pays de Lunel - ACA	91 657 €
Carrière et Formation FM	53 840 €
CCAS Béziers	135 940 €
Chambre d'Agriculture - ACA	35 831 €
Chambre d'Agriculture – BDPA	12 000 €
CHRS Avitarelle	62 000 €
CIAS Lodévois Larzac	26 000 €
CIAS– SIVOM du Pays de Pézenas	32 480 €
CIDFF– PVE	8 000 €
CIDFF – FEE	21 000 €
CIDFF - subvention	5 000 €
Context'art – ACA	194 479 €
Context'art – test	50 000 €
CREALEAD – test	35 000 €
CREER	38 112 €
Convergences 34 (4 ateliers)	388 485 €
Convergences 34 (Ressourcerie)	30 400 €
Croix Rouge Insertion (Montagnac)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Paulhan)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Bayssan)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Environnement)	35 850 €
ECHO VISUEL	34 946 €
FORCE (Aumelas)	20 000 €
FORCE (Gignac)	69 500 €
FORCE (Ganges)	69 500 €
GEIQ DOMICILE GRAND SUD	15 000 €
GESS 34	21 000 €
IFAD SCOP – ACA	99 716 €

ISSUE	419 544 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH) Sète	72 854 €
MSA du Languedoc - BDPA	9 360 €
Passerelles Insertion - Mobilité	160 000 €
Profession Sport et Loisirs 34 – ACA	23 748 €
Profil Emploi - ACA	161 049 €
Le Passe Muraille (Tertiaire)	58 000 €
Le Passe Muraille (Restauration)	68 200 €
Passerelles Insertion (Bassin de Thau)	79 360 €
Passerelles Insertion (Artisanat d'art)	125 480 €
Passerelles Insertion (Mécanique)	95 470 €
Régie d'Emplois et de Services Pays de Lunel (Relais Enfants)	73 460 €
Régie d'Emplois et de Services Pays de Lunel (Valorisation patrimoine Pays de Lunel)	20 000 €
Restaurants du Cœur de l'Hérault	36 576 €
Régie de Développement Local	104 000 €
RLI Les Sablières – ACA	52 868 €
RLI Les Sablières – test	11 667 €
Terres vivantes	120 000 €
Uni'sons	40 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>4 750 140 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme 20P072 (actions d'insertion), opération 20P072o001 (actions collectives insertion), enveloppe 20P072E14 (AE Millésimée 2021) et natanas-imputations comptables 708-017/6568/561 et 710-017/6568/564.

Collectif IAE 34	15 000 €
ADAGES Espace Familles	5 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>20 000 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au projet de budget départemental de l'exercice 2021, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E15 (AE Subv 2021) et Natana 743-017/6574/561.

AIRDIE (2)	30 000 €
APIJE	7 000 €
GECOH	120 000 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH) Défi web	60 000 €
Les Jardins du Caroux	60 000 €
Les Jardins de Cocagne Mirabeau	48 944 €
Léo Lagrange Méditerranée	117 875 €
RLI Les Sablières	8 500 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>452 319 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme 20P072 (actions d'insertion), opération 20P072o005 (stratégie pauvreté), enveloppe 20P072E14 (AE Millésimée 2021), natana-imputation comptable 710-017/6568/564 et enveloppe 20P072E15 (AE Subv 2021), natana-imputation comptable 733-65/6574/91.

CPME 34	6 980 €
CRESS OCCITANIE	9 000 €
CRGE OCCITANIE	18 000 €
Chambre de Métiers 34	20 000 €
U2P	106 452 €
FEDERATION DES EI LR	32 000 €

FACE HERAULT	90 000 €
URSCOP LR	36 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>318 432 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme 20P012 (économie sociale et solidaire), opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), enveloppe 20P012E10 (AE subv 2021) et natana-imputation comptable 733-65/6574/91 et 1281-65/65736/91.

APIJE	4 250 €
PASSERELLES INSERTION	4 500 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>8 750 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme 20P110 (développement social local), opération 20P110o001 (AS Actions territorialisées action sociale), enveloppe 20P110E02 (EPF – Dépenses de fonctionnement – Participations) et natanas-imputations comptables 701-65-/6574-58 gérés par le service Action sociale à la DGA SD (Actions territorialisées) ;

APIJE	6 000 €
PASSERELLES INSERTION	6 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>12 000 €</b>

Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2021, sur le programme 20P084 (mobilité), opération 20P084o002 (actions diverses), enveloppe 20P084E03 (EPF, DF Subv annuel) et natana-imputation comptable 703-65/6568/88, gérés par la Mission mobilité durable à la DGA-AT.

- 2) **d'approuver, tel qu'annexé ci-après, le modèle-type de convention relative "au financement d'une mission de référent unique",**
  
- 3) **et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les organismes présentés ci-dessus, conformément aux modèles-types approuvés par délibération de la Commission permanente du 17 décembre 2018 et 16 décembre 2020, ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275897-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/151220/G/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 15 décembre 2020  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Domaine de l'eau - ouvrages hydrauliques départementaux : affectation de crédits 2021**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/151220/G/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-2 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil  
départemental de l'Hérault.

Il s'agit d'examiner l'affectation du crédit d'autorisation de programme 2021 pour l'opération détaillée  
ci-après relative aux aménagements hydrauliques réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale.

Par délibération du 16 décembre 2020, la Commission permanente a affecté, à l'opération  
"2021OLI Barrage des Olivettes – Travaux d'inspections en lien avec la réalisation de l'Etude de  
Dangers 2023", un crédit d'autorisation de programme de 28.500 € TTC correspondant au disponible  
constaté sur le crédit d'autorisation de programme millésimé 2020.

Le coût de l'opération est évalué à 140.000 € TTC impliquant de devoir affecter sur le crédit d'autorisation  
de programme inscrit au budget primitif de l'exercice 2021 un crédit d'autorisation de programme de  
111.500 €.

### Après en avoir délibéré

La commission permanente décide à l'unanimité :

- d'affecter un crédit d'autorisation de programmes de 111.500,00 € TTC à l'opération "2021OLI Barrage des Olivettes – Travaux d'inspections en lien avec la réalisation de l'Etude de Dangers 2023"

Intitulé de l'opération	Montant € TTC	Echéancier prévisionnel en €		
		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
2021OLI Barrage des Olivettes – Travaux d'inspections en lien avec la réalisation de l'Etude de Dangers 2023 Tranche financement 20P020o003T77 Patrimoine : BAR2OLIVETTE/Adjonction sur l'exercice en cours	111.500,00	15.000,00	48.000,00	48.500,00

- de prélever le crédit d'autorisation de programme nécessaire inscrit au budget départemental de l'exercice 2021 au programme 20P020 (Grand Cycle de l'Eau), opération 20P020o003 (Amgts hydrauliques départementaux), enveloppe 20P020E13 (AP Millésimée 2020) et natana-imputation comptable 920-23/23153/61
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents liés à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 17 décembre 2020  
Publié et certifié exécutoire le : 17 décembre 2020  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20201215-275899-BF-1-1





## **Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs**

Direction générale des services  
Mission Pilotage Stratégique  
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

**Le recueil des actes administratifs n° 1** relatif à la **séance** (Commission Permanente n°1 de l'exercice 2021) **qui s'est tenue le mardi 15 décembre 2020** est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles  
du Conseil départemental de l'Hérault**

**Signé,**

**Pour le Président,  
Le Directeur général des services,**

Le

**17 DEC. 2020**

**Pascal Perrissin**